

**Vol. 61, No. 5**
décembre – December 2002**Table des matières**

	Page
Editorial	3
Nouvelles de notre Association	3
Informations générales	5
Nouvelles de la Fédération	5
Pensions	15
Santé	19
Fiscalité	20
Petits riens et grands moments	24
La Suisse au Conseil de Sécurité ?	25
Noël à Saint-Pétersbourg	27
L'évolution des glaciers suisses	28
Courrier des lecteurs	29
Quelques photos	30-31
Nouveaux membres	51
Changements d'adresse	53
Décès	54
La Suisse entre à l'ONU	58-60

Table of contents

	Page
Images of people	30-31
Editorial	32
News of our Association	32
Other news	34
News of the Federation	34
Pensions	39
Health	42
Taxation	44
Of cabbages and kings	46
Switzerland in the Security Council?	47
Christmas at Saint Petersburg	49
The evolution of Swiss glaciers	50
Letters to the Editor	51
New members	51
Changes of address	53
Deaths	54
Switzerland joins the UN	58-60

Table des matières

	<i>Page</i>
Editorial	3
Nouvelles de notre Association	3
Informations générales	5
Nouvelles de la Fédération	5
Pensions	15
Santé	19
Fiscalité	20
Petits riens et grands moments	24
La Suisse au Conseil de Sécurité ?	25
Noël à Saint-Pétersbourg	27
L'évolution des glaciers suisses	28
Courrier des lecteurs	29
Quelques photos	30-31
Nouveaux membres	51
Changements d'adresse	53
Décès	54
La Suisse entre à l'ONU	58-60

Table of contents

	<i>Page</i>
Images of people	30-31
Editorial	32
News of our Association	32
Other news	34
News of the Federation	34
Pensions	39
Health	42
Taxation	44
Of cabbages and kings	46
Switzerland in the Security Council?	47
Christmas at Saint Petersburg	49
The evolution of Swiss glaciers	50
Letters to the Editor	51
New members	51
Changes of address	53
Deaths	54
Switzerland joins the UN	58-60

BEST WISHES

The editorial team of the *Bulletin* conveys to all of you their very best wishes for the New Year.

Our thanks go to all those who read the *Bulletin* in their home country or their countries of adoption, and especially to those who take the trouble to write to us. Your suggestions for articles and remarks are invaluable, and we are deeply touched when you are so kind as to send compliments.

A very big thank you to all those who work "behind the scenes" to ensure that the *Bulletin* is a source of information and a link between us, and especially those who help us to produce a bilingual publication, our voluntary translators. Thank you Monique Chuard, Catherine Kaan, Robert Kaminker, Christiane Privat, Martine Rist, Jacques Soulier and André Weber. And grateful thanks to our English-speaking colleagues who could share with members of the Committee the task of translations into English.

May 2003 bring you health, happiness and peace.

October 2002

Marie-Claire Séguret

999

MEILLEURS VOEUX

L'équipe rédactionnelle du *Bulletin* vous adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Un grand merci à tous ceux qui, dans leur pays d'origine ou d'adoption, lisent le *Bulletin*, et particulièrement à ceux qui prennent la peine de nous écrire. Vos propositions pour des articles et vos remarques nous sont précieuses et les compliments que vous avez la gentillesse de nous adresser nous vont droit au cœur.

Un immense merci aussi à tous ceux qui oeuvrent pour faire de ce *Bulletin* un élément d'information et un lien entre nous, et notamment aux « travailleurs de l'ombre », ces bénévoles qui nous permettent de publier un *Bulletin* bilingue, nos traducteurs. Merci Monique Chuard, Catherine Kaan, Robert Kaminker, Christiane Privat, Martine Rist, Jacques Soulier et André Weber. Et merci d'avance aux collègues anglophones qui aideront les membres du Comité à assumer les traductions vers l'anglais.

Que l'année 2003 apporte à tous santé, joie et paix.

Octobre 2002

Marie-Claire Séguret

ÉDITORIAL

L'impression de notre *Bulletin* repose sur une série d'accords que l'on pourrait décrire comme « gentleman's agreement » avec les services d'impression de certaines organisations internationales ayant leur siège à Genève. Le *Bulletin* de juin 2002 a été imprimé par l'Organisation météorologique mondiale (OMM), celui de septembre par le Bureau international du Travail (BIT). Le *Bulletin* de décembre 2002, auquel est destiné le présent Editorial, sera imprimé par le Bureau des Nations Unies à Genève (UNOG). Nous sommes très reconnaissants à ces organisations de la compétence et de la gentillesse avec lesquelles elles traitent nos demandes d'impression. Notre tâche consiste essentiellement à écrire, réviser, traduire ou demander à des volontaires de traduire, et assembler les différents textes, les taper sous une forme qui se prête directement à l'impression et rester en contact avec le personnel des différents services d'impression. Nos collègues en service nous réservent toujours un excellent accueil.

Pour l'impression du présent *Bulletin*, nous avons convenu avec les fonctionnaires de l'UNOG de deux changements. Les lecteurs ont pu constater dans les récents numéros que nous avons essayé d'introduire des photos et des illustrations. Il est désormais convenu avec le Service des Publications de l'UNOG que des photographies en couleur pourront être incluses sur une base régulière dans les *Bulletins* dont ils assureront l'impression, grâce au fait qu'ils disposent désormais du matériel le plus pointu. Nous avons aussi convenu avec l'UNOG que son personnel professionnel se chargera sur le plan technique de la mise en page et de la présentation de ce *Bulletin*, en étroite collaboration avec l'équipe éditoriale de l'AAFI-AFICS. Nous espérons que ces changements déboucheront sur une présentation plus attrayante, à la satisfaction de l'Éditeur et surtout des lecteurs. Le contenu de ce *Bulletin* paraîtra sans doute chargé d'informations techniques puisqu'il contient un long rapport sur la dernière session du Comité des Pensions, une analyse de cette même réunion, ainsi qu'un nouvel article sur la Fiscalité française (CSG & CRDS). Cependant, nous avons ajouté quelques photos en espérant qu'elles allègeront la lecture dense de ces articles.

En ce qui concerne le contenu de notre *Bulletin*, je souhaiterais rappeler aux lecteurs que nous serons toujours heureux de recevoir leurs contributions. J'ai récemment accédé à la demande de notre Editeur, Marie-Claire Séguret, de faire part de quelques histoires personnelles pour la section « Souvenirs de carrière », qui furent publiées en deux parties dans les deux précédents numéros du *Bulletin*. M'étant acquitté de mon engagement envers l'Éditeur, j'en appelle maintenant aux membres de l'AAFI-AFICS pour qu'ils suivent mon exemple. Je suis persuadé qu'il y a bien d'autres expériences personnelles intéressantes ou des épisodes dans votre vie dans la fonction publique internationale dont vous, membres de l'AAFI-AFICS, vous souvenez et que pourriez partager avec nous. Permettez-nous de les lire. Permettez-nous de rire – voire de pleurer un brin – avec vous sur les moments qui ont marqué votre vie pendant votre service international. Alors, s'il vous plaît, envoyez-nous le récit de vos expériences de carrière.

septembre 2002

Anders Tholle

YYY

NOUVELLES DE NOTRE ASSOCIATION

DATES À RETENIR

15 mars 2003

Délai pour le renvoi des bulletins de vote pour les élections au Comité de l'AAFI-AFICS.

1^{ER} avril 2003, 10h00

Assemblée générale de l'AAFI-AFICS suivie d'un déjeuner au Restaurant du BIT.

22 avril 2003, 10h00

Colloque : « Vieillir en bonne santé », mené par d'éminents médecins et spécialistes, au BIT, salle de conférence V, suivi d'un déjeuner buffet au Restaurant du BIT. Une note d'information sera publiée ultérieurement.

Tous les mercredis
09h30-12h30

Permanence de l'AAFI au Bureau C.544-1
Palais des Nations, Genève.

% +41(0)22 9173330

1^{er} & 3^e mercredis de chaque mois
12h00-14h00

L'Amicale du Soleil se retrouve au Café du Soleil
Place du Petit-Saconnex, Genève, pour partager un repas.

Septembre/octobre 2003

Excursion de cinq jours en Italie du nord (voir détails ci-dessous).

YYY

PUBLICATIONS DE L'AAFI-AFICS

Nous avons révisé et réimprimé deux publications de l'AAFI-AFICS :

Guide de la retraite, dernière mise à jour parue en septembre 2002

C'est le document d'information principal d'AAFI-AFICS destiné aux membres du personnel qui vont partir à la retraite et qui ont besoin de connaître les procédures administratives, les droits et formalités de fin d'état de service, la réglementation pour s'installer en France ou en Suisse, l'assurance maladie, les impôts, l'AVS suisse, les activités bénévoles et les possibilités de loisir dans la région de Genève, etc.

Le précédent numéro avait été publié en 2000, mais de nombreux changements étant survenus dans les procédures, droits et obligations, il nous a paru nécessaire d'entreprendre une révision complète de la publication. Bien que celle-ci s'adresse surtout aux futurs retraités, les autres membres souhaiteront peut-être connaître la situation actuelle.

Liste-type des informations dont les survivants ont besoin lors du décès d'un(e) pensionné(e), mise à jour octobre 2002

C'est un document récent de l'AAFI-AFICS ; il avait été publié comme supplément au *Bulletin* Vol. 60, No. 4 de septembre 2001. Nous avons ensuite constaté qu'un nouveau besoin administratif existait au sujet de ce document et qu'il existait certaines incohérences entre les textes anglais et français de cette liste-type et il a donc été décidé de réviser complètement ces deux textes.

Des exemplaires du document ci-dessus, de même que de toute autre publication de l'AAFI-AFICS, peuvent être obtenus sur demande écrite (par lettre, courriel ou facsimile) adressée au Secrétariat de l'AAFI-AFICS, Bureau C-544-2, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10.

YYY

ACTIVITÉS CULTURELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ONU GENÈVE

Les membres de l'AAFI-AFICS qui vivent en France et en Suisse auront reçu une lettre de Lucienne Flament-Viricel, secrétaire du Comité des activités culturelles de la Bibliothèque de l'ONU Genève, les invitant à indiquer s'ils souhaitent être régulièrement informés des événements culturels qui se déroulent principalement au Palais des Nations, tels que expositions de peintures, projections de films, concerts, conférences, etc.

Si vous désirez participer à ces manifestations qui sont souvent d'une grande richesse, nous vous prions de répondre par écrit à Mme Flament-Viricel, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10 (FAX. 0041(0)22 9170158 ou courriel flament-viricel@unog.ch)

EXCURSION – AUTOMNE 2003

Une excursion de cinq jours est envisagée en Italie du nord, entre mi-septembre et mi-octobre, pour visiter les villes lombardes à l'époque de Visconti et Gonzaga : Bellinzona, Como, Vigevano, Pavie, Crémone, Mantoue, Sabbioneta, Brescia et Bergame. Le voyage se ferait probablement en avion jusqu'à Lugano et ensuite en car. Un ou deux opéras, ou un concert, seraient inclus dans le programme et les dates exactes de l'excursion seront fixées en fonction de ces possibilités. De plus amples renseignements seront donnés dans le prochain *Bulletin*. L'excursion sera organisée par l'Agence italienne de tourisme (AIT) à Genève, tél. 022 919 05 50, auprès de qui vous pouvez déjà vous inscrire pour recevoir le programme ultérieurement.

YYY

COTISATIONS ANNUELLES

Nous rappelons à nos membres annuels que leurs cotisations à l'Association doivent être versées en janvier de chaque année.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les Nations Unies nomment un Médiateur

A l'image de ce qui a été fait par d'autres organisations, dont l'OIT et l'OMS, les Nations Unies ont maintenant créé un *Bureau du Médiateur de l'Organisation des Nations Unies* et le Secrétaire général a nommé Mme. Patricia Durrant premier médiateur des Nations Unies, pour un mandat non renouvelable de cinq ans.

M. Annan a informé le personnel du Secrétariat de cette décision dans une lettre signée du 25 octobre 2002. Il y signale que ce Bureau se veut un lien à la fois ouvert et confidentiel où tous les fonctionnaires pourront trouver le soutien dont ils ont besoin, les réponses aux questions qu'ils se posent ou l'aide nécessaire pour résoudre leurs difficultés et surmonter les conflits sur le lieu de travail.

Le Bureau du Médiateur est créé au sein du Cabinet du Secrétaire général afin de mettre à disposition les services d'une personnalité impartiale et indépendante en vue de trouver des solutions aux problèmes que rencontrent les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.

NOUVELLES DE LA FÉDÉRATION

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA FAAFI À LA 51^{ème} SESSION DU COMITÉ MIXTE DE LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DES NATIONS UNIES¹

Le Dr Jean Larivière, représentant le Conseil d'administration de l'OMS, a présidé la 51^{ème} session du Comité mixte de la Caisse commune des pensions des Nations Unies. Les représentants de la FAAFI à la 51^{ème} session du Comité mixte étaient George F. Saddler, Président de la FAAFI; Antonio Marcucci, Vice-président de la FFOA, Rome; Anders Tholle, Président de l'AAFI Genève; et Witold Zyss, Président de l'AAFU, Paris. Les représentants suppléants étaient Klaus Feldmann, Président de l'ARICSA, Vienne, et Oscar L. Larghi, Président de l'AAFI, Argentine.

Placements de la Caisse

Le Comité mixte a examiné les placements de la Caisse des pensions sur la base d'un rapport et de données statistiques qui donnaient des renseignements détaillés sur la gestion des placements sur la période de deux ans, se terminant le 31 mars 2002. On y trouvait exposé comment les objectifs et la stratégie des investissements avaient été réalisés dans un contexte défavorable de conditions économiques, politiques et financières. Le rapport présentait le rendement des placements qui avait été obtenu à différentes périodes et montrait l'état financier ainsi que la gestion des placements. Le rapport donnait aussi des renseignements sur les gains et les pertes qui avaient été réalisés sur le biennium 2000-2001.

La valeur de réalisation des avoirs de la Caisse a diminué, passant de 26.100 millions en mars 2000 à 21,800 millions en mars 2002, une diminution de 4,300 millions correspondant à 16,4 pour cent. Le taux de rendement des placements pour l'année se terminant le 31 mars 2001 a été négatif de 15.0 pour cent et, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, positif de 0.7 pour cent. Les taux réels de rendement des placements corrigés des variations de l'indice du prix à la consommation aux États-Unis pour ces deux dernières années ont été négatifs

¹ La première partie de ce rapport a été publiée en anglais dans le *Bulletin Vol. 61, No.4*

de 17.4 pour cent et de 0.8 pour cent respectivement. Ainsi le taux de rendement moyen pour le biennium a été négatif de 7.5 pour cent.

Au cours des deux exercices considérés, les actions ont été la cause principale du rendement négatif des placements, reflétant une correction à la baisse des marchés des actions dans le monde entier depuis le pic de l'année 2000. Le choix des actions a eu un impact positif sur le taux de rendement de l'ensemble des placements. Le rendement négatif des actions a été en partie compensé par le rendement positif des autres catégories de placements. Celui des placements immobiliers ainsi que celui des placements à court terme et des obligations ont été particulièrement élevés. Les placements en obligations des Etats-Unis sont ceux qui ont contribué le plus au rendement moyen de l'ensemble des avoirs de la Caisse. Le rendement élevé des titres placés à court terme a permis de protéger la valeur des placements de la Caisse des pensions pendant la période de grande volatilité des marchés financiers. Un effet globalement négatif pour les avoirs de la Caisse a été produit par la faiblesse persistante des plus importantes devises par rapport au dollar des Etats-Unis, y compris l'euro, le yen et la livre sterling.

Le représentant du Secrétaire général a souligné que le rendement des placements à court terme n'avait qu'une importance relative dans le contexte de la stratégie des placements à long terme de la Caisse. La gestion des placements de la Caisse était axée sur le maintien d'un équilibre prudent entre la prise de risque et les rendements escomptés à moyen et long terme. En sus des actions à long terme, différentes autres catégories de placements ont eu un très bon rendement. Cette tendance explique la raison du poids consistant des actions dans le portefeuille des placements. Sur la période de 42 années pendant laquelle le rendement des avoirs de la Caisse des pensions a été calculé, 27 fois les actions des Etats-Unis ont donné un meilleur rendement que les actions des autres pays. Pendant la même période, les obligations de la Caisse exprimées dans des monnaies autres que le dollar des Etats-Unis ont eu un meilleur rendement 23 fois. Les placements immobiliers ont donné un rendement stable sur une période de 30 ans pendant lesquels les taux de rendement moyens ont été calculés. Durant cette période, le rendement de l'immobilier a été négatif trois ans seulement.

Au cours du débat, certains membres ont exprimé leur profond souci sur la baisse importante de la valeur de réalisation des placements de la Caisse. Le Comité mixte des pensions a fait remarquer a) les efforts continus du Comité des placements de la Caisse de bien opérer dans un marché financier fluctuant; b) que les rôles respectifs et les responsabilités du Comité mixte, du Secrétaire général et du Comité des placements doivent rester distincts et séparés; c) que les différentes parties concernées continuent à rester en contact entre elles; d) la sollicitude manifestée par le Président du Comité des placements à améliorer la communication des informations au Comité mixte; e) qu'il était nécessaire que le rapport du représentant du Secrétaire général sur la gestion des placements devrait dans le futur être plus analytique, en donnant une description complète des activités principales et des développements essentiels qui se sont manifestés pendant la période couverte par le rapport; f) que chaque fois qu'un événement important affecte la gestion du portefeuille des placements de la Caisse, le rapport doit présenter une analyse des éléments essentiels qui ont été la cause de l'éloignement du rendement normal, en identifiant la leçon qui pourrait en être tirée pour améliorer le rendement futur et en indiquant les mesures qui ont été ou seraient envisagées pour être apportées.

Enfin, ayant à l'esprit les plus importantes remarques faites par le Comité des commissaires aux comptes, le Comité mixte des pensions a invité le Secrétaire général à faire réexaminer les procédures et les méthodes opérationnelles du Service de gestion des placements et lui faire part, à sa prochaine réunion, des résultats sur les actions prises à la suite de ce réexamen. Le Comité mixte a en outre invité le Secrétaire général à indiquer, à la prochaine réunion du Comité permanent, les paramètres qui serviront de base pour faire effectuer à l'extérieur un examen des rendements des placements de la Caisse ainsi que le coût de chaque analyse.

Questions actuarielles

L'Actuaire-conseil a présenté au Comité mixte son rapport sur la vingt-sixième évaluation actuarielle de la Caisse, arrêtée au 31 décembre 2001; l'évaluation précédente, arrêtée au 31 décembre 1999, avait été portée à l'attention de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, en 2000. Le Comité mixte était également saisi des observations du Comité d'actuaire, qui avait préalablement examiné le rapport de l'évaluation préparé par l'Actuaire-conseil avant de le soumettre au Comité mixte. L'évaluation actuarielle a été établie sur la base des hypothèses actuarielles recommandées par le Comité d'actuaire et approuvées par le Comité permanent en 2001, et conformément aux statuts et règlements de la Caisse en vigueur à la date de l'évaluation. Comme par le passé, l'évaluation reflète une hypothèse dynamique qui suppose que l'inflation se poursuive indéfiniment et avec un certain nombre d'hypothèses comme l'augmentation ou la diminution de l'effectif des participants, au cours des années à venir.

Les résultats de la vingt-sixième évaluation actuarielle ordinaire de la Caisse au 31 décembre 2001 indiquaient une augmentation de 2.92 % de la rémunération considérée aux fins des pensions. Cette évaluation a utilisé les mêmes bases qui avaient été retenues par l'évaluation au 31 décembre 1999. L'excédent actuariel indique les effets futurs en continuant à utiliser le taux de contribution actuel et avec différentes autres hypothèses retenues, concernant les développements futurs économiques et démographiques. Les résultats de l'évaluation actuarielle sont fortement tributaires des hypothèses retenues.

Le Comité des actuaires a signalé que l'évaluation actuarielle faisait apparaître un excédent pour la troisième fois consécutive. Les deux précédentes évaluations au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 1997 avaient fait apparaître un excédent actuariel de 4.25 pour cent et 0.36 pour cent respectivement de la rémunération considérée aux fins de la pension. Le Comité d'actuaires a fait remarquer que la diminution de l'excédent actuariel apparue dans l'évaluation au 31 décembre 2001 était due aux rendements des placements qui étaient inférieurs à ceux prévus sur la base des hypothèses économiques retenues, des modifications du taux de départ à la retraite anticipée et des hypothèses concernant la prévision de l'allongement de l'espérance de vie des bénéficiaires ainsi que des changements des mesures prises par la Caisse des pensions et approuvées par l'Assemblée générale en 2001. Ces réductions ont été compensées dans une certaine mesure par les profits réalisés grâce aux effets combinés d'une augmentation continue et modérée de l'inflation et de la solidité du dollar des EU par rapport à certaines importantes monnaies qui influençaient considérablement la rémunération considérée aux fins de la pension de la catégorie des services généraux exprimée en termes de dollar des EU et sur l'équivalent en dollars de la pension calculée selon la filière locale.

Bien que plusieurs membres du Comité mixte des pensions aient mis l'accent sur la nécessité d'être prudent dans toute modification du système de pension surtout dans la situation économique actuelle avec la chute des indices du marché financier et la faiblesse du dollar des EU, le Comité mixte des pensions a pris note de la situation actuarielle de la Caisse telle qu'elle résulte de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2001.

Fonds de secours

L'Administrateur Secrétaire a fait part au Comité mixte des opérations du Fonds de secours effectuées du 1er mai 2001 au 30 avril 2002. Le Fonds de secours avait été institué en 1973 pour venir en aide aux bénéficiaires de petites pensions mis en difficulté par les fluctuations des taux de change et les augmentations du coût de la vie. Depuis 1975, le Fonds de secours avait apporté une aide à des cas individuels qui étaient dans la détresse du fait d'une maladie, d'une infirmité ou d'autres circonstances du même ordre.

Pendant la période en question, 21 décaissements avaient été effectués pour un total de 79.199 dollars. Les dépenses du Fonds depuis 1975 ont atteint 911.893 dollars approximativement (à savoir une moyenne annuelle d'environ 34.000 dollars). Au moins la moitié des cas traités pendant la période prise en considération concernait les frais médicaux non remboursés par une autre source, d'autres cas concernaient le remboursement des frais d'infirmière, d'assistance domestique et des frais funéraires.

Une copie des dispositions qu'il faut appliquer dans les opérations du Fonds de secours a été présentée au Comité mixte. Ces dispositions ont été révisées en 2001 pour tenir compte des nouvelles responsabilités assumées par le bureau de Genève pour traiter les cas concernant les bénéficiaires des Organisations de la famille des Nations Unies ayant leur siège en Europe et en Afrique. Les nouvelles directives se réfèrent à la coopération des associations membres de la FAAFI qui ont un "Fonds bénévole" qui pourrait apporter une assistance financière au-delà des contraintes légales qui limitent le Fonds de secours. Le Comité des pensions du personnel du BIT a indiqué qu'il soumettrait un document sur la possibilité d'augmenter les cas susceptibles d'une assistance financière qui pourrait être apportée par le Fonds de secours. Ainsi, il a été demandé à l'Administrateur Secrétaire d'étudier avec le Service juridique de l'ONU les conséquences administratives, financières et légales de tout amendement apporté aux règles du Fonds de secours proposé par le Comité des pensions du personnel du BIT.

Dans sa déclaration au Comité mixte, la FAAFI a noté les aspects positifs et négatifs du rapport de l'Administrateur Secrétaire. Bien que les cas du Fonds de secours sont censés recevoir un traitement prioritaire par le Secrétariat du Fonds des pensions, un important nombre de demandes attendent d'être liquidées et leur traitement a pris longtemps avant d'être effectué.

La FAAFI a apprécié la mention du Fonds de secours dans la lettre annuelle de l'Administrateur Secrétaire ainsi que le fait que, dans le futur, les informations qui seront fournies aux bénéficiaires qui demandent assistance seront accompagnées par une explication sur les buts du Fonds de secours. En outre, les demandeurs

d'assistance au Fonds recevront les adresses des associations membres de la FAAFI à qui ils pourront demander une aide lors de la préparation de la requête d'assistance.

La FAAFI a regretté le nombre élevé de demandes en attente. Il a été suggéré que les associations membres concernées de la FAAFI devraient être convoquées lorsqu'on se trouve en présence de cas en retard et qui exigent un complément d'information ou consolidation. Les associations membres de la FAAFI ont souvent de l'expérience dans ce domaine et pourraient aider les demandeurs à requérir un complément d'informations ou de justifications. La FAAFI a remarqué aussi que, lorsque le Fonds des pensions était en train de demander un avis médical, les cas étaient soumis aux différents services médicaux et Comités des pensions du personnel pour recevoir des commentaires ou un avis.

Coûts administratifs: assurance-maladie après la retraite

L'Administrateur Secrétaire a informé le Comité mixte que le nombre des retraités, dont la prime de l'assurance maladie est déduite du paiement de la pension chaque mois, avait augmenté de dix fois depuis que le système avait été introduit, en 1984, et que le nombre actuel était de 20,018 retraités.

Lorsque la déduction de la prime de l'assurance maladie avait commencé à être effectuée en 1984, il avait été convenu que les organisations de la famille des NU participeraient au coût administratif de l'opération. Cela n'a pas été nécessaire au tout début lorsque les déductions étaient effectuées pour un seul groupe, qui totalisait 2,095 retraités, à savoir les retraités des Nations Unies couverts par les assurances maladie de New York.

Cependant, le nombre de retraités pour lesquels sont effectuées maintenant les déductions a notablement augmenté, comportant une importante surcharge de travail additionnel pour le Secrétariat de la Caisse des pensions. L'Administrateur Secrétaire va préparer une étude sur les ressources actuellement consacrées aux déductions des primes des retraités pour les Caisses maladie et présentera au Comité permanent en 2003 des propositions pour le partage du coût avec les organisations concernées.

La FAAFI a souligné l'importance attachée au fait que la déduction des primes pour l'assurance maladie continue à être effectuée mensuellement sur les paiements des pensions. Cela est particulièrement important pour les retraités qui résident dans des pays où l'émission d'un chèque ou un transfert bancaire en monnaie étrangère reste compliqué et coûteux. Ce système rend la vie plus facile aux retraités, y compris à ceux qui souffrent d'une perte de mémoire ou ont une difficulté à se déplacer.

La FAAFI a déclaré qu'elle est contente d'apprendre que le nombre de retraités qui bénéficient du prélèvement des primes pour l'assurance maladie ait augmenté. Elle souhaite que des ressources soient libérées pour couvrir la surcharge de travail que cela comporte. La FAAFI a fait remarquer que les Organisations de la famille des Nations Unies qui participent au système ont une obligation d'assistance sociale vis-à-vis de leurs anciens fonctionnaires et qu'elle espérait que les Organisations seraient prêtes à fournir des ressources additionnelles.

Les Associations membres de la FAAFI demanderont à leurs associés, dont la prime d'assurance santé est déduite du paiement mensuel des pensions, d'adresser les demandes d'information sur toute modification du prélèvement mensuel à l'Assurance maladie de leur ancienne Organisation au lieu de les envoyer au Secrétariat de la Caisse des pensions.

Elargissement du rôle du Bureau de Genève

Dans le cadre d'un plan à long terme et des objectifs de la Caisse des pensions, l'Administrateur Secrétaire a présenté au Comité mixte un rapport sur le progrès accompli dans le renforcement des fonctions du Bureau de la Caisse des pensions à Genève.

Auparavant, le Bureau de Genève assurait les services de calcul et le paiement des prestations aux participants en cessation de service de l'organisation des Nations Unies à Genève et dans d'autres bureaux des Nations Unies en Europe. Au cours des années 2000-2001, et avec l'élargissement de ses fonctions, le Bureau de Genève a assumé les mêmes responsabilités pour le personnel sur le terrain de l'OMS, l'AIEA, l'ONUDI, l'OMI, l'IFAD, l'ONUAA, l'OCROM, l'OEPP, ainsi que pour les participants du CEA, PNUE, CNUEH (HABITAT), UN Nairobi, UNRWA, UNOV (Vienne), CESA, ITLOS et le CIT. La deuxième phase d'élargissement du Bureau de Genève couvrant le biennium 2002-2003 est en train d'être réalisée. La responsabilité pour l'UNESCO et les bureaux du BIT sur le terrain est désormais effective depuis avril 2002.

Conformément à l'engagement pris par la Caisse d'améliorer la qualité des services, le Bureau de Genève s'était donné comme objectif de traiter les nouvelles pensions dans un délai de 15 jours après réception des documents nécessaires de la part des Organisations qui employaient les personnes en fin de service. Cet objectif a été atteint pendant les cinq premiers mois de 2002, bien que il y ait eu un nombre exceptionnel de participants en cessation de service.

Le Bureau de Genève coopère très étroitement avec l'AAFI-AFICS de Genève en participant aux réunions de préparation à la retraite et en organisant des tables rondes et des discussions informelles entre des fonctionnaires du bureau de Genève et des bénévoles faisant partie d'autres associations de retraités à Genève. Le bureau a aidé l'AAFI-AFICS en donnant des réponses et des avis aux membres et aux visiteurs à la recherche d'aide au sujet des dispositions des pensions et des prestations. Le Bureau de Genève a fourni à l'AAFI-AFICS les copies de tous les documents officiels sur la Caisse publiés à New York.

A la réunion du Comité, la FAAFI a félicité l'Administrateur Secrétaire ainsi que le Chef du Bureau de Genève pour leur excellente performance accomplie dans le traitement des prestations; elle les a en outre remerciés pour l'aide apportée à la Fédération et à ses membres de Genève et d'ailleurs.

Plan sur la continuité des activités

L'Administrateur Secrétaire a informé le Comité mixte des mesures prises pour préparer un projet sur la "Sécurité des informations", tel qu'il avait été demandé par le Comité permanent en 2001. Il a souligné que l'objectif du projet était d'assurer la sauvegarde et l'intégrité des documents et des services offerts aux participants et bénéficiaires en cas de catastrophe. Un "Plan de rétablissement" dans le but de récupérer les documents de la Caisse pour permettre aux bureaux de New York et de Genève de reprendre leurs activités a été développé pour faire face à une éventuelle catastrophe. Les deux plans devraient être finalisés pour le 31 décembre 2002. Le Comité mixte a exprimé son appréciation pour les informations fournies par l'Administrateur Secrétaire, dont le contenu représente un progrès significatif dans l'obtention d'un service meilleur et efficace. Le Comité mixte a pris note que les rapports sur ces projets seront présentés à ses futures sessions ainsi qu'au Comité permanent.

Qualité de la gestion et la politique de communication

Dans le cadre de l'établissement d'objectifs clairs et bien ciblés, l'Administrateur Secrétaire a informé le Comité mixte qu'il avait lancé un projet de base de gestion pour préparer un texte cadre selon une vision à long terme des objectifs de la Caisse. Il a fait part des progrès effectués jusqu'à présent. Le texte des nouvelles règles de gestion, qui sera envoyé aux bénéficiaires sous forme de brochure, a été présenté au Comité mixte.

D'autres brochures seront publiées, et en particulier une sur la qualité de l'administration et une autre sur la politique de communication. Toutes les brochures publiées seront mises à la disposition de toutes les parties intéressées. Le but est de préparer les communications de la Caisse conformément aux besoins des participants, des bénéficiaires, des organisations membres de la Caisse, du Comité mixte et son Comité permanent, du personnel et des associations membres de la FAAFI. La caractéristique plus importante de la nouvelle politique est celle d'améliorer l'orientation des communications de la Caisse à l'intention de la clientèle.

Les publications comme la lettre annuelle envoyée par l'Administrateur-Secrétaire aux retraités seront assorties d'un rapport annuel plus succinct mais donnant les informations plus importantes, qui comportent des données statistiques et des diagrammes. Des éditions spéciales de "Pension Info", nouvelle publication de la Caisse qui traite de sujets spécifiques, seront publiées et distribuées à des groupes particuliers d'utilisateurs. Des brochures et des affiches seront éditées qui expliqueront d'une façon simple et compréhensible les complexités des Statuts et Règlements de la Caisse des pensions. Une publication spéciale sur la validation d'une période de service pendant laquelle l'intéressé n'était pas affilié à la Caisse et sur la restitution d'une période d'affiliation antérieure est déjà disponible; une autre concernant les droits des conjoints survivants est en train d'être préparée.

La FAAFI sera en mesure d'obtenir des informations spéciales et utiles sur le site Internet de la Caisse sur des sujets ayant trait aux questions administratives et à l'assurance santé ou l'assurance-vie. En outre, le site de la Caisse a été mis à jour; les participants et les bénéficiaires peuvent apporter des suggestions pour faciliter la consultation du site. Le but est de permettre: a) aux participants de calculer directement les estimations de leur propre pension; et b) aux retraités d'avoir des informations comme par exemple la lettre trimestrielle communiquant le montant mensuel de leur prestation. La Caisse veut aussi développer l'utilisation du E-Mail

pour l'échange d'informations simples tout en gardant l'ancienne méthode d'envoi de lettres signées pour des sujets plus compliqués.

La FAAFI a exprimé toute son appréciation pour la façon très positive avec laquelle, dans le futur, les rapports avec les retraités et les autres bénéficiaires seront maintenus. Les problèmes des bénéficiaires de la Caisse sont souvent nés pour différentes raisons: tantôt parce qu'ils se trouvaient dans des pays où ils avaient eu des difficultés d'ordre social ou économique; tantôt parce que les retraités avaient cherché individuellement une aide et un avis. La FAAFI a compris qu'il était important que dans de tels cas les bénéficiaires reçoivent un rapide accusé de réception de leur lettre ainsi qu'une réponse claire et appropriée les concernant.

La FAAFI a mis l'accent sur le fait que bien qu'Internet soit accessible à beaucoup de bénéficiaires, d'autres ne sont pas habitués à travailler avec un PC, ou n'ont pas d'accès à Internet.

La FAAFI a suggéré que la Caisse améliore son service de réponse par téléphone. Les bénéficiaires qui essaient de contacter par téléphone les bureaux de la Caisse le font souvent parce qu'ils ont des raisons urgentes: par exemple le décès d'un bénéficiaire. Ils peuvent appeler d'un autre fuseau horaire, ou ils peuvent téléphoner après les heures normales de travail. Il serait souhaitable que la Caisse dispose d'un répondeur automatique pour permettre au bénéficiaire d'enregistrer les raisons de son appel, son nom et numéro de téléphone. La FAAFI a été informée que la Caisse avait un projet d'installer un répondeur qui pourrait répondre sur des questions bien déterminées, telles qu'indiquer le montant du pourcentage d'augmentation de l'ajustement des pensions au 1er avril de chaque année.

Révision de l'ensemble du Bureau

Le Comité permanent, lors de sa réunion de 2001, avait chargé l'Administrateur Secrétaire d'effectuer une étude sur la structure et le niveau professionnel du personnel du Secrétariat de la Caisse et du service du Comité des placements à la lumière des nouvelles structures envisagées. L'étude de l'ensemble des bureaux a été présentée au Comité mixte lors de sa réunion tenue à Rome en juillet 2002. Ainsi l'Administrateur Secrétaire a demandé la reclassification de plusieurs postes déjà existants et la création de plusieurs nouveaux postes pour le Secrétariat de la Caisse. Bien que plusieurs membres du Comité mixte ainsi que la FAAFI aient appuyé les efforts et les projets de l'Administrateur Secrétaire, ceux-ci n'ont obtenu qu'une approbation de principe par l'ensemble du Comité mixte. Cependant, malgré les objections faites par les représentants des participants, plusieurs autres membres du Comité et la FAAFI, le Comité mixte a décidé de ne rien entreprendre à cette session au sujet de la demande de reclassification et de nouveaux postes. Des propositions à ce propos seront présentées au Comité permanent en 2003 dans le cadre des propositions budgétaires pour le biennium 2004-2005.

Bureaux pour la Caisse des pensions

L'Administrateur Secrétaire a signalé qu'un contrat pour des bureaux dans un bâtiment proche du Siège des Nations Unies à New York avait été signé pour satisfaire les besoins immédiats d'espace concernant les projets de réorganisation de technologie de l'information. Le Comité mixte a également été informé que des démarches pour obtenir des locaux permanents destinés à la Caisse des pensions, y compris pour le Comité de gestion des placements avaient été entreprises conformément à la recommandation émise par le Comité permanent. Une propriété qui aurait convenu avait été trouvée à proximité des Nations Unies mais les négociations ont échoué, les propriétaires ayant décidé de procéder à la vente par étage de bureaux sous forme de co-propriété.

Rapport final du groupe de travail chargé d'une révision fondamentale des dispositions sur les prestations des fonds

Le rapport final du groupe de travail fournit des informations considérables sur la portée de sa révision, ses considérations et son analyse. Elle comprend un examen en profondeur des dispositions courantes de la Caisse des pensions, les mesures d'économie antérieures et leur impact sur les participants, les bénéficiaires et les organisations membres. Le rapport examine également les changements possibles dans les prestations en mettant l'accent sur le lien entre la politique des ressources humaines et les pensions de l'ONU, en ayant à l'esprit des stratégies de recrutement plus flexibles et plus compétitives afin de rendre la Caisse des pensions plus attrayante pour le personnel hors carrière travaillant dans les organisations de l'ONU pour de courtes ou moyennes périodes.

Les propositions finales du groupe de travail sont divisées en a) recommandations à court terme ; b) recommandations à long terme ; et c) recommandations n'étant pas directement liées aux dispositions des prestations. Le groupe de travail propose six recommandations pour la mise en œuvre immédiate :

- i) que les ajustements au coût de la vie à appliquer aux prestations de retraite différées débutent à l'âge de 45 ans ;
- ii) que les facteurs liés au coût de la vie pour les prestations de retraite différées soient appliqués dès la date de la retraite ;
- iii) l'élimination de la limitation du droit de restauration pour les participants actuels et futurs ;
- iv) l'élimination de la réduction de 1,5 % au premier ajustement CPI dû aux bénéficiaires actuels et futurs ;
- v) une disposition pour l'achat d'années supplémentaires de contributions ;
- vi) l'élimination de la limite de temps d'une année pour pouvoir valider et restaurer des services antérieurs, avec une étude pour la session du Comité mixte de 2004 sur la validation, la restauration et le congé sans traitement, afin de déterminer les implications et les besoins en ressources avant la mise en œuvre.

Les recommandations i) à iv) ci-dessus comporteraient l'annulation des mesures d'économie antérieures, alors que les recommandations v) et vi) entraîneraient de nouvelles prestations. Seule la recommandation iv) affecterait les retraités de l'ONU car, si elle était approuvée pour mise en œuvre immédiate, elle supprimerait la réduction de 1,5 % faite au premier ajustement CPI au moment de la retraite. La FAAFI a donné la plus haute priorité à l'approbation de cette recommandation au cours de la session du Comité mixte.

Dans le second groupe de propositions du Groupe de travail, celui prévu à plus long terme, le secrétariat du Fonds de pension doit entreprendre une étude sur les problèmes liés à l'ajustement de pension après son octroi. Cette étude devrait être soumise au Comité mixte en 2004. A la session du Comité mixte, la FAAFI souligna que cette étude sur les ajustements de pension après octroi devrait aussi recevoir la plus haute priorité car elle a des implications spéciales et des avantages potentiels pour les bénéficiaires de l'ONU dans plusieurs pays en développement.

Le Comité mixte discuta longuement le rapport final du Groupe de travail et a) prit note du rapport ; b) exprima sa satisfaction et son appui à propos de l'objet et de la qualité du rapport ; et c) sur le fait que les recommandations du Groupe de travail aient été finalisées par consensus. Les membres du Comité mixte pensent que le rapport sera un document de référence pour la décennie future.

Le Comité mixte décida de recommander les propositions suivantes à l'Assemblée générale de l'ONU pour approbation en 2002 et entrée en vigueur dès le 1^{er} avril 2003 :

- a) que les ajustements au coût de la vie soient appliqués aux prestations de retraite différées dès l'âge de 50 ans (au lieu des 45 ans recommandés par le Groupe de travail) ;
- b) que les facteurs différentiels de l'ajustement au coût de la vie pour retraite différée soient applicables dès la date de la retraite ;
- c) la suppression de la limitation du droit à restauration pour les participants actuels et futurs.

Les amendements appropriés seront apportés au Système d'ajustement des pensions pour les changements sous a) et b) ci-dessus et au Règlement du Fonds de pension pour ce qui est du changement sous c) ci-dessus.

Le Comité mixte a également approuvé la recommandation du Groupe de travail de supprimer le 1,5% de réduction dans le premier ajustement CPI dû après la retraite pour les bénéficiaires actuels et futurs, étant entendu que la mise en œuvre de cette modification dépendrait d'un surplus révélé dans la prochaine évaluation actuarielle, qui doit être achevée au 31 décembre 2003. Cependant, la FAAFI déclara au Comité mixte qu'elle avait « estimé que cette mesure aurait dû recevoir la plus haute priorité et exprima son profond désappointement qu'elle n'ait pas été recommandée pour mise en œuvre avec effet au 1^{er} avril 2003 ».

En outre, le Comité mixte demanda à l'Administrateur Secrétaire d'avoir des consultations avec le Comité des Actuaires et de faire rapport au Comité du règlement en 2003 sur une proposition reformulée pour le rachat d'années supplémentaires de contributions. La prestation devraient être définie finement et ne pas être un coût actuariel pour le Fonds de pension.

L'Administrateur Secrétaire a également été invité à entreprendre une étude sur la validation, la restauration et le congé sans traitement, afin d'assurer une continuité à l'égard de la limite de temps pour faire ces élections ; ainsi que sur la suppression de la limite de temps d'un an pour donner droit à la validation et à la restauration ; il lui a été demandé de présenter cette étude au Comité permanent en 2003, ainsi que les observations du Comité des Actuares.

Le Comité mixte a marqué son accord sur le fait que les problèmes liés à l'ajustement des pensions après leur octroi devraient continuer à être étudiés. Le Secrétariat de la Caisse a aussi été invité à mener une étude qui concernerait les aberrations sur le taux de remplacement du revenu dans certains lieux de résidence. Les personnes intéressées par ce point, y compris la FAAFI et ses associations membres, ont été invitées à soumettre des suggestions et à fournir des données pour l'étude qui devrait être présentée au Comité mixte aussi tôt que possible.

COMMENTAIRE : Bien que la FAAFI ait vivement insisté pour que le Comité mixte approuve la suppression de la réduction de 1,5 % dans le premier ajustement CPI dû après la retraite avec effet au 1^{er} avril 2002, et bien qu'on lui ait promis l'entier soutien des représentants des participants pour atteindre ce but, au dernier moment – et sans consultation ni implication de la FAAFI – les représentants des participants cédèrent et sacrifièrent cette recommandation majeure du Groupe de travail, afin de parvenir à un consensus au Comité mixte. La FAAFI maintiendra ses efforts pour la mise en œuvre dès que possible de cette recommandation majeure du Groupe de travail.

Activités relatives aux anciens participants de l'ex-URSS, de l'Ukraine et de la Biélorussie

Depuis 1991, le Comité mixte a discuté la question des anciens participants à la Caisse des pensions de l'ex-URSS, de l'Ukraine et de la Biélorussie dont les pensions de retraite avaient été transférées au Fonds de Sécurité sociale de l'URSS en vertu d'un accord de transfert signé avec ces pays ou qui prirent un arrangement de retrait payé au gouvernement de l'URSS. L'Administrateur Secrétaire soumit à la 51^{ème} session du Comité mixte un document circonstancié comprenant, entre autres, une mise à jour sur les développements de la question depuis la dernière session du Comité mixte.

La FAAFI, au nom de l'AAFI de Moscou, fit une déclaration dans laquelle elle nota la condition, la détresse et le traitement inéquitable et injuste subis par les anciens membres soviétiques, ukrainiens et biélorusses du personnel de l'ONU de la part du Comité des pensions et du Gouvernement de la Fédération de Russie.

La FAAFI proposa que le Comité mixte, à sa 51^{ème} session, « a) note que pendant les onze ans où cette question a été devant le Comité mixte, un certain nombre d'anciens fonctionnaires de l'ONU ont disparu de ce monde sans jamais avoir reçu la pension à laquelle ils avaient légitimement droit par leur service à l'ONU ; b) exprime sa consternation que cette question n'ait pas été résolue après 11 ans devant le Comité mixte ; c) déplore le fait que l'Etat membre de l'ONU concerné n'ait délibérément pas respecté l'esprit et la lettre de l'accord de transfert approuvé par l'Assemblée générale ; d) demande que l'Assemblée générale de l'ONU mette tout le poids et la volonté de la communauté internationale entière sur l'Etat membre concerné ; et e) invite l'Etat membre concerné, à la lumière des intentions de l'accord de transfert de 1981 entré en vigueur après approbation de l'Assemblée générale, à payer immédiatement à chacun des anciens fonctionnaires du système de l'ONU ou ses héritiers ressortissant de l'URSS, de l'Ukraine et de la Biélorussie, sous forme d'une somme en capital en dollars US, la somme totale de leur pension constituée par leur emploi à l'ONU reçue par l'URSS de la Caisse commune des pensions du personnel de l'ONU en vertu de l'accord de transfert ou autrement ».

Après la discussion de cette question, le Comité mixte exprima sa satisfaction pour les efforts faits par le Secrétaire général de l'ONU tels qu'ils sont reflétés dans sa lettre du 29 mai 2002 dans laquelle il disait « qu'il aimerait cependant faire pression presser plus fortement sur le gouvernement de la Fédération de Russie afin qu'il considère la mise en œuvre rapide d'une solution qui réponde de façon appropriée aux besoins et intérêts du groupe des participants de l'ex-URSS qui n'ont pas bénéficié de leurs années de participation et de contributions à la Caisse des pensions. Je désire répéter que ces anciens membres du personnel ont transféré au gouvernement de l'URSS la valeur monétaire de leurs droits à pension acquis pendant leur service ».

Le Comité mixte pria le Secrétaire général de continuer à « chercher une solution satisfaisante et étendue, y compris par une visite personnelle de l'Administrateur Secrétaire à Moscou le plus vite possible » et de faire rapport à la Commission du Règlement à sa 186^{ème} session en 2003.

Étude sur les prestations aux survivants dans les plans de pension des organisations internationales et reconnaissance des concubins

Ces deux points à l'ordre du jour ont été discutés ensemble au Comité mixte. En 2000, l'Assemblée générale invita le Comité mixte à revoir les règles et pratiques existantes donnant droit aux prestations de survivants dans les organisations internationales et à faire rapport à sa session de 2002. Originellement, le Comité mixte a invité l'Administrateur Secrétaire à étudier les tendances sociales courantes aux niveaux national et international dans le domaine des prestations aux survivants, y compris les concubins. Alors que l'étude demandée par le Comité mixte devait passer en revue les questions sous-jacentes, elle ne devait pas contenir de propositions formelles. L'Assemblée générale, où l'idée de reconnaître le concubinage comme une source de prestations possible de la part du Fonds de pension n'avait rencontré que peu de soutien, demanda une étude plus limitée.

L'étude soumise au Comité mixte couvrit 13 organisations ou groupes d'organisations. Elle montra que les règles et pratiques de ces organisations étaient loin d'être uniformes et que peu de conclusions sérieuses pourraient en être tirées. Alors que les dispositions des prestations de retraite pour les épouses survivantes (y compris les épouses divorcées dans un certain nombre d'organisations) et pour les enfants mineurs étaient quasi universelles, une tendance serait apparue vers certaines formes de reconnaissance, aux fins de prestations de retraite, d'une relation autre qu'un mariage avec une personne de sexe opposé.

Le Comité des pensions du personnel de l'OIT soumit une note au Comité mixte sur la question du concubinage concluant qu'il existait des arguments forts en faveur de la reconnaissance d'une telle relation et que ce serait conforme aux développements actuels des tendances de la société. Le Comité des pensions du personnel de l'OIT recommanda que la Caisse des pensions de l'ONU prévoit des prestations de survivants pour les concubins (aussi bien du même sexe que du sexe opposé et mariés ou non) sur une base identique aux prestations servies généralement pour les épouses.

Le Comité mixte n'était pas du tout prêt à suivre une ligne d'action aussi révolutionnaire. Il a cependant décidé de prendre note des renseignements concernant les prestations de survivants existant dans les plans de pension d'autres organisations internationales et d'appuyer la prise en considération de dispositions étendues, en vertu de l'article 38 du Règlement de la Caisse des pensions de l'ONU, à un seul bénéficiaire désigné qui recevrait une prestation supplémentaire en dehors de ce qui généralement prévu à cet article (selon l'article 38, un règlement résiduel est payable à un seul bénéficiaire désigné si, au décès du participant, la somme totale des prestations versées est inférieure à ses propres contributions). Des solutions dans ce sens, comprenant leurs implications administratives et financières, seront soumises à la prochaine session du Comité Permanent. Alors que la question ne sera pas traitée à la prochaine session de l'Assemblée générale de l'ONU, qui ne recevra que les résultats de l'étude sur les prestations de survivants mentionnée plus haut, beaucoup dépendra des réactions qui se manifesteront pendant la discussion à l'Assemblée générale.

La FAAFI fit une déclaration dans laquelle elle rappelait son engagement pour une solution équitable des droits à pension des épouses divorcées survivantes ; son opinion était que les dispositions adoptées en 1998 et en 2000, incorporées dans l'article 35 *bis* du Règlement du Fonds de pension, n'étaient pas satisfaisantes. La FAAFI a noté que le groupe de travail chargé d'entreprendre une révision fondamentale de la Caisse des pensions a exprimé l'avis que les dispositions couvrant les épouses divorcées survivantes devaient être réexaminées dans le cadre d'une révision à plus long terme. Cependant, la FAAFI croyait que cette question ne pouvait attendre une solution « à plus long terme » et proposa que la révision de l'article 35 *bis* soit discutée à la prochaine session du Comité mixte en 2004. En réponse à la proposition de la FAAFI, le Comité mixte invita l'Administrateur Secrétaire à faire rapport, à la prochaine session en 2004, sur les demandes effectives reçues concernant des prestations aux épouses divorcées survivantes, selon l'article 35 *bis* du Règlement du Fonds de pension.

Jugement du Tribunal administratif de l'ONU

La Caisse des pensions a été informé du jugement No. 957 du Tribunal administratif de l'ONU, rendu le 31 juillet 2000, sur un appel soumis par un ancien participant de l'ex-URSS qui se plaignait que l'Accord de transfert entre la Caisse des pensions et l'URSS ne lui avait pas été appliqué correctement. Ce cas aurait pu présenter de l'intérêt pour la FAAFI étant donné que l'application de l'accord de transfert avec l'URSS était une question à l'ordre du jour de la Caisse des pensions, mais le cas n'apportait guère de renseignements sur la question. Le Tribunal administratif de l'ONU décida que la plainte était irrecevable car l'appel avait été fait 17 ans après les faits.

Réunion du Comité permanent

Comme d'habitude pendant la session du Comité mixte, son Comité permanent se réunit brièvement, principalement pour s'occuper d'appels individuels. M. Antonio Busca, représentant du Directeur général du BIT, fut élu président. La FAAFI était représentée par George F. Saddler et Witold Zyss, avec Aurelio Marcucci et Anders Tholle comme substituts.

Un des cas soumis au Comité permanent concernait spécialement la FAAFI car il traitait d'une question de principe d'intérêt général affectant l'ensemble des membres d'une association affiliée à la FAAFI, celle de l'AAFI de l'Equateur. La FAAFI intervenait au Comité permanent au nom des onze membres de l'AAFI Equateur ayant interjeté appel.

Le 1^{er} janvier 2000, l'Equateur abolit sa monnaie nationale, le sucre, et le remplaça par le dollar US. Depuis cette date, le coût de la vie s'est accru substantiellement (de quelque 120 pour cent en 2000 et 2001, selon les onze bénéficiaires vivant en Equateur), alors que les onze bénéficiaires vivant en Equateur, dont les pensions sont payées en dollars, n'ont connu qu'une insignifiante augmentation basée sur l'index des prix américain (CPI). En conséquence, ils demandaient un ajustement de pension extraordinaire en compensation de leur perte de pouvoir d'achat. L'Administrateur Secrétaire refusa cette requête et ce refus fut récusé dans l'appel auprès du Comité permanent.

Le refus de l'Administrateur Secrétaire était basé sur le fait que les onze bénéficiaires n'avaient jamais fourni de preuve de résidence en Equateur. Ils étaient ainsi sur la filière dollar US seulement ; le règlement de la Caisse des pensions prévoit que leurs pensions ne peuvent être ajustées que sur la base du CPI américain et non sur le CPI d'un autre pays. L'Administrateur Secrétaire informa également le Comité permanent qu'il n'existait pas de dispositions pour un ajustement de pension extraordinaire dans le système d'ajustement des pensions. Ainsi, la FAAFI éprouva des difficultés à être en désaccord avec les arguments présentés par l'Administrateur Secrétaire en ce qui concerne les dispositions du règlement du Fonds de pension.

La FAAFI souligna avec force que ce cas n'aurait jamais dû être soumis au Comité permanent par l'Administrateur Secrétaire. De l'avis de la FAAFI, l'Administrateur Secrétaire aurait dû enquêter sur la plainte des onze bénéficiaires, vérifier les faits, évaluer l'étendue de leur dommage, leur perte actuelle de pouvoir d'achat, et examiner si des mesures correctives seraient désirables et faisables. Si le système d'ajustement de pension tel qu'il existe actuellement n'offrait pas de solution, le système de pension de l'ONU a été modifié dans le passé et devrait être ajustable aux changements de situation – comme l'introduction, il y a quelque temps, de « mesures spéciales » pour répondre à des circonstances particulières qui surgirent dans plusieurs pays d'Amérique latine. La FAAFI demanda à l'Administrateur Secrétaire si cela avait été fait, dans l'affirmative, quelles étaient ses conclusions ? si cela n'avait pas été fait, l'Administrateur Secrétaire serait-il prêt à le faire l'avenir ? La FAAFI n'ayant pas reçu de réponses à ces questions au Comité permanent, elle projette de demander à l'Administrateur Secrétaire de répondre par écrit.

Le Comité permanent ne put qu'endosser la décision de l'Administrateur Secrétaire qui avait correctement interprété le règlement applicable du Fonds de pension. Cependant, on émit l'opinion, au sein du Comité permanent, que la situation de l'ajustement de pension en Equateur soit considérée dans le cadre de la révision globale du système d'ajustement de pension proposée par le groupe de travail chargé d'entreprendre une révision fondamentale de la Caisse des pensions.

Après avoir examiné la décision de l'Administrateur Secrétaire, le Comité permanent : a) maintint sa décision selon laquelle les onze bénéficiaires vivant en Equateur qui avaient soumis une réclamation pour un ajustement de pension extraordinaire étaient en fait sur la filière dollar US pour ce qui est de l'ajustement de pension ; b) que leurs pensions ne seraient ajustées que sur la base du CPI américain ; et c) que le règlement de la Caisse des pensions ne prévoyait pas la possibilité d'un ajustement de pension extraordinaire demandé par les onze bénéficiaires vivant en Equateur.

La FAAFI exprima aussi son avis au Comité permanent, sur une « demande de directives » soumise par l'Administrateur Secrétaire en ce qui concerne l'application de l'article 45 du règlement de la Caisse des pensions, tel qu'amendé par la session de 2000 de l'Assemblée générale. Selon cet article, l'Administrateur Secrétaire peut, à sa discrétion, décider de remettre une partie de pension à une épouse ou plus ou à d'ex-épouses d'un ancien participant, afin de satisfaire une obligation légale résultant d'une décision de justice ou d'un arrangement inclus dans une décision de justice. Le Comité permanent fut d'accord que cette décision était applicable à d'anciens participants divorcés avant l'adoption de cette disposition et que cela ne violait pas

le principe des droits acquis. Elle convint également que l'Administrateur Secrétaire pourrait décider, à sa discrétion, de la date à laquelle cet article serait appliqué. La FAAFI donna son assentiment.

Maisons de retraites pour retraités

Le Comité mixte, après discussion, invita l'Administrateur Secrétaire à étudier une proposition de la FAAFI sur la possibilité pour la Caisse des pensions de remplir un besoin social pour les retraités de l'ONU ainsi que de fournir une opportunité d'investissement pour les ressources du Fonds de pension dans des maisons de retraite pour ses bénéficiaires. L'étude doit être conduite en implication avec la FAAFI et le Service de la gestion des placements de l'ONU. Le Comité reconnut la complexité de la question, spécialement parce que l'étude pilote devrait s'adresser non seulement aux besoins des bénéficiaires de la Caisse vivant à Genève et New York, mais aussi aux bénéficiaires du monde entier.

Date et lieu de la 186^{ème} session du Comité permanent et de la 52^{ème} session du Comité mixte

La 186^{ème} session du Comité permanent se réunira au siège de New York fin juin ou début juillet 2003 pour 3 à 5 jours. La 52^{ème} session du Comité mixte se tiendra au siège de l'Organisation de l'Aviation civile internationale à Montréal au Canada. Le Comité mixte laissa au Comité permanent le soin de fixer les dates de sa session de 2004.

YYY

PENSIONS

Jean Hanus est président de l'Association des anciens fonctionnaires de l'ICITO/GATT-OMC et de ce fait aussi membre du Comité de l'AAFI-AFICS. Il était membre de la délégation de l'Association à la 31^{ème} session du Conseil de la FAAFI, qui s'est tenue à Rome 4-8 juillet 2002. Il a participé aux discussions sur les pensions. Il était également rapporteur du Conseil sur ce sujet.

Jean Hanus a écrit une analyse personnelle des résultats de la 51^{ème} session de la Caisse des Pensions des Nations Unies pour le Bulletin de l'Association GATT-OMC, et nous a autorisé à reproduire ce texte dans le *Bulletin* de l'AAFI-AFICS.

Anders Tholle

Analyse du rapport de la 51^{ème} session du Comité mixte de la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies

En qualité de membre de la délégation de l'AAFI-Genève au Conseil de la Fédération des Associations d'Anciens Fonctionnaires internationaux, j'ai rédigé un rapport sur les travaux de la Fédération dans le domaine des pensions. Ce texte est toujours en discussion au Comité de l'AAFI. J'ai également, sous ma propre responsabilité, analysé le rapport de la session de Rome du Comité mixte de la Caisse, estimant que ce rapport contenait des informations de première main non seulement sur les résultats obtenus et les attentes déçues de la session, mais également sur les ressorts cachés qui actionnent la Caisse et sur les motivations profondes des principaux acteurs du Comité mixte. On trouvera ci-après le produit de cette analyse.

Les résultats obtenus et les attentes déçues

1. Sans oublier que le Comité mixte ne formule que des recommandations que l'Assemblée générale peut rejeter, le résultat de cette session, du point de vue des retraités, est à la fois positif et décevant. Pour l'essentiel, on notera que ces recommandations prévoient le rétablissement à partir de 50 ans de l'ajustement aux variations du coût de la vie des retraites différées et un engagement conditionnel à éliminer la réduction de 1,5 pour cent appliquée aux retraites à l'occasion de leur premier ajustement, cette élimination ne devant toutefois devenir effective qu'en 2004 et à la condition que l'évaluation actuarielle de la fin de 2003 fasse apparaître un excédent.

2. La déception vient du fait que le rapport du Groupe de travail tripartite chargé de l'examen en profondeur des prestations de la Caisse, très favorablement orienté et basé lui-même sur une situation actuarielle très favorable de la Caisse, avait soulevé de grands espoirs. Malheureusement, la conjoncture économique s'est détériorée postérieurement à l'évaluation de 1999 et cette détérioration a pris un tour catastrophique dans les quelques semaines qui ont précédé la session du Comité mixte. Celle-ci a été dominée

par le spectre d'un rejet par l'Assemblée générale de recommandations qui lui auraient semblé trop optimistes au regard de la situation.

3. Si l'on veut peser satisfactions et déceptions, on ne peut juger du fond qu'en tenant le plus grand compte des circonstances. Celles-ci sont bien connues et suffisent à expliquer l'attitude très prudente du Comité mixte. Mais on notera que les recommandations du Comité concernent deux points très sensibles sur lesquels les revendications des associations de retraités se concentrent depuis des années : l'ajustement des retraites différées et l'élimination de la réduction de 1,5 pour cent. De plus, le Comité mixte n'a formulé qu'une seule autre recommandation, celle qui concerne l'élimination, pour les participants actuels et futurs, des limitations du droit au rachat d'années de service précédemment effectuées. Pour arriver à un consensus sur des recommandations aussi modestes, le Comité a dû être extrêmement restrictif et sélectif, se bornant à des recommandations en faveur, pratiquement, des seuls retraités. Pourtant, il était pressé par diverses parties de réduire le taux de cotisation, de modifier la répartition de la charge du financement entre les participants et les organisations, d'améliorer diverses prestations pour l'avenir et de modifier leur structure pour les adapter aux tendances récentes en matière de gestion des ressources humaines.

4. La priorité implicitement reconnue aux revendications des retraités est encourageante et vaut d'être dûment saluée, même si les mesures recommandées sont plus symboliques que concrètes. Il est vrai que, mettant de côté de nombreuses et puissantes tentations, le Comité mixte était convenu dès le départ que son premier souci devrait être d'éliminer les effets dommageables des mesures d'économie adoptées depuis 1983. Ces mesures, cependant, affectaient les organisations et les participants aussi bien que les bénéficiaires, et l'on aurait pu s'attendre à ce que des compensations soient accordées à chaque groupe. Mais il n'en a pas été ainsi, et les circonstances ont conduit le Comité mixte à n'accorder réparation, partielle, qu'aux seuls retraités. La raison fondamentale en est, déjà indiquée dans le rapport du Groupe tripartite et rappelée par le Comité, le sentiment de malaise causé par la répartition inéquitable des sacrifices entre les organisations, les participants et les bénéficiaires. C'est sur ce sentiment de malaise que les retraités doivent s'appuyer dans les efforts qu'ils consentiront à l'avenir pour faire reconnaître leur droit à bénéficier de l'intégralité de leur pension après élimination de la réduction de 1,5 pour cent, rétablissement de l'indexation des retraites différées à un âge raisonnable et grâce à une meilleure réactivité de la Caisse aux errements actuels des économies et des monnaies dans certaines parties du monde. Leurs efforts doivent viser les esprits des membres du Comité mixte, mais ceux-ci doivent être atteints par l'intermédiaire des esprits de ceux qu'ils représentent, à savoir les participants eux-mêmes. Mais la première cible des retraités devraient probablement être leur propre esprit, trop enclin à admettre que les circonstances puissent justifier que leurs droits soient violés et que l'on en arrive à la situation surprenante dans laquelle les retraités doivent continuer à verser une cotisation à la Caisse, et pas une cotisation négligeable, car il est difficile de désigner autrement le prélèvement de 1,5 pour cent effectué sur les pensions et que les actuaires ont évalué à 0,38 pour cent de la rémunération pensionnable. Il faut se rappeler que, récemment encore, les sacrifices imposés aux retraités atteignaient 3,25 pour cent de la RP, c'est-à-dire près de la moitié de la cotisation régulière des participants. Est-ce là une situation acceptable ?

Autres remarques

5. Disons d'emblée que toutes les critiques que l'on peut adresser à la Caisse concernant sa conception, son fonctionnement ou les individus qui ont la responsabilité de sa gestion doivent être tempérées par la reconnaissance du fait que, dans l'ensemble, la Caisse est une institution bien conçue et bien dirigée. De récents événements survenus en Suisse viennent à l'appui de cette opinion. Un débat s'est ouvert voici quelques semaines dans ce pays au sujet du taux de rendement minimum des actifs du deuxième pilier de l'AVS, que les autorités fédérales envisageaient de réduire de 4 à 3 pour cent. On pourrait tout d'abord observer qu'étant donné la situation économique, confirmée par la baisse récente des taux d'intérêt hypothécaires, il n'y avait rien de surprenant ni de scandaleux dans ce projet qui, cependant, a soulevé une tempête de protestations. Considérons d'autre part l'hypothèse relative aux taux d'intérêt retenue pour la dernière évaluation actuarielle de la Caisse et nous constaterons qu'il est très proche, à 3,5 pour cent, du taux envisagé pour l'AVS. On ajoutera que, voici quelques jours, des experts suisses ont déclaré qu'il serait plus approprié d'abaisser le taux minimum en question à 3,5 pour cent seulement. Or, en tout état de cause, à 3 pour cent, notre Caisse serait encore en équilibre, autrement dit en mesure de faire face à toutes ses obligations jusqu'à la disparition du dernier bénéficiaire si le système des Nations Unies cessait tout à coup d'exister. On observera également qu'à la différence du système suisse, la Caisse est gérée sans intermédiaires commerciaux, mis à part les services d'experts auxquels il est recouru à titre de consultants et dans le cadre de mandats rigoureusement définis. Dans le débat qui se déroule actuellement en Suisse, il a également été relevé que les compagnies d'assurance avaient opéré un lourd prélèvement sur le produit des investissements qui leur avaient été confiés en vertu de la loi. On notera enfin qu'il semble qu'à l'avenir les employeurs suisses, sur lesquels

pèse la responsabilité finale de l'équilibre financier du système, devront inévitablement consentir un apport de fonds considérable pour rétablir la situation actuarielle, en dépit du fait que l'AVS est un régime à contribution fixe qui ne garantit pas le montant de ses prestations. Notre situation apparaît incontestablement plus favorable.

6. Cela dit, certains aspects de notre système, examinés de plus près, appellent des appréciations plus mesurées. Car il faut reconnaître que, conçu par des bureaucrates, pour des bureaucrates et géré à tous les niveaux par des bureaucrates, il présente tous les vices des institutions bureaucratiques : ses réactions sont extrêmement lentes et circonspectes, au point de sembler fondées sur le principe qu'avec le temps, tout problème trouve sa solution de lui-même...en disparaissant. En outre, toute décision qui paraît devoir être prise doit être conforme à des règles très strictes et très compliquées. Deux exemples illustrent cette critique, le cas des anciens fonctionnaires issus de l'ex-URSS et le fonctionnement du Fonds de secours.

7. A l'origine, le Fonds de secours avait été créé pour soulager la détresse des retraités qui ne percevaient plus qu'une pension très faible à cause des fluctuations monétaires et de la hausse du coût de la vie. Telle était encore la situation en 1973. A partir de 1971, le système de pensions était durement éprouvé par la baisse du dollar et ce ne fut pas avant 1979 qu'une solution acceptable de ces difficultés fut adoptée. Cependant, dès 1975, la portée des interventions du Fonds de secours fut limitée aux cas individuels de détresse établie imputable à la maladie, à l'infirmité ou à des causes similaires. De sorte que, son champ d'action ainsi restreint, le Fonds n'a pu intervenir que dans 15 cas en 2001-2002, n'utilisant qu'une faible partie de ses crédits, alors que la demande et les besoins réels sont notoirement plus importants. Cette situation est à l'ordre du jour du Comité mixte depuis des années, en vain, bien qu'il soit reconnu qu'elle est loin d'être satisfaisante.

8. La question n'est pas sans rapport avec le problème des bénéficiaires de l'ex-URSS, car il a été envisagé à une certaine époque de mettre le Fonds de secours à contribution pour aider ces malheureux anciens collègues, mais cette idée a été écartée car elle ne cadrerait pas avec le règlement du Fonds. De sorte que le sort des anciens bénéficiaires de Russie, d'Ukraine et de Biélorussie demeure sans remède après 10 années de discussions stériles, chacun semblant sincèrement navré de ce déplorable état de choses, mais le considérant avec plus de résignation que de détermination.

9. Un autre trait caractéristique de l'attitude des gestionnaires de la Caisse est leur répugnance à admettre des faits visiblement déplaisants : la situation actuelle des retraités, compte tenu des sacrifices qui leur ont été imposés, est l'un de ces faits déplaisants. A cet égard, il est édifiant de lire les commentaires exprimés par le Groupe de travail tripartite et rappelés dans le rapport du Comité mixte (para 131) qui, cependant, n'y souscrit pas explicitement : *« Les mesures d'économie ont frappé lourdement les bénéficiaires »* : l'abaissement de 3 à 2 pour cent du seuil de déclenchement des ajustements aux variations du coût de la vie *« n'a pas été suffisant pour compenser la part importante des mesures d'économie pesant sur les retraités...Le Groupe tripartite est convenu qu' à la retraite, les bénéficiaires devaient pouvoir compter sur une pension qui, conformément au principe du remplacement du revenu, assurerait un niveau de vie compatible avec celui dont ils avaient joui dans leurs dernières années de service. Le Groupe tripartite a admis que l'application d'une réduction arbitraire de 1,5 pour cent lors du premier ajustement semblait (c'est nous qui soulignons) contraire à ce principe. »*

10. L'AAFI ne partage plus l'idée que les associations sœurs se font généralement de la nature de la Caisse. Le rapport du Comité mixte offre plusieurs exemples des erreurs communément partagées sur ce sujet. L'un de ces exemples illustre à la fois les tentations que suscitent ces conceptions erronées et l'obstination du Comité mixte lorsque des obstacles se dressent devant ses errements. Bien qu'il ait été reconnu parfois, lucidement, que la Caisse était une institution financière et, essentiellement, un fond de pension et non pas une compagnie d'assurance, quelques voix ont proposé qu'il soit possible d'acheter des droits correspondant à des années de service non effectuées. En d'autres termes, le Comité mixte en reprenant cette idée à son compte, refusait de voir qu'il s'agissait de se servir de la Caisse comme si elle était une société d'assurance opérant sur le marché des rentes. Moins admissible encore, bien que le Comité des Actuaire, dûment consulté sur cette proposition, ait estimé *« considérant la structure et la nature collective de la Caisse...qu'il n'était pas en mesure d'appuyer la recommandation visant à permettre l'achat d'années de service supplémentaires »* (essentiellement pour la raison de fond qu'il est pratiquement impossible de garantir la neutralité actuarielle de telles opérations), le Comité mixte a demandé au Secrétaire de la Caisse de reprendre ses consultations avec les actuaire en vue de *« reformuler la proposition tendant à permettre l'achat d'années de service supplémentaires »*(para.134).

11. Assurer une pension représentant un certain revenu de remplacement et garantir la stabilité de ce revenu constitue pour l'institution un programme raisonnable et suffisant à mobiliser la totalité de ses forces. La première partie de ce programme a été remplie, mais la seconde, d'une importance capitale, pose toujours des problèmes. Il faut se rendre compte qu'en arrivant à maturité, la Caisse perd progressivement ses marges de manœuvre, devenant de plus en plus sensible aux fluctuations du rendement de ses placements, lequel peut être d'une extrême volatilité. Cependant, le Comité mixte, animé de préoccupations prétendument sociales, pense toujours augmenter certaines prestations alors que des mesures d'économie continuent d'être appliquées. Pour y parvenir, il n'envisagerait pas moins que de repousser jusqu'à 65 ans l'âge obligatoire de la retraite, mesure acceptable sans doute s'il s'agit de préserver l'équilibre actuariel de la Caisse, mais contestable si l'objectif est de proposer de nouvelles prestations ou d'améliorer des prestations existantes. En effet, il est difficile de fixer des limites aux actions basées sur des considérations sociales, et leurs promoteurs, pour donner corps à leurs aspirations, s'arrangent habituellement pour les faire financer par la collectivité anonyme. Ce genre d'illusion est présent dans l'esprit des participants qui, consciemment ou non, peuvent penser qu'ils peuvent acheter de nouvelles prestations pour le tiers de leur valeur, puisque les organisations financent l'institution aux deux tiers. De leur côté, les organisations ont une idée fixe, qui est de réduire autant que possible le taux de leur contribution. Ces projets opposés ne constituent pas, pour la gestion de la Caisse, une base très saine et toutes les parties concernées devraient se rendre compte qu'il est de leur intérêt commun d'en revenir à une conception plus raisonnable et plus rigoureuse des objectifs de la Caisse.

12. De quelque prestation qu'il s'agisse, que ce soit les rentes de survivants ou les prestations en faveur des époux ou épouses séparés ou divorcés, toute augmentation se traduira nécessairement par une hausse des cotisations ou aura pour effet de plonger la Caisse dans une situation de déficit actuariel chronique nécessitant des mesures d'économie plus drastiques encore, lesquelles, ainsi que l'expérience l'a montré, toucheront lourdement les retraités. La Caisse assure aux survivants une certaine prestation de base dont le niveau peut être considéré comme suffisant ou non, c'est affaire de jugement. La Caisse offre un minimum pour un coût minimum et ce parti a été pris en tenant compte des moyens dont il était prévisible qu'elle pourrait disposer ; l'expérience n'a pas montré jusqu'ici que la Caisse pouvait compter sur des réserves financières inépuisables et constamment renouvelées pour satisfaire les appels apparemment généreux à mettre en œuvre une conception plus sociale des services qu'elle assure. Quiconque estime que le niveau actuel des prestations est inférieur à ce qu'il juge approprié aux besoins de sa famille peut recourir, pour obtenir une couverture complémentaire, au secteur des assurances commerciales. La Caisse a également été conçue en fonction d'un certain statut de la personne en droit civil qui accorde une couverture minimale pour un conjoint et à la condition que le mariage ait été contracté avant le départ à la retraite et qu'il subsiste lors du décès du bénéficiaire. Les obligations résultant de toute autre situation doivent rester du domaine de la responsabilité exclusive de l'individu concerné et ne peuvent être reportées sur la collectivité. En d'autres termes, les obligations légales personnelles résultant des vicissitudes de la vie conjugale, quelles que soient les formes que la modernité lui donne, ne peuvent être transférées à une institution dont la santé financière est sous la surveillance constante d'experts qui la mesurent jusqu'à la deuxième décimale de 1 pour cent.

13. Il est bon de terminer sur un commentaire positif en soulignant l'importance du paragraphe 116 du rapport du Comité mixte qui traite de l'ajustement des pensions en cours et recommande que les problèmes qui se posent dans ce domaine continuent d'être étudiés. En outre, le Comité demande au Secrétariat de la Caisse de faire une étude sur les aberrations du taux de remplacement du revenu dans certains lieux d'affectation et invite « *tous ceux qui sont concernés par ces problèmes à faire part de leurs suggestions au Secrétariat* ».

14. Les considérations qui précèdent ont pour objet d'éclairer l'avenir et de faire voir que les deux prochaines années devraient appeler une action énergique et imaginative à tous les niveaux. L'institution a été établie, voilà plus d'un demi siècle, sur des bases juridiques et financières solides, propres à satisfaire des ambitions sociales définies de manière raisonnable. Le monde change, mais rien n'indique que la réalisation de ces ambitions en soit plus facile.

Jean Hanus

YYY

FLUCTUATIONS DU MONTANT DE LA RETRAITE – La cause la plus vraisemblable

Pour ceux qui ont choisi la double filière, le montant de la filière en monnaie locale (local-currency track – LCT) reste normalement stable pendant une année, à moins que l'indice local du coût de la vie n'ait subi une modification supérieure à 2% depuis le dernier ajustement. Le montant parallèle de la filière dollar ajusté aux mouvements de l'indice du coût de la vie à New York peut, lorsqu'il est converti en monnaie locale, dépasser le montant LCT, et devenir ainsi le montant payable sous réserve du fameux seuil de 110 ou 120 % **I*. Tous les

trimestres, une comparaison entre les deux filières est faite pour chacun des retraités ayant choisi la double filière. Ainsi le montant en monnaie locale de la filière dollar variera selon le taux de change des Nations Unies entre la monnaie locale et le dollar des Etats-Unis applicable le mois précédant chaque trimestre et le montant payable de la pension peut donc passer d'une filière à l'autre. Il vaut donc mieux considérer le montant LCT comme la véritable pension de retraite et tout excédent de la filière locale comme une chance tout à fait fortuite et non comme un droit bien qu'il ait pu être perçu durant une longue période.

Robin Perry

*/ Le seuil a été abaissé de 120 à 110% pour ceux qui ont perçu leur première pension de retraite le 1^{er} juillet 1995 au plus tard.

YYY

SANTÉ

Soutien aux proches des malades Alzheimer

La Croix-Rouge genevoise, la section genevoise de l'Association Alzheimer suisse et Pro Senectute Genève innovent et proposent dès aujourd'hui un programme d'accompagnement à domicile pour des personnes atteintes de démence ou de maladies apparentées et dépendantes de leur entourage.

A Genève, on estime à 3000 le nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'autres affections apparentées vivant à domicile. Le but du programme consiste à **relayer les proches grâce au soutien d'un accompagnant spécialisé** pour s'occuper de la personne malade, à son domicile, à raison de 2 à 8 heures par semaine (nuits exceptées). Il ne s'agit ni de prestation de soins, ni d'aide domestique, mais d'une présence active, sécurisante et complémentaire aux services officiels d'aide à domicile. Chaque accompagnant est formé, encadré et supervisé par la coordination des trois institutions.

La maladie d'Alzheimer provoque chez les personnes touchées un lent déclin des facultés mentales dues à des destructions spécifiques et progressives des cellules dans le cerveau et par conséquent, les rend dépendantes de leur entourage. Les proches qui s'occupent d'un malade Alzheimer souffrent énormément des répercussions de la maladie. Le fardeau physique et psychique est tel qu'il met véritablement en danger la santé du soignant principal, 24 heures sur 24, car celui-ci garantit la sécurité de la personne malade, l'aide et porte sur ses épaules la totale organisation du quotidien. La dégradation progressive d'un être cher suscite tristesse et souffrance. La maladie bouleverse la relation entre le malade et ses proches. Ceux-ci doivent s'adapter continuellement et faire un travail de deuil. Tôt ou tard, le proche a besoin d'être relayé.

Cette aide doit permettre à la personne malade de rester plus longtemps à son domicile en lui proposant des sorties et des activités stimulantes, et à ses proches de prendre du temps pour respirer et envisager l'avenir.

Il n'existe actuellement pas de moyen de prévention contre cette maladie dont on ne sait à l'avance qui va en être affecté. La maladie d'Alzheimer n'est pas contagieuse, et pourtant les personnes touchées et leurs familles vivent souvent dans l'isolement. En définitive, Alzheimer nous concerne tous : elle met au défi notre société aux niveaux médical, politique, social et éthique.

Pour tous renseignements :

Pro Senectute Genève % 022 807 0565
Mme Jacqueline Cramer, directrice
Mme Béatrice Surber, coordinatrice

YYY

Introduction de nouvelles prestations dans le Programme d'Assurance médicale de l'OMS

Le Président de l'OMS/AFSM, Dr. David Cohen, a informé le dernier Conseil de la FAAFI que l'Assurance Maladie de l'OMS avait décidé de prendre en charge le remboursement total des contrôles annuels, ainsi que celui des contrôles réguliers et préventifs des cancers du sein, du colon et de la prostate. Les détails concernant ces prestations ne sont pas encore connus.

YYY

Améliorations du Plan d'assurance médicale (MIP) pour le personnel local d'outre-mer des Nations Unies

Le MIP est un plan mondial d'assurance médicale disponible pour le personnel local des bureaux hors siège des Nations Unies, du PNUD, du FNUAP (UNFPA), du HCR et de l'UNICEF. Les dépendants reconnus peuvent également en bénéficier selon certaines conditions. Il est également disponible en tant que service d'assurance santé pour les retraités.

Le service d'assurance du siège des Nations Unies a aussi annoncé un certain nombre d'améliorations aux prestations servies par le MIP. A compter du 1^{er} janvier 2003, les niveaux maximaux de remboursement pour les prothèses auditives et oculaires et les traitements de santé mentale ont été augmentés.

La prochaine campagne d'affiliation au MIP aura lieu au cours des deux premières semaines de juin 2003. Les membres de l'AAFI-AFICS qui sont également assurés par ce plan peuvent demander des renseignements détaillés sur ces modifications en s'adressant à : M. Jerald Simkin, Responsable, Service des Assurances, Siège de l'ONU, courriel : simkin@un.org, ou par téléphone au +1 212 963 5507.

YYY

Message important pour le personnel international des Nations Unies, du PNUD, de l'UNICEF, de l'UNRWA et des Commissions Economiques (à l'exception de la CEE) qui est assuré par le plan 'Van Breda Overseas' d'assurance maladie

Le bulletin de l'AAFI-AFICS de septembre 2002 annonçait que des signatures étaient collectées pour une pétition adressée au Secrétaire général des Nations Unies, demandant que des prestations pour des soins de longue durée (LTC benefits) soient ajoutées au plan d'assurance « Van Breda Overseas » du personnel des Nations Unies.

Le recueil des signatures se poursuit.

Les membres de l'AAFI-AFICS qui sont couverts par ce plan ou qui connaissent d'autres anciens collègues qui le seraient, peuvent demander des exemplaires de cette pétition en s'adressant à l'un des anciens membres suivants du personnel des Nations Unies/PNUD :

Gualtiero Fulcheri
79, Rue de Brancas
F – 84210 Pernes-les-Fontaines
France
Tél. +33 490 616 688
courriel : gfulcheri@aol.com

Anders Tholle
'La Crémaillère'
Route de la Patinoire
CH – 1875 Morgins
Suisse
Tél. +41(0)24 477 3551
courriel : tholle@cytanet.com.cy

YYY

FISCALITÉ

Imposition en France

Nous reproduisons ci-après, avec l'aimable autorisation de Mario Tavelli, Secrétaire de la Section des anciens fonctionnaires du Syndicat du personnel du BIT et de Carl Krummel, Editeur, un article détaillé de notre collègue Jean-François Santarelli paru dans la Lettre aux anciens fonctionnaires du BIT de mai 2002 concernant les impôts français.

Cet article qui aurait dû être publié dans notre Bulletin précédent (Vol. 61, No. 4, septembre 2002) a été omis par erreur lors de l'impression. Nous avons donc décidé de le reproduire ci-après, précédé d'une

version mise à jour des commentaires parus dans ce Bulletin précédent. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser pour cette omission.

L'article de J.F. Santarelli fait le point de la question de l'assujettissement en France des retraités de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies aux taxes sociales (CSG et CRDS) à la suite de l'ordonnance n° 2001-377 du 2 mai 2001 du Président de la République française. (voir Bulletin de l'AAFI-AFICS 61 n° 2 d'avril 2002).

Le doute exprimé dans cet article au sujet de la date de mise en oeuvre des mesures décidées par cette ordonnance n'est pas totalement éclairci au moment de la rédaction de la présente note (fin novembre 2002) et on peut au stade actuel en tirer les conclusions suivantes.

Les retraités de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies résidant en France et qui ne sont pas à la charge du régime d'assurance maladie français (Sécurité sociale) ne devraient pas ou plus avoir à payer de contributions sociales **sur leurs pensions de retraite des Nations Unies en 2002**. Si, à l'automne 2002, ils ont reçu un avis d'imposition à ce titre, il leur est conseillé d'adresser immédiatement une réclamation au Service des impôts dont l'adresse figure sur l'avis d'imposition afin d'obtenir un dégrèvement.

Sommes payées en 2000 et 2001 sur la pension des Nations Unies

Si en 2000 et 2001 vous avez été imposés au titre des contributions sociales sur votre pension de retraite des Nations Unies perçues en 1999 et 2000, et que vous n'êtes pas à la charge du régime d'assurance maladie français, vous pouvez considérer que l'ordonnance du 2 mai 2001 devrait être applicable depuis février 2000, date du jugement correspondant de la Cour européenne. Si vous en décidez ainsi, vous pourriez alors présenter une demande de remboursement pour les sommes payées à ce titre en 2000 et 2001 au service des impôts qui a établi l'avis d'imposition. Etant donné le doute qui persiste à ce sujet, il appartiendra aux intéressés de décider ou non de présenter une telle demande.

En tout état de cause, les demandes de remboursement des sommes payées en 2000 sur les pensions de retraite perçues en 1999 auraient dû être présentées avant le 31 décembre 2002. Celles concernant les sommes payées en 2001 sur les pensions perçues en 2000 doivent être présentées avant le 31 décembre 2003 (soit jusqu'au 31 décembre de la deuxième année suivant celle de la mise en recouvrement).

Impôts français

Assujettissement des retraités aux taxes françaises CSG et CRDS

Affiliation à la Sécurité sociale (S.S.) française et conséquences sur le paiement des taxes CSG et CRDS et l'utilisation conjointe des prestations maladie de la S.S. et de la CAPS Cas des résidents étrangers – Précisions complémentaires

L'article publié dans la lettre No.30 de décembre 2001 ayant suscité diverses questions, il a été jugé nécessaire d'apporter des précisions complémentaires d'une part, sur les modalités d'application de l'ordonnance 2001-37 du 2 mai 2001 publiée au Journal officiel No. 103 du 3 mai 2001, page 6991, d'autre part, sur l'affiliation des retraités à la Sécurité sociale et leur accès aux prestations maladie de ce régime.

Extrait de l'ordonnance :

« L'article L. 136-1 du code de la Sécurité sociale est ainsi rédigé :

« Art. L136-1. Il est institué une contribution sociale sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement à laquelle sont assujetties :

« les personnes physiques qui sont à la fois considérées comme domiciliées en France pour l'établissement de l'impôt sur le revenu et à la charge, à quelque titre que ce soit, d'un régime obligatoire français d'assurance maladie ».

I – Modalités d'application

Cette ordonnance se réfère aux seuls revenus d'activité et de remplacement (pensions). Les autres

revenus (patrimoine) restent soumis à ces taxes pour toutes les personnes ayant leur domicile fiscal en France.

Le statut, la nationalité des personnes de même que la nature ou l'origine des revenus d'activité (excepté les salaires des fonctionnaires internationaux) et de remplacement ne sont pas pris en considération. Le seul critère à retenir pour l'assujettissement à ces taxes est **que soit remplie la double condition** de résident fiscal en France et à la charge d'un régime obligatoire français d'assurance maladie (Sécurité sociale).

II – Date d'application

Le service de la législation fiscale a d'abord indiqué que ces nouvelles conditions d'assujettissement étaient applicables à partir de la date de publication de l'ordonnance (2 mai 2001) donc aux revenus de l'année 2001 qui ont été déclarés en mars 2002.

Or, il convient de rappeler que selon les arrêts du 15 février 2000 de la Cour européenne (affaires C 34-98 et C 169-98) la France n'avait pas le droit de percevoir ces taxes sur les revenus d'activité et de remplacement des personnes n'ayant pas accès aux prestations maladie de la Sécurité sociale.

*L'Ordonnance 2001 – 37 du 2 mai 2001 ne fait qu'adapter la législation française aux arrêts de la Cour européenne en précisant les conditions à respecter pour l'assujettissement des revenus d'activité et de remplacement à la CSG et à la CRDS. Ainsi, **pour les personnes n'étant pas au bénéfice des prestations maladie de la Sécurité sociale**, la perception de ces taxes ne serait plus légalement fondée depuis la publication du jugement de la Cour européenne. En l'occurrence, cette situation concernerait les revenus déclarés depuis février 2000, c'est-à-dire les revenus de remplacement de 1999, 2000 et 2001. Les taxes indûment perçues sur les **pensions** déclarées pour 1999 et 2000 devraient donc être remboursables.*

Le Service de la législation fiscale auprès duquel nous avons fait valoir cette argumentation a réservé sa réponse et, à la date de la rédaction de cet article (21 avril 2002), n'a pas encore communiqué sa décision.

III – Précisions concernant les conditions d'affiliation des retraités à la Sécurité sociale et conséquences pour l'assujettissement à la CSG et à la CRDS

A cause d'une erreur d'édition dans la lettre No. 30, les informations relatives à l'accès aux prestations maladie de la Sécurité sociale française de même que celles concernant les cotisations maladie perçues sur les retraites vieillesse de la Sécurité sociale et les modalités d'utilisation conjointe des prestations maladie de la Sécurité sociale et de celles de la CAPS, ont été publiées pages 29-30 à la suite des précisions concernant l'assujettissement à la CSG et à la CRDS, sans que les titres de ces rubriques spécifiques soient bien identifiables.

Concernant l'affiliation à la Sécurité sociale et compte tenu de la deuxième condition mentionnée dans l'ordonnance du 2 mai 2001, il est rappelé, afin d'éviter tout risque de malentendu avec les services fiscaux, que :

- la qualité de retraité de la Sécurité sociale est acquise, pour autant que l'on puisse justifier **d'un trimestre d'affiliation** à une régime français de Sécurité sociale au cours de l'activité professionnelle et que l'on ait demandé la liquidation de cette retraite.
- toute personne **au bénéfice** d'une retraite vieillesse de la Sécurité sociale (même symbolique dans les cas d'un trimestre de cotisation) a droit aux prestations maladie de la Sécurité sociale pour des soins prescrits et reçus en France. C'est la qualité de retraité et non le montant de la retraite qui sont pris en considération.

Ainsi, en ce qui concerne l'assujettissement de la pension d'ancien fonctionnaire international à la CSG et à la CRDS, il convient de distinguer deux cas :

i) Les anciens fonctionnaires internationaux retraités, **résidant en France** qui ont cotisé à la Sécurité sociale **pendant au moins un trimestre, et qui ont demandé la liquidation de leurs droits remplissent donc les conditions définies par l'ordonnance du 2 mai 2001 pour que leur pension soit assujettie à la CSG et à la CRDS.**

Ils ont également accès aux prestations maladie de la Sécurité sociale (voir au par. V les modalités d'utilisation conjointe des prestations maladie de la Sécurité sociale et de la CAPS).

ii) La demande de liquidation des droits n'est pas une obligation. Ainsi les anciens fonctionnaires internationaux retraités résidant en France, qui peuvent justifier d'au moins un trimestre de cotisation à la Sécurité sociale mais qui n'ont pas fait liquider leurs droits, ne sont pas considérés comme à la charge du régime maladie de la Sécurité sociale (interprétation confirmée par la Direction de la Sécurité sociale). Ils ne remplissent donc pas la deuxième condition de l'ordonnance de mai 2001 et leur pension n'est pas soumise aux taxes CSG et CRDS. Par contre, ils ne peuvent évidemment pas bénéficier des prestations maladie de la Sécurité sociale.

Compte tenu des points (i) et (ii) ci-dessus, les anciens fonctionnaires internationaux résidant en France et qui ont cotisé à la Sécurité sociale mais qui n'ont pas demandé la liquidation de cette retraite doivent donc, avant de le faire, considérer plusieurs facteurs :

Bénéfices potentiels

- retraite de Sécurité sociale, très faible en cas de quelques années ou quelques trimestres de cotisation puisque la pension complète est fondée sur 37,5 à 40 ans de cotisation selon l'âge de l'intéressé. Ils peuvent sans engagement demander à la Sécurité sociale le relevé de leurs annuités.

Charges potentielles

- taxes CSG et CRDS (environ 9 %) sur la pension 'internationale' et la retraite de Sécurité sociale.
- 20 % des frais médicaux encourus en France non remboursés.

Opportunité de souscrire (si encore possible) ou de conserver une assurance complémentaire

- montant de la prime d'assurance complémentaire.

IV – Cas des retraités étrangers résidant en France

a) La personne retraitée n'a jamais travaillé en France et ne bénéficie pas des prestations de la Sécurité sociale. Conformément aux dispositions de l'ordonnance du 2 mai 2001, sa pension n'est pas soumise aux taxes CSG et CRDS. Ses autres revenus imposables en France sont soumis à ces taxes.

b) La personne retraitée a travaillé en France et a été affiliée pendant au moins un trimestre à la Sécurité sociale. Elle ne sera considérée à la charge de la Sécurité sociale que si elle a demandé la liquidation de ses droits et dans ce cas elle remplira les conditions requises par l'ordonnance de mai 2001 pour que sa pension 'internationale' soit soumise aux taxes CSG et CRDS. Mais elle pourra bénéficier des prestations maladie de la Sécurité sociale (voir au par. V les modalités d'utilisation conjointe des prestations maladie de la Sécurité sociale et de la CAPS).

c) La personne retraitée perçoit une retraite du régime de Sécurité sociale de son pays d'origine ou, en fonction de ses activités antérieures dans ce pays, elle a droit aux prestations maladie de son régime national de Sécurité sociale.

i – Il s'agit d'un pays ayant un accord de Sécurité sociale avec la France

L'intéressée peut bénéficier des prestations maladie via la Sécurité sociale française mais, conformément aux mécanismes de compensation prévus par les accords internationaux de Sécurité sociale, les dépenses supportées par la Sécurité sociale française lui sont remboursées par la Sécurité sociale du pays concerné. Ainsi, contrairement aux apparences, cette personne n'est finalement pas à la charge du régime français de Sécurité sociale. Elle ne remplit donc pas la deuxième condition prévue par l'ordonnance du 2 mai 2001 et **sa pension** n'est pas assujettie aux taxes CSG et CRDS.

ii – Il s'agit d'un pays n'ayant pas d'accord de Sécurité sociale avec la France

L'intéressée ne peut pas bénéficier des prestations maladie de la Sécurité sociale française. Elle ne remplit pas les conditions prévues par l'ordonnance du 2 mai 2001. Sa pension n'est pas assujettie aux taxes CSG et CRDS.

V – Rappel des possibilités d'utilisation combinée des prestations de la Sécurité sociale et de la Caisse maladie de l'organisation Utilité d'une assurance complémentaire

Lorsque l'ancien fonctionnaire retraité résidant en France est affilié à la Sécurité sociale et à la Caisse de l'organisation, il peut obtenir le remboursement de ses frais médicaux par ces deux régimes. Il doit obligatoirement soumettre ses factures d'abord à la Sécurité sociale qui constitue son régime primaire. Il soumet ensuite la photocopie de ses factures et l'original du décompte de la Sécurité sociale à la Caisse de l'organisation qui joue alors le rôle de régime complémentaire. Si le montant non remboursé par la Sécurité sociale à la Caisse est inférieur ou égal aux 80 % de la facture initiale, la CAPS remboursera la totalité de ce montant conformément à son taux de remboursement qui prévoit la prise en charge de 80 % des frais. L'intéressée bénéficiera ainsi d'un remboursement à 100 %.

Un tel taux de remboursement à 100 % grâce à l'intervention des deux régimes n'est évidemment possible que pour les soins prescrits et reçus en France. En ce qui concerne les frais médicaux encourus dans d'autres pays, on ne peut disposer que des prestations (80 %) de la CAPS.

Certains assurés ont souscrit, à titre volontaire, une assurance complémentaire, mais pour ceux qui, ayant demandé la liquidation de leur retraite de Sécurité sociale, ont droit aux prestations maladie de ce régime, la question de

l'utilité d'une telle assurance complémentaire peut se poser, selon d'une part qu'ils habitent ou non en France et se font soigner presque toujours dans ce pays, d'autre part que l'assurance complémentaire est valable uniquement en France ou également dans d'autres pays. Ceux qui pourraient demander la liquidation de leur retraite de Sécurité sociale doivent, avant de le faire, se poser les mêmes questions.

Il appartient donc à chacun, en fonction de ses besoins (remboursement à 80 % ou 100 % des soins reçus en France, hors de France ou dans n'importe quel pays) de prendre en compte les divers éléments évoqués dans cet article : pays de résidence, conditions d'assujettissement de la pension 'internationale' aux taxes CSG et CRDS, coûts de ces taxes, montant de la retraite de Sécurité sociale, coût et type de prestations d'une éventuelle assurance complémentaire.

J.F. Santarelli

NB : Les considérations concernant les possibilités d'utilisation combinée des prestations de la Sécurité sociale et de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel BIT/UIT (CAPS) présentées dans l'article de J.-F. Santarelli (para. V) s'appliquent également aux systèmes d'assurance maladie de l'ONU/HCR/OMM et de l'OMS selon leurs dispositions propres et probablement à l'ensemble des systèmes d'assurance maladie des différentes organisations du système des Nations Unies. En cas de doute, avant de prendre une décision éventuelle à ce sujet, il est conseillé de se renseigner auprès de la Caisse maladie à laquelle vous êtes rattaché.

YYY

PETITS RIENS ET GRANDS MOMENTS

L'Année internationale de la Montagne

Nous sommes dans l'Année internationale de la Montagne. Pourquoi ? Parce qu'elles sont utiles pour la pratique du ski et de l'escalade ? Davantage que cela, quand même !

La montagne abrite 10% de l'humanité; ce chiffre comprend des groupes ethniques dont la culture est sinistrée et dont le savoir, fondé sur la tradition, est en voie de disparition.

La montagne apporte le réconfort à des millions d'individus ; on y trouve maints lieux de pèlerinage. A leur simple vue, même les citadins surmenés sentent s'élever leur âme.

Les montagnes sont les châteaux d'eau du monde. Si une personne sur dix vit à la montagne, une sur deux dépend d'elle pour son eau. Les glaciers et la neige des montagnes fournissent les deux tiers de l'eau douce disponible ; les grands fleuves de notre planète trouvent leurs sources dans les montagnes.

L'approvisionnement naturel en eau est menacé par la déforestation, les pâturages intensifs, la construction démesurée, le sur-développement et le tourisme non contrôlé. C'est ainsi que nous souffrons d'inondations désastreuses et de sécheresses infernales. On peut ajouter à cela le fait que les nappes souterraines sont pompées plus vite qu'elles ne se renouvellent.

Le réchauffement de la planète fait des ravages dans les glaciers. Dans les Alpes et dans l'Himalaya ceux-ci reculent de façon spectaculaire. Les glaciers de l'Alaska fondent deux fois plus vite que les prévisions l'avaient estimé. Dans cette région, soixante-sept glaciers, surveillés par laser, fondent à la moyenne de deux mètres par an et ce rythme s'accélère. Les neiges éternelles dégèlent et les conséquences en sont dramatiques : villages en ruines, routes défoncées, pipelines enlisés, formation de nuages d'insectes qui détruisent nos belles forêts, ruine de la vie marine. Au moment même où j'écris ces lignes, le 21 septembre, on apprend qu'un énorme pan du glacier Maili dans le Caucase - une masse de 2,8 millions de mètres-cubes épaisse de 100 mètres - vient d'exploser, engloutissant un village et tuant 150 personnes. Encore un avertissement de la Nature.

Biodiversité, slogan ressassé de notre époque... Les montagnes sont des îlots de biodiversité dans un océan de monocultures et de paysages façonnés par l'homme. Les différences extrêmes constatés dans les climats et les sols des montagnes, les variations dues à l'altitude, sont à la source d'une multitude de micro-habitats. La plupart des espèces végétales communes se trouvent dans les montagnes : des vingt plantes qui fournissent

80 % de l'alimentation dans le monde, six ont une origine montagnarde. La pomme de terre a fait son apparition dans les Andes (qui en abritent aujourd'hui quelque 200 variétés), le maïs dans la Sierra mexicaine, le sorgo dans les hauts plateaux éthiopiens ; quant au Népal il offre 2000 variétés de riz.

On recense dans les Alpes 5000 variétés de plantes à fleur, soit 42% des fleurs européennes. Trois cent cinquante espèces sont communes. Aucune autre région en Europe n'offre une diversité aussi riche : longue de 1200 km, large de 300 km, elle possède des centaines de vallées et présente une large gamme de zones d'altitude.

Tout ceci fait que l'écologie de la montagne est encore plus fragile et que l'intervention de l'homme y est encore plus dévastatrice qu'ailleurs.

En 1991, les ministres de huit pays d'Europe ont adopté une Convention alpine qui définit les objectifs à poursuivre dans douze domaines tels que l'énergie, les transports, l'agriculture, l'environnement, le tourisme. Pour chacun d'entre eux des accords ont été rédigés et doivent être ratifiés. N'est-il pas significatif que, deux jours après que la Suisse ait voté sur son adhésion à l'ONU, un politicien à Berne ait annoncé la création d'un comité destiné à combattre la ratification ?

Souvent les montagnes constituent une frontière entre les pays et sont l'objet de conflits. On dénombre 27 conflits armés dans le monde aujourd'hui : 23 % pour cent d'entre eux sont localisés dans des régions montagneuses. Les Balkans ont été une zone de guerre depuis le 14^{ème} siècle. Le plus ancien conflit armé concerne le plus long glacier du monde, le Siachen. Grâce à l'Année internationale de la Montagne, des grimpeurs de l'Inde et du Pakistan ont organisé en commun des escalades dans les Alpes pour attirer l'attention sur la nécessité de créer un 'Parc de Paix du Siachen'.

La plupart des grands fleuves de la planète arrosent plus d'un seul pays : 214 bassins, couvrant plus de la moitié de la surface de la terre et hébergeant 40% de sa population sont partagés par au moins deux pays, voire davantage. En 1995 l'incapacité à gérer les eaux venues des montagnes a été la cause de 14 conflits internationaux.

Ceux d'entre nous qui vivent en Suisse, pays montagnard s'il en est, partagent la responsabilité de participer à la protection de la montagne. Que pouvons-nous faire à titre personnel ? demanderez-vous. Assez peu sans doute, mais vous pouvez apporter votre soutien aux organisations qui se mobilisent pour protéger la montagne. En voici quelques-unes :

World Conservation Union (IUCN) : (+4122) 999 00 01

WWF International : (+4122) 364 91 11. Membership Manager : courriel dbritton@wwfint.org

WWF Suisse : (+4122) 939 39 90 - site internet : wwf.ch - courriel : service.info@wwf.ch

Pro Natura : (+4122) 311 10 10 –courriel pronatura-ge@pronatura.ch

Pro Mont-Blanc : NGO internationale pour la protection du Mont-Blanc.

Responsable : Barbara Ehringhaus : tél. : (+4122) 776 57 22 - Fax : (+4122) 776 77 54

Courriel : b.ehringhaus@freesurf.ch

Mountain Wilderness : responsable : Barbara Ehringhaus, voir ci-dessus.

« Une chose que nous savons : la terre n'appartient pas à l'homme ; l'homme appartient à la terre. L'homme n'a pas tissé la toile de la vie, il n'en est qu'un fil. Quoiqu'il fasse à la toile, il le fait à lui-même » a dit le Chef Seattle (qui savait tout cela bien avant que le mot 'écologie' fut inventé).

1^{er} octobre 2002

Aamir Ali

YYY

LA SUISSE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ?

Interview de l'Ambassadeur François NORDMANN, Représentant permanent de la Suisse près des organisations internationales à Genève et Observateur permanent auprès de l'Office des Nations Unies depuis décembre 1999 par Jean-Michel Jakobowicz, Rédacteur en Chef de UN Special..

Quel effet cela faisait-il d'être Ambassadeur auprès des Nations Unies sans en être membre ?

La Suisse n'était certes pas membre des Nations Unies, mais elle est membre de toutes les organisations spécialisées. Dans ces enceintes, elle avait le plein exercice de ses droits, à égalité avec les autres États. C'est uniquement dans ses relations avec l'Office des Nations Unies à Genève qu'il y avait une différence, par exemple au sein du comité diplomatique. Tout le monde savait que la Suisse finirait par adhérer, mais que c'était une évolution lente. C'était plus un sujet de conversation qu'un réel problème avec mes collègues.

Qu'est-ce qui va être différent après le mois de septembre ?

Essentiellement le fait que certains dossiers discutés à Genève dans des commissions vont devoir être « accompagnés » à New York, par exemple ceux des droits de l'homme ou du désarmement. Jusqu'à présent, nous pouvions nous exprimer à la Commission, mais ensuite, nous n'avions plus voix au chapitre. Maintenant, nous allons devoir assurer la continuité jusqu'au sein de l'Assemblée générale.

Qu'avez-vous fait personnellement pour aider à l'adhésion de la Suisse aux Nations Unies ?

Sur un plan politique, la campagne a été menée par les partis, par un comité *ad hoc* et par les représentants de l'économie suisse. Cela a été un mouvement national qui a eu des relais dans tous les cantons. La Mission à New York et celle de Genève avaient un rôle d'information du public. Notre tâche était de dire ce qu'était l'ONU, comment les choses fonctionnaient pratiquement. Nous avons fait des exposés à ceux qui nous le demandaient, nous avons donné des interviews à la presse car notre action était essentiellement de soutenir la position du Conseil Fédéral.

Qu'est-ce que cela va changer pour votre successeur ?

L'ONU, c'est principalement à New York. Pour Genève, le changement sera essentiellement psychologique. Il est quand même beaucoup plus agréable de pénétrer au Palais des Nations la tête haute plutôt que de raser les murs en essayant d'éviter un tel qui va m'agonir de reproches parce que la Suisse a tourné le dos à la communauté internationale. J'avais des collègues qui avaient déjà tout un discours prêt dans ce sens. Je savais exactement ce qu'ils allaient me dire. Mon successeur fera partie d'une grande société dont les actions sont cotées en bourse ...

... Ce n'est peut-être pas un exemple très positif au jour d'aujourd'hui ...

Je veux dire par là qu'il participera à un échange avec d'autres États sur des textes, des soutiens de candidatures, des votes... Jusqu'à présent, on savait que les Suisses n'avaient pas la possibilité de le faire, nous étions donc des partenaires moins intéressants. On nous écoutait poliment mais on savait qu'à un moment donné, notre influence s'arrêterait. Ce n'est désormais plus le cas.

Est-ce que cela va modifier quelque chose à la position de la Suisse dans le concert des nations ?

Oui et non. Non, parce que la Suisse a pris grand soin de proclamer qu'elle allait poursuivre sa politique de neutralité. Oui, parce qu'elle va devoir se positionner par rapport à un certain nombre de thèmes, de problèmes qu'aujourd'hui elle ne traite pas, ne serait-ce que pour se prononcer sur les résolutions de l'Assemblée générale. Elle va devoir se situer et relever les défis qui ne manqueront pas de se produire. Elle va pouvoir jouer le jeu de donner et prendre qui caractérise l'Assemblée générale.

À quoi pensez-vous lorsque vous dites que la Suisse va devoir se positionner ?

Aujourd'hui la Suisse défend des points de vue dans divers domaines, qui touchent à beaucoup d'aspects de la sécurité humaine - concept qui embrasse la sécurité proprement dite, mais aussi le développement durable, la lutte pour la paix et le désarmement, etc. Il s'agit concrètement du droit international humanitaire, de la politique de paix, de développement de l'état de droit et de la démocratie. Nous allons certainement nous intéresser à cette problématique et approfondir nos contacts avec le réseau d'États qui travaillent déjà de concert dans ce secteur. Nous devons développer une diplomatie au niveau de l'Organisation mondiale, dans un contexte politique, tout en préservant notre neutralité ; nous allons rechercher des partenaires, à l'instar de ce que nous faisons déjà dans d'autres enceintes que les Nations Unies (OSCE, OMC, OCDE, Conseil de l'Europe, etc.)

Est-ce que le fait d'entrer aux Nations Unies va avoir un impact sur la Suisse ?

Notre politique étrangère, dotée d'un nouvel instrument et d'un champ d'action élargi, va prendre un nouvel essor. Beaucoup de pays vont suivre nos premiers mouvements sur cette scène et nous serons exposés à des problèmes nouveaux, ce qui ne manquera pas d'avoir un impact, notamment didactique, sur l'opinion publique suisse, très attentive à ce que les Nations Unies peuvent faire.

La Suisse, membre permanent du Conseil de sécurité ?

Nous allons devoir tout d'abord consolider l'adhésion. Je veux dire par là qu'il faudra un certain nombre d'années pour que nous maîtrisions l'instrument et que nous soyons à l'aise. Nous devons aussi nous affirmer dans notre groupe géographique. Et nous devons envisager les éventuelles candidatures dans les différents organes sur la base de nos priorités et de nos intérêts. Le Conseil de sécurité ne répond pas pour l'instant à ces critères. Un jour viendra où nous pourrons apporter notre contribution à cet organe. Pour le moment, nous voulons commencer par être un bon État membre de l'Assemblée générale.

Pour l'instant, il n'y a pas de haut fonctionnaire suisse dans l'Organisation. Votre adhésion va-t-elle changer les choses ?

Jusqu'à présent, le Secrétaire général devait se justifier à chaque fois qu'il nommait un haut fonctionnaire suisse, ce ne sera plus le cas dorénavant. Il nous incombe de proposer des candidatures valables, de former des gens, de pousser des jeunes à entrer assez tôt dans l'Organisation pour y faire carrière.

Est-ce que cela va changer quelque chose à la présence des fonctionnaires suisses dans le secrétariat ?

En raison de notre non-appartenance à l'Organisation, le nombre de fonctionnaires suisses dans l'Organisation était très faible. Après le mois de septembre, nous aurons droit comme tous les pays à un quota. De ce fait, il y aura sûrement plus de fonctionnaires suisses aux Nations Unies.

Vous allez maintenant occuper le poste d'Ambassadeur suisse à Paris. Votre prochaine mission est-elle de travailler à l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne ?

Tout d'abord, l'Union n'a pas son siège à Paris et de surcroît, l'adhésion est un problème de politique intérieure beaucoup plus complexe que l'adhésion à l'ONU. Elle met en jeu beaucoup plus d'éléments. Elle implique une modification du fonctionnement même de la démocratie. Elle comporte un transfert de souveraineté, elle implique des changements dans la vie économique. Le débat est engagé en Suisse et il est loin d'être clos. L'avenir nous en dira plus. Tout ce que je peux faire à ce propos, ce sera de rapporter depuis Paris l'évolution de l'Union. La décision reste celle du peuple.

YYY

NOËL À SAINT-PÉTERSBOURG

Par *Olga Thayer*

Saint-Petersbourg se prépare, Saint-Petersbourg s'agite. C'est la veille de Noël, le dernier jour des achats. Noël ! Noël ! est déjà là.

Les piétons et les véhicules se disputent le pavé. Une foule dense, surexcitée. Quelques vieilles Babouchkas avec leur petit baluchon font rapidement un signe de croix : *Bozhe-moi*, Dieu miséricordieux. On n'est jamais trop prudent et une aide divine peut être utile à un tel moment.

Les équipages élégants avec valets sur le marche-pied, ne veulent pas se laisser dépasser. Question de prestige évidemment. A tout seigneur, tout honneur et la foule s'écarte pour ne pas se faire écraser. Légères et élégantes quelques voitures anglaises conduites par leurs propriétaires hautains et un tantinet méprisants et des phaetons en quantité. D'autres plus modestes essaient de se faufiler en maugréant.

Mais comme toujours la vedette c'est « La Troïka ». La Troïka ce sont trois chevaux attelés. Presque l'emblème de la Russie, depuis toujours je crois. Elle a été immortalisée sur les fameuses boîtes laquées du village de Palekho. Ces boîtes sont uniques et inimitables. Ce sont de vrais petits bijoux qui ont fait le tour du monde et qui se vendaient comme des petits pains dans les magasins de souvenirs. On trouvait des Troïkas aussi bien sur les calendriers que sur des plateaux et toutes sortes d'objets.

« Fouette cocher ... je te donnerai un bon pourboire pour la Vodka. Fouette donc cocher !!! » Depuis toujours la Troïka était le moyen de locomotion le plus rapide, avec des stations-relais dans tout le pays. Et l'image de la Troïka a été, si l'on peut dire, immortalisée.

Mais cette année, une nouveauté a fait son apparition. Un monstre métallique, étincelant, rugissant, sur quatre roues est apparu !

« Un extra-terrestre ? Un démon ? » chuchote-t-on dans la foule en tremblant.

Il manipule quelque chose comme une roue. Est-ce la fin du monde ?

Oh, le monstre terrifiant !! Il a une tête comme un vallon et sortant de cette tête, deux yeux exorbitants. Et le monstre est furieux.

Il appuie rageusement sur quelques chose semblable à un ballon en caoutchouc qui émet des sons étranges. Et la foule, tantôt silencieuse comme un lac paisible de montagne, tantôt devient un torrent déchaîné : *Bozhe-moi*, Dieu miséricordieux, que se passe-t-il ?

Et les badauds, même les plus endurcis, prennent la poudre d'escampette.

Personne n'assista à la fin tragique du monstre de fer. Il atterrit dans un fossé du quartier le plus pauvre de Saint-Petersbourg. Son chauffeur pestant et jurant en allemand : « *Donner wetter...* » Après avoir ôté ses lunettes spéciales fabriquées par une fameuse firme allemande, il ôta son couvre-chef grommelant : « Moi qui devais les initier aux techniques modernes, afin qu'ils aillent de l'avant, leur expliquer le fonctionnement, pour qu'ils puissent former des cadres ! et préparer l'avenir... ! *So was blöder !* »

Ceci est le récit véridique de la Daimler Benz que mon père avait commandée en Allemagne. Le chauffeur russe s'accoutuma au fonctionnement de la nouvelle voiture.

Après cette anecdote, revenons à Saint-Petersbourg en pleine euphorie de Noël.

Devant la vitrine scintillante et resplendissante de la plus fameuse confiserie de la ville, un homme s'est arrêté, fasciné.

Il est livide. Il grelotte dans ses habits tant de fois rapiécés. Dans ses chaussures trouées, retenues par des bouts de ficelles, ses pieds sont gelés. Il essaie de les réchauffer en battant de la semelle sur le pavé. Mais ses yeux ne peuvent se détacher de ce merveilleux spectacle. Des pyramides de chocolat ; du foncé, presque noir, à un brun tendre comme une feuille d'automne. Et tout cela sur un fond de crème fouettée qui lui donne une merveilleuse légèreté. Le tout parsemé de fruits confits qui apportent une note de gaieté. Et les magnifiques boîtes de chocolats en satin chatoyant, quelles merveilles !!!

Les pâtisseries et les confiseurs se sont surpassés. La hotte du Père Noël est pleine à craquer pour les petits et les grands gourmands.

Et il est toujours là, fasciné.

Deux hommes sortent de la confiserie, chargés de paquets, riant, bavardant.

L'un d'entre eux, mon père, en passant aperçoit l'homme immobile, fasciné devant la vitrine.

Il s'approche et lui dit en lui tendant une boîte de chocolats : « Joyeux Noël », et il continua son chemin.

YYY

L'ÉVOLUTION DES GLACIERS SUISSES

Chaque année la Commission glaciologique de l'Académie suisse des sciences naturelles fait observer les variations de la longueur d'un réseau de glaciers, dans la mesure où les résultats obtenus (normalement en fin d'été) sont dignes de confiance. Dans ce contexte, une année commence au début d'octobre. Les chiffres les plus récents se rapportent à la période d'octobre 2000 à septembre 2001.

La température moyenne sur ces douze mois fut de 0,4°C au-dessus de la valeur normale (basée sur la période 1961-1990), soit le vingt-troisième excédent thermique annuel consécutif ; en même temps il y avait un très fort excédent de précipitations presque partout, le Chablais et la région entre Biasca et la Haute Engadine recevant entre 160 et 180 % de la moyenne. Depuis le début des observations météorologiques en 1860, on n'avait pas connu un mois de mai aussi chaud, ni un mois de mars aussi pluvieux.

Dans la note de l'année passée (*Bulletin* 60 ; 5 ; p.27), il était dit qu'une série d'observations de la seule longueur d'un glacier ne donnait pas en soi un très bon indice des changements climatiques ; il vaut mieux établir le bilan de masse. La masse des trois glaciers ainsi auscultés : Gries et Basòdino (région du Nufenen) et Silvretta (près de Klosters) ont en général augmenté entre octobre 2000 et septembre 2001, soit de -5, +64 et +86 centimètres d'équivalent en eau. Une année auparavant ces chiffres étaient respectivement -91, -80 et +15cm. L'abondance de neige tombée sur les pentes sud des Alpes est probablement la raison de ce fléchissement de la tendance vers le bas du volume de glace.

Les changements de longueur des glaciers sont beaucoup plus aléatoires, surtout en ce qui concerne les plus petits. Des 91 glaciers observés, huit sont en crue, six stationnaires et 77 en retrait.

Robin Perry

YYY

COURRIER DES LECTEURS

Retraité mais pas fatigué? Alors rejoignez le 'Golden Group'

Ci-dessous, voici quelques renseignements sur le 'Golden Group', qui comporte de nombreuses activités, y compris des randonnées, des repas, du théâtre, du cinéma, des échanges sur différents sujets. Les membres sont amicaux et agréables.

Veillez contacter : Mme. Maya Marcus
Tél. 022 950 03 03
courriel: maya-marcus@dplanet.ch
Site internet : <http://www.swisscities.com/golden>

Le 'Golden group' est un groupe de retraités (également de pré-retraités et partiellement retraités) petit, sympathique et multi-culturel. C'est un groupe à but non lucratif avec un objectif social et culturel.

Livia Varju
Petit-Lancy

YYY

|

|

|

|

EDITORIAL

The arrangements for the printing of our *Bulletins* are based on what one can call a "gentleman's agreement" with the printing services of some of the international organizations in Geneva. The June 2002 *Bulletin* was printed by the World Meteorological Organization (WMO), and the September one by the International Labour Office (ILO). The December 2002 *Bulletin*, for which I am now writing the editorial, will be printed by the UN Office at Geneva (UNOG). We are very grateful to these organizations for the competent and friendly way in which they handle our requests for printing. Our labour consists mainly of writing, editing, translate or ask volunteers to translate, and assembling the different texts, typing them out in a print-ready format and maintaining liaison with the staff of the different printing services. We are always well treated by our working colleagues.

For the printing of the present "*Bulletin*", we have agreed with officials at UNOG on two changes. Readers may have noticed, that we have tried to introduce illustrations and photographs in some of the recent editions. It has now been agreed with the UNOG Publication Service, that colour photographs can become a regular feature of *Bulletins* printed by that office, thanks to their having acquired some new state-of-the-art printing equipment. We have also agreed with UNOG that their professional staff will process the paging and technical layout of this "*Bulletin*" in close cooperation with the AAFI-AFICS editorial team. We hope that these changes will lead to an improved presentation with which both the Editor and, most of all, the readers will be satisfied. The content of this "*Bulletin*" may have become technically heavy, as it contains a long report on the last session of the Pension Board, an analysis of that same meeting, as well as yet another article on the French taxation (CSG & CRDS). However, we have added a number of photographs in the hope of lightening the burden of reading all these articles.

As far as the contents of our "*Bulletin*" are concerned, I wish to remind readers that we will be happy to receive your contributions. I agreed recently with our editor Marie-Claire Séguret to contribute some personal stories on "Career experiences", which appeared in two successive parts in the last two *Bulletins*. I am sure that there are other interesting personal experiences and episodes from your lives in the international civil service which you, the members of AAFI-AFICS remember and could share with us. Let us hear about them. Let us laugh - or maybe even cry a little - together with you over events which have marked your life during your international service. So, please, send us your career experience stories.

September 2002

Anders Tholle

NEWS OF OUR ASSOCIATION

DATES TO REMEMBER

15 March 2003

Deadline for the return of ballot papers to the Scrutineers for the 2003 Committee elections.

1 April 2003, 10h00

AAFI-AFICS General Assembly to be followed by lunch at the ILO Restaurant.

22 April 2003, 10h00

Symposium on "Ageing in Good Health" conducted by eminent doctors and specialists, in ILO Conference Room V, to be followed by an informal buffet lunch in the ILO Restaurant. A special information note will be issued later.

**Every Wednesday
09h30-12h30**

Permanence-helpline in Office C.544-1, Palais des Nations, Geneva
% +41(0)22 9173330.

1st & 3rd Wednesday each month
12h00-14h00

L'Amicale du Soleil meets for an informal lunch at the Café du Soleil,
Petit-Saconnex, Geneva.

September/October 2003

Five-day excursion to Northern Italy (see announcement below).

YYY

AAFI-AFICS PUBLICATIONS

We have revised and re-issued two AAFI-AFICS publications:

Guide to Retirement: updated edition issued in September 2002

This is AAFI-AFICS' principal information booklet for staff members who are approaching retirement and who need to be informed of the administrative processes, entitlements and formalities on leaving service, settling down in France or Switzerland, health insurance, income tax, Swiss AVS, volunteer activities and recreational opportunities in the Geneva region, etc.

The previous edition was issued in 2000, but there have been many changes affecting procedures, entitlements and obligations and it was necessary to carry out a complete revision of the publication. Although it is mainly aimed at future retirees, members may be interested in learning of the current situation.

Checklist of items of information needed by survivors in the event of a pensioner's death:
updated in October 2002

This is a recent AAFI-AFICS leaflet which was issued as a supplement to the *Bulletin Vol.60, No.4*, in September 2001. We subsequently learned of an additional administrative requirement in this connexion. We also found some inconsistencies between the English and French texts. We therefore decided to revise the whole publication.

Copies of the above, as well as of any other AAFI-AFICS publication, are available on written request (by letter, e-mail or fax) to the AAFI-AFICS Secretariat, Room C.544-1. Palais des Nations, CH-1211 Geneva 10.

YYY

UNOG LIBRARY CULTURAL ACTIVITIES

At the initiative of the Chief of the UNOG Library, our members who live in France and Switzerland will have received a letter from Lucienne Flament-Viricel, Secretary of the UNOG Library Cultural Activities Committee, inviting them to indicate whether they are interested in receiving regular information on the main cultural events taking place in the Palais des Nations, such as film projections, concerts, conferences and art exhibitions, etc.

We warmly invite all those who would like to participate in these often very special events to respond to this invitation by writing to Mme Flament-Viricel, Palais des Nations, CH-1211 Geneva 10 (FAX. 0041(0)22 91701 58 or e-mail lflament-vincel@unog.ch).

EXCURSION – AUTUMN 2003

It is proposed to organize between mid-September and mid-October a five-day trip to Northern Italy visiting Bellinzona, Como, Vigevano, Pavia, Cremona, Mantua, Sabbioneta, Brescia and Bergamo (Lombard towns at the time of Visconti and Gonzaga). The journey would probably be by air to Lugano and then coach. One or two operas, or a concert, would be included in the programme and the exact dates of the excursion will be fixed to take these into account. Fuller details will be given in the next issue of the *Bulletin*. The excursion will be organized by the Agence italienne de tourisme (AIT) in Geneva, tel. 022 919 05 50, with whom you may already register your interest in receiving the programme in due course.

YYY

ANNUAL CONTRIBUTIONS

We would like to remind our annual members that their annual subscription of CHF 30.- should be paid in January each year.

YYY

OTHER NEWS

The UN appoints an Ombudsman

Following similar decisions by other organizations such as the ILO and WHO, the United Nations has now established an *Office of the United Nations Ombudsman*, and the Secretary-General has appointed Ms. Patricia Durrant as the first UN Ombudsman, for a non-renewable five-year term.

Mr. Annan informed the staff of the Secretariat of this development in a letter issued on 25 October 2002. He said that the ombudsman function would be an open, readily available and confidential source of support for staff at all levels in the Organization, seeking answers to questions and assistance in resolving problems and overcoming conflicts in the work place.

The Office of the Ombudsman is established in the Office of the Secretary-General to make available the services of an independent person to address employment-related problems of staff members. The Ombudsman shall be guided by the UN Charter, the Staff Regulations and the Staff Rules, as well as by the principles of justice and fairness.

YYY

NEWS OF THE FEDERATION

REPORT OF THE FAFICS REPRESENTATIVES TO THE 51st SESSION OF THE UNITED NATIONS JOINT STAFF PENSION BOARD (continued)²

Final report of the Working Group undertaking a fundamental review of the Fund's benefit provisions

The Working Group's final report provided considerable information on the extent of its review, its consideration and its analysis. It included an in-depth examination of the current provisions of the Pension Fund, the past economy measures and their impact on participants, beneficiaries and member organizations. The report also examined other possible changes in pension benefits, giving considerable emphasis to the linkage between human resources policy and UN pensions, with a view towards providing more flexible and competitive recruitment strategies to make the Pension Fund more attractive to non-career staff serving in UN Organizations for shorter or medium-term periods.

The Working Group's final proposals were divided into (a) short-term recommendations; (b) long-term recommendations, and (c) recommendations not directly related to the pension benefit provisions. The Working Group proposed the following six recommendations for immediate implementation:

- i) that the cost-of-living adjustments to be applied to deferred retirement benefits begin as from age 45;

² The first part of this report was published in *Bulletin Vol. 61 No.4*

- ii) that the cost-of-living factors for deferred retirement pension benefits to be applied as from the date of separation;
- iii) the elimination of the limitation on the right to restoration for existing and future participants;
- iv) the elimination of the 1.5 per cent reduction in the first CPI adjustment due to existing and future beneficiaries;
- v) the provision for the purchase of added years of contributory service; and
- vi) the elimination of the one-year time limit for electing to validate and restore prior service, with a study for the 2004 Pension Board session on validation, restoration and leave without pay, to determine implications and resource requirements before implementation.

The recommendations (i) through (iv) above would be the reversal of previous economy measures, while recommendations (v) and (vi) would involve new provisions. Only recommendation (iv) would affect UN retirees since, if approved for immediate implementation, it would restore the 1.5 percent reduction made in the first CPI adjustment at the time of separation. The approval of this recommendation was assigned the highest priority by FAFICS at the Pension Board session.

In the Working Group's second group of proposals, those targeted for the longer-term, a study is to be carried out by the Pension Fund's secretariat on the problems associated with the adjustment of pensions after award. This study is to be submitted to the Pension Board in 2004. In the Pension Board session, FAFICS stressed that this study of pension adjustments after award should also be given the highest priority since it had special implications and potential benefit for UN beneficiaries in several developing countries.

The Pension Board devoted considerable time to the discussion of the Working Group's final report and (a) took note of the Working Group's report, (b) expressed strong appreciation and support for the scope and quality of the report, and (c) for the fact that the Working Group's recommendations had been arrived at by consensus. Members of the Pension Board believe that the report will become a landmark document in the decade ahead.

The Pension Board decided to recommend to the UN General Assembly for approval in 2002 to take effect as from 1 April 2003, the following proposals:

- (a) that cost-of-living adjustments be applied to deferred retirement benefits as from age 50 (instead of at age 45 as recommended by the Working Group);
- (b) that cost-of-living differential factors for deferred retirement be applicable as from the date of separation;
- (c) the elimination of the limitation on the right to restoration for existing and future participants.

Appropriate amendments will be made to the Pension Adjustment System for the changes in (a) and (b) above and to the Pension Fund Regulations for the change in (c) above.

The Pension Board also approved the Working Group's recommendation to eliminate the 1.5 percent reduction in the first CPI adjustment due after retirement to existing and future beneficiaries with the understanding that the implementation of this modification would be subject to a surplus being revealed in the next actuarial valuation to be performed as at 31 December 2003. However, FAFICS stated in the Pension Board that it "felt that this measure should have received the highest priority and expressed its strong disappointment that it was not recommended for implementation with effect from 1 April 2003".

In addition, the Pension Board requested the CEO/Secretary to consult with the Committee of Actuaries and to report to the Standing Committee in 2003 on a reformulated proposal for the purchase of added years of contributory service. The provision would need to be narrowly defined and to be at no actuarial cost to the Pension Fund.

The CEO/Secretary was also requested to undertake a study on validation, restoration and leave without pay, in order to provide consistency in respect to the time limit for making such elections and on the elimination of the one-year time limit for electing to validate and restore and present the study to the Standing Committee in 2003 along with the observations of the Committee of Actuaries.

The Pension Board agreed that the problems associated with the adjustment of pensions after award should continue to be studied. The Pension Fund Secretariat was also requested to carry out a study that could address the income replacement ratio aberrations in certain duty stations. Those concerned with the issue, including FAFICS and its member associations, were invited to submit suggestions and to provide inputs to the study which should be presented to the Pension Board as soon as feasible.

COMMENT: Even though FAFICS had pressed very hard for the Pension Board to approve the restoration of the 1.5 percent reduction in the first CPI adjustment after retirement with effect from 1 April 2003 and had been promised the complete support of the Participants Representatives in achieving this goal, at the last moment and without consultation with or involvement of FAFICS the Participant's Representatives caved in and sacrificed this major recommendation of the Working Group in order to achieve a consensus in the Pension Board. FAFICS will maintain its efforts to achieve the implementation of this major recommendation of the Working Group as soon as possible.

Activities relating to former participants from the former USSR, Ukrainian SSR and Byelorussian SSR

Since 1991, the Pension Board has been discussing the issue of former Pension Fund participants from the former USSR, Ukrainian SSR and Byelorussian SSR whose pension benefits were transferred to the USSR Social Security Fund under a transfer agreement signed with those countries or who took a withdrawal settlement that was paid to the USSR Government. The CEO/Secretary submitted a comprehensive document to the 51st session of the Pension Board containing, inter alia, an update on developments on this issue since the last Pension Board session.

FAFICS made a statement, on behalf of AFICS Moscow, in which it noted the plight, the distress, and the unfair and unjust treatment being received by former UN staff members from the USSR, Ukraine SSR and Byelorussian SSR in the Pension Board and from the Government of the Russian Federation.

FAFICS proposed that the Pension Board should, at its 51st session, "(a) note that in the 11 years that this issue had been before the Pension Board a number of former UN staff members have been permanently terminated from this world without ever receiving the legitimate pension entitlements which they earned by their UN service; (b) express its dismay that after 11 years of consideration by the Pension Board the issue had not been resolved; (c) deplore the fact that the UN Member State involved had deliberately not complied with the spirit and tone of the transfer agreement approved by the UN General Assembly; (d) request that the UN General Assembly bring to bear the full weight and pressure of the entire international community on the UN Member State involved; and (e) call upon the Member State involved, in the light of the intent of the 1981 transfer agreement entered into after General Assembly approval, to pay immediately, to each and every former UN system staff member or their heirs from the USSR, the Ukraine SSR and the Byelorussian SSR as a lump sum in U.S. dollars, the entire amount of their UN pension entitlement earned from their UN employment, that had been received by the USSR from the UN Joint Staff Pension Fund under the 1981 transfer agreement or otherwise".

After discussing this issue, the Pension Board expressed appreciation for the efforts by the UN Secretary-General as reflected in his 29 May 2002 letter where he stated "I would therefore like to urge most strongly that the Government of the Russian Federation consider the rapid implementation of a solution that addresses appropriately the needs and concerns of the entire group of ex-USSR participants who have not benefited from their years of participation in and contributions to the Pension Fund. I wish to reiterate that these former staff members transferred to the Government of the USSR the monetary value of their pension rights they had earned during their contributory service."

The Pension Board then requested the UN Secretary-General to continue "seeking a satisfactory and comprehensive resolution, including a personal visit to Moscow by the CEO/ Secretary as soon as possible" and to report to the Standing Committee at its 186th session in 2003.

Survey of survivors' benefits in pension plans of international organizations and the recognition of domestic partnerships

These two agenda items were discussed together in the Pension Board. In 2000, the General Assembly requested the Pension Board to review existing rules and practices on entitlements to survivors' benefits in international organizations and to report thereon to its 2002 session. Originally the Pension Board had requested the CEO/Secretary to study current social trends, at the national and international levels, with regard to survivors' benefits, including domestic partnerships. While the study requested by the Pension Board was to review the underlying issues, it was not to contain any formal proposals. The UN General Assembly, where the idea of recognizing domestic partnerships as a possible source of benefits from the Pension Fund encountered little support, requested a more limited review for the study as mentioned above.

The survey submitted to the Pension Board covered 13 organizations or groups of organizations. It showed that the rules and the practices of these organizations were far from uniform and that few firm conclusions could be drawn from them. While the provision of pension benefits for surviving spouses (including in a number of organizations divorced spouses) and for minor children was nearly universal, a trend could be identified towards some form of recognition, for pension benefit purposes, of a relationship other than a marriage to a person of the opposite sex.

The ILO Staff Pension Committee submitted a note to the Pension Board on the issue of domestic partnerships which concluded that there were strong arguments in favour of recognizing such relationships and that this would be in line with current developments in societal trends. The ILO Staff Pension Committee recommended that the UN Pension Fund provide survivors' benefits for domestic partnerships (both for the same sex as well as the opposite sex and whether married or not) on the same basis as those currently provided for spouses.

The Pension Board was clearly not prepared to follow such a revolutionary line of action. It decided nevertheless to take note of the information provided with respect to survivors' benefits available in the pension plans of other international organizations and to support consideration of extending provisions under Article 38 of the UN Pension Fund Regulations for a designated sole beneficiary to receive an additional benefit beyond what is currently provided under the article (under article 38 a residual settlement is payable to a designated sole beneficiary if, upon the death of a participant, the total amount of benefits paid to him/her or on their account is less than their own contributions). Options to this effect, including their administrative and financial implications, will be presented to the next session of the Standing Committee. While this question will not be before the next session of the UN General Assembly which will only receive the results of the survivors' benefits survey mentioned above, much will depend on the reactions which might become manifest during the discussion in the UN General Assembly.

FAFICS made a statement in which it recalled its commitment to an equitable solution of the problem of pension entitlements for divorced surviving spouses and stated its opinion that the provisions adopted in 1998 and in 2000, embodied in Article 35 *bis* of the Pension Fund Regulations, were not fully satisfactory. FAFICS noted that the Working Group charged with undertaking a fundamental review of the Pension Fund expressed the view that these provisions covering divorced surviving spouses should be re-examined "in the framework of the longer-term review". However, FAFICS believes that this issue cannot wait for a "longer-term" solution and proposed that the review of Article 35 *bis* should be available for the next session of the Pension Board in 2004. In response to the FAFICS proposal the Pension Board requested the CEO/Secretary to report to its next session in 2004 on the experience with regard to actual requests received for divorced surviving spouses' benefits pursuant to Article 35 *bis* of the Pension Fund Regulations.

UN Administrative Tribunal Judgement

The Pension Board was informed of UN Administrative Tribunal Judgment No. 957, rendered on 31 July 2000 on an appeal submitted by a former participant from the former USSR who claimed that the Transfer Agreement between the Pension Fund and the USSR had not been properly applied to him. This case might have presented some interest to FAFICS in view of the fact that the application of the transfer agreement with the USSR was one of the agenda items before the Pension Board but this case adds little additional information to the question. The UN Administrative Tribunal decided that the claim was time barred because the appeal had been raised 17 years after the event occurred.

Standing Committee meeting

As usual during the Pension Board session, its Standing Committee held a brief meeting, mainly to consider individual appeal cases. Mr. Antonio Busca, representing the Executive Head of ILO, was elected Chairperson. FAFICS was represented in the Standing Committee by George F. Saddler and Witold Zyss, with Aurelio Marcucci and Anders Tholle as alternates.

One of the cases submitted to the Standing Committee was of special concern to FAFICS as it dealt with an issue of principle and of general interest that affected the entire membership of a FAFICS member association, that of AFICS Ecuador. FAFICS intervened in the Standing Committee of behalf of the appeal from the eleven members of AFICS Ecuador.

On 1 January 2000 Ecuador abolished its national currency, the sucre, and replaced it by the United States dollar. Since that date the cost of living in Ecuador had increased substantially (by some 120 per cent in 2000

and 2001, according to the eleven beneficiaries living in Ecuador), while the eleven beneficiaries living in Ecuador, whose pensions are paid in U.S. dollars, had only benefited from an insignificant pension increase based on the United States Consumer Price Index (CPI). They requested accordingly an “Extraordinary Pension Adjustment” to compensate them for their losses in pension purchasing power. The CEO/Secretary refused this request and this refusal was being challenged in the appeal to the Standing Committee.

The CEO/Secretary’s refusal was based on the fact that the eleven beneficiaries had never submitted proof of residence in Ecuador. They were thus on the U.S. dollar track only and Pension Fund Regulations provide that their pensions could only be adjusted on the basis of the U.S. CPI and not on the basis of the CPI of any other country. The CEO/Secretary also informed the Standing Committee that there was no provision for an “Extraordinary Pension Adjustment” in the pension adjustment system. Thus, FAFICS found it difficult to disagree with the arguments presented by the CEO/Secretary with respect to the provisions of the Pension Fund Regulations.

FAFICS stressed very strongly that this case should never have been submitted to the Standing Committee by the CEO/Secretary. Rather in FAFICS opinion, the CEO/Secretary should have investigated the claim submitted by the eleven beneficiaries living in Ecuador, checked the facts, evaluated the extent of their hardship, their actual loss of pension purchasing power and examined whether any corrective measures were desirable and feasible. If the pension adjustment system, as it stands at present, offered no solution, the UN pension system has been changed in the past and could be adjusted to changing situations – such as the introduction some time ago of a “Special Measures” to respond to special circumstances that arose in several other Latin American countries. FAFICS asked the CEO/Secretary whether this had been done, and if so what were his conclusions, and if this had not been done, was the CEO/Secretary ready to do so in the near future. While FAFICS did not receive answers to its questions in the Standing Committee, FAFICS plans to request the CEO/Secretary to reply to its questions in writing.

The Standing Committee had no other option but to endorse the decision of the CEO/Secretary which had correctly interpreted the applicable Pension Fund Regulations and Rules. However, the view was expressed in the Standing Committee that the pension adjustment situation in Ecuador should be considered within the framework of the global review of the pension adjustment system as proposed by the Working Group charged with undertaking a fundamental review of the Pension Fund.

The Standing Committee after considering the CEO/Secretary’s decision, (a) upheld his decision that the eleven beneficiaries living in Ecuador who had submitted a claim for an “Extraordinary Pension Adjustment” were in fact on the U.S. dollar track for the purpose of pension adjustment, (b) that their pensions thus could be adjusted only on the basis of the United States CPI and (c) that the Pension Fund Regulations do not provide for the possibility of an extraordinary pension adjustment as sought by the eleven beneficiaries living in Ecuador.

FAFICS also expressed its views in the Standing Committee on a “request for guidance” submitted by the CEO/Secretary with regard to the application of Article 45 of the Pension Fund Regulations, as amended by the 2000 session of the General Assembly. Under this article the CEO/Secretary may, at his discretion, decide to remit a portion of a pension benefit to one or more present or former spouses of a former participant, to satisfy a legal obligation resulting from a court order or a settlement incorporated in a court order. It was generally agreed in the Standing Committee that this provision was applicable to former participants who separated before the enactment of this provision and that this did not violate the principle of acquired rights. It was also agreed that, in the exercise of his discretion, the CEO/Secretary should decide on the date from which his decision under this article would be applied. FAFICS concurred with these views.

International retirement community

The Pension Board discussed and requested the CEO/Secretary to carry out a study of a FAFICS proposal on the possibility of the Pension Fund meeting a social need for UN retirees as well as providing an investment opportunity for Pension Fund resources by investing in retirement homes for Pension Fund beneficiaries. The study is to be carried out with the involvement of FAFICS as well as the UN Investment Management Service. The Board recognized the complexity of the issue, especially as the pilot study would need to address not only the needs of UN beneficiaries living in Geneva and New York, but would also have to reflect the needs of all Pension Fund beneficiaries residing worldwide.

Date and place of the 186th session of the Standing Committee and the 52nd session of the Pension Board

The 186th session of the Standing Committee is expected to meet at UN headquarters in New York in late June or early July 2003 for a period of 3 to 5 days. The 52nd session of the Pension Board will be held at the headquarters of the International Civil Aviation Organization in Montreal, Canada. The Pension Board delegated to the Standing Committee the determination of the specific dates for its 2004 session.

YYY

PENSIONS

Jean Hanus is Chairman of the Association of Former Staff Members of ICITO/GATT and, as such, also a member of the AAFI-AFICS Committee. He was a member of the Association's delegation to the 31st FAFICS Council, held in Rome 4-8 July 2002, where he participated in the review of, and spoke on pensions. He was also the Council Rapporteur on the same subject.

He has written a personal analysis of the results of the 51st session of the UN Joint Staff Pension Board for the GATT-WTO Association's Bulletin, and he has agreed to his text being reproduced in the AAFI-AFICS Bulletin.

Anders Tholle

A Review of the Report of the Fifty-first Session of the United Nations Joint Staff Pension Board

As a member of the delegation of AFICS-Geneva at the Council of the Federation of The Associations of former international civil servants, I have prepared a report on the proceedings of the Federation on the subject of pensions. My draft is still under discussion at the AFICS Committee. I have also, under my own responsibility, analysed the final report of Rome session of the Pension Board, considering that the report contained fist-hand information not only on the concrete results and shortfalls of the session. but also on the underlying springs and triggers at work in the operation of the Fund and in the minds of its main actors. Hereafter is the result of my analysis

The results and non-results of the session

1. Without forgetting that the Board is making only recommendations which the General Assembly may reject, the outcome of this session from the point of view of the retirees is both positive and disappointing. Essentially, the recommendations include the reinstatement of the cost-of-living adjustment of deferred pensions from the age of 50 and a conditional commitment to eliminate the 1,5 percent reduction applied to pensions in award on the occasion of their first COL adjustment, the elimination to become effective only in 2004 if the actuarial valuation to be performed at the end of 2003 shows the existence of a surplus.

2. Disappointment arises from the fact that great hopes had been raised by the favourable report of the Tripartite Working Group, based itself on a very favourable actuarial situation of the Fund. Unfortunately, the economic and business environment has deteriorated after the 1999 valuation and the deterioration turned out to be catastrophic in the few weeks before the session of the Board. The outcome of all this was that the Board session was overshadowed by the fear of a rejection by the General Assembly of recommendations which might look too optimistic in view of the situation.

3. When attempting to strike a balance between satisfaction and disappointment, a distinction ought to be made between substance and circumstances. These are well known and are enough to explain the very cautious approach of the Board. However, one should not overlook the fact that the Board addressed in its recommendations the two sensitive aspects on which the retirees' associations have been for years seeking redress: the adjustment of deferred pensions and the elimination of the 1,5 percent reduction. In addition, the Board made only one other recommendation, which concerns the elimination of the limitations to the right of restoration of past years of service for existing and future participants. To reach consensus on recommendations so narrowly defined, the Board had to exercise extreme restraint and selectivity, limiting itself to recommendations essentially benefiting retirees, although it was under pressure to reduce the rates of contributions, to alter the sharing of contributions between organisations and participants, to improve various

benefits for the future and to change the structure of benefits in order to adapt it to new trends in the management of human resources.

4. The implicit priority recognised to the claims of the retirees is encouraging and should be duly acknowledged, even though the measures recommended are more symbolic than concrete. It is true that, apart from the numerous and strong temptations faced by the Board, it had been agreed from the beginning that the first concern should be the elimination of the adverse effects of the economy measures enforced since 1983. These measures, however, affected the organisations and the participants as well as the beneficiaries, and one might have expected some compensation being granted to all groups. But it was not so, and circumstances led the Board to consider only remedial actions in favour of retirees. The fundamental reason for this, already stated in the report of the Tripartite Working Group and recalled in the Board report, is the feeling of uneasiness caused by the inequitable sharing of the sacrifices among the organisations, the participants and the retirees. It is on this feeling that the beneficiaries should capitalise in their future efforts to gain effective recognition of their right to the integrity of their pensions after elimination of the 1,5 percent reduction, reinstatement of the COL adjustment of deferred pensions at a meaningful age and better reactivity of the Fund to the current economic and monetary vagaries in certain parts of the world. The targets of their efforts should be the minds of the members of the Board, but these should also be acted upon through the minds of the individuals that they represent, namely the participants. The first target, however, should probably be our own minds, too inclined to accept that circumstances may justify overriding our rights and lead to the surprising situation in which retirees have to go on paying contributions to the Fund, and not insignificant ones, for it is hard to think of another description for the levy of 1,5 percent applied on pensions in award and which the actuaries have figured out in terms of pensionable remuneration at 0,38 percent. It should be remembered that, until recently, the total toll paid by the beneficiaries amounted to 3,25 percent of PR, that is nearly half the statutory contribution paid by the participants. Is this an acceptable situation ?

Other comments

5. It should be said first that any criticism addressed to the Board, its design and functioning or to the people in charge of its management at any level must be smoothed off by the recognition that, on the whole, the Fund is a well-designed and well-managed institution. Current events in Switzerland may support this opinion. A debate arose a few weeks ago in this country concerning the rate of return on assets in the so-called second pillar of AVS, which the authorities proposed to lower from 4 to 3 percent. A first comment might be that, in view of the economic situation, confirmed by the more recent lowering of the interest rate on mortgage loans, there was nothing surprising or scandalous in that proposal which, nevertheless, gave rise to bitter comments. Now, turning to the hypothesis concerning the rate of interest selected for the last actuarial valuation of the Fund, it can be seen that it is very close, at 3,5 percent, to the rate envisaged in the AVS scheme. It might be added that, just a few days ago, Swiss experts stated that lowering the rate to 3,5 percent would be more appropriate. At 3 percent, in any case, our Fund would still be in equilibrium, i.e. be able to meet all its obligations in full until the death of the last beneficiary, even if the whole U.N. system were suddenly dismantled. A second possible comment is that, compared to the Swiss system, the UN Fund is managed without any commercial intermediary, apart from experts acting on a consultancy basis and within the limits of carefully defined terms of reference. In the current debate in Switzerland, it was noted also that insurance companies had levied a heavy toll on the return of the investments statutorily entrusted to them. A third possible comment is that in future, it appears that the Swiss employers who have final financial responsibility will inevitably be called on to pour into the scheme considerable amounts of money to restore its actuarial situation, in spite of the fact that the AVS is a fixed contribution scheme which cannot guarantee its benefits. Our situation appears definitely more favourable.

6. This having been said, some aspects, when closely analysed, call for much less approbatory comments. It should be recognised that, designed for bureaucrats and managed at all levels by bureaucrats, the Fund shows all the shortfalls of a bureaucratic institution: its reactions are extremely slow and cautious, to the point of appearing to be based on the principle that, with time passing, any problem finds its solution by itself... in fading away. In addition, any decision which might have to be taken has generally to comply with very strict and elaborate rules. Two good examples of this are the case of the former USSR citizens and the operation of the Emergency Fund.

7. Initially, the Emergency Fund was intended to alleviate the distress of recipients of small pensions caused by currency fluctuations and cost-of-living increases; that was still the case in 1973; now, since 1971, the pension scheme had been seriously put to test by the downward fluctuations of the U.S.dollar and it was not before 1979 that an acceptable solution to the problem was adopted. As from 1975, however, the scope of the interventions of the Emergency Fund were limited to providing relief in individual cases of proven hardship

owing to illness, infirmity or similar causes. The result, with such a narrow definition of its field of intervention, is that the Fund recorded only 15 disbursements in 2001-2002, leaving unspent the larger part of its appropriations, whereas demand and real needs are notoriously more important. This situation has been on the agenda of the Board for years without avail, although it is generally recognised that it is not satisfactory.

8. The connection with the problem of the beneficiaries in the former USSR is clear as it had been envisaged to resort to the Emergency Fund to bring relief the these unfortunate former colleagues, but the idea was discarded because it could not be accommodated within the regulations in force. So, the case of the Russian, Ukrainian and Bielorrussian former beneficiaries remains unsolved after 10 years of sterile discussions, everybody seeming to be deeply sorry for this deplorable state of affairs but looking at it with much more resignation than determination.

9. Another feature of the attitude of the managing board of the Fund is its dislike for recognising clearly unpleasant facts: the present situation of retirees, with the sacrifices imposed on them, is such an unpleasant fact. It is enlightening to read the comments made by the Tripartite Working Group and recalled in the report of the Board (para.131) without any explicit endorsement: "*The economy measures impacted quite heavily on beneficiaries*"; the lowering of the threshold from 3 to 2 percent for cost-of-living adjustment "*did not go far enough to address the significant share of past economy measures that beneficiaries had assumed....The Tripartite Working Group agreed that upon retirement, beneficiaries should be able to count on a pension that, in line with the income replacement principle, provided a standard of living compatible with that enjoyed in the last years of service. The Tripartite Working Group agreed that to apply an arbitrary 1,5 percent reduction in the first cost-of-living adjustment **seemed** (our emphasis) to be contrary to that principle*".

10. AFICS has agreed to adopt a critical view on the perception of the nature of the Fund generally shared by its sister associations. It is easy to find in the report of the Board examples of the misconceptions commonly accepted in this regard. One of them illustrates both the temptations which are generated by such misconceptions and the stubbornness of the Board when some obstacle is raised against its vagaries. Although it has sometimes been lucidly recognised that the Fund was a financial institution, essentially a pension scheme, and not an insurance company, a few voices proposed that provision should be made to allow for the purchase of additional years of contributory service. In other words, the Board, in entertaining the idea, refused to consider that this amounted to use the services of the Fund as if it were an insurance company operating on the rent market. Less understandable still, although the Committee of Actuaries, duly consulted on such a question, considering "*the design and collective nature of the Fund...felt unable to support the recommendation to provide for the purchase of additional years of service*" (essentially for the reason of substance that it was practically impossible to ensure the actuarial neutrality of such operations), the Board nevertheless requested the CEO/Secretary to consult again with the actuaries on "*a reformulated proposal for the purchase of added years of contributory service*". (para. 134)

11. Offering a pension representing a given ratio of income replacement and guaranteeing the stability of such an income would seem to be a reasonable programme for the institution and well enough to need full use of its assets. The first part of this programme has been successfully carried into effect but the second part, of paramount importance, is still raising problems. It should be realised that, in reaching maturity, the Fund is progressively loosing flexibility, being more and more sensitive to the fluctuations in the rate of return on its investments, an element which, as shown by current developments, may be extremely volatile. The Board, however, for so-called social concerns, is still thinking of enhancing benefits whereas past economy measures remain in force. To that end, it would be ready to extend to 65 the age of mandatory retirement, a measure conceivably acceptable if intended to maintain the actuarial equilibrium of the Fund, but questionable if its aim is the creation of new benefits or the enhancement of existing ones. For there is no built-in limit to actions based on social considerations and the normal way for their promoters to translate their aspirations into reality is to have them financed by an anonymous collectivity. This kind of illusion is at work in the minds of the participants who, unconsciously or not, may think that they can buy new benefits for a third of their value, as the organisations have a two-third share in the financing of the institution. On their side, the organisations have an *idée fixe* which is to minimise their rate of contribution. These conflicting projects form a very unsound basis for the management of the Fund and all parties concerned should realise that it is in their common interest to come back to a more reasonable and rigorous view of the objectives of the Fund.

12. Whatever the subject, be it the survivors' benefits or benefits to separated or divorced spouses any enhancement will unavoidably entail either increasing contributions or pushing the Fund into a permanent situation of actuarial deficit and to more stringent economy measures which, as shown by experience, would impact heavily on retirees. The Fund provides for basic survivors' benefits and whether they are sufficient or not

is a matter of judgement. This is a minimal approach for a minimal cost and it was designed in taking account of the prospectively available means of the Fund; experience so far has not shown that the Fund could dig into inexhaustible and constantly renewed financial reserves to satisfy any seemingly generous appeal to a more social approach of the services it renders.. Any individual thinking that the current level of benefits is lower than what he considers appropriate to the needs of his family may resort for additional coverage to the commercial insurance sector. The Fund is also tailored to a personal status under civil law which provides for minimal coverage for one spouse and on condition that the marriage preceded separation from service and was still in force at the time of the death of the beneficiary. Obligations resulting from any other situation must remain the exclusive responsibility of the individual concerned and are not to be discharged or handled on a collective basis. In other words, the personal, legal, obligations resulting from the vicissitudes of conjugal life, in whatever modern form, are not to be transferred to an institution the funding of which is under constant review by experts calculating it down to the second decimal of one percent.

13. A final positive comment to stress the importance of paragraph 116 of the Board report which deals with the adjustment of pensions in award and recommends that the problems in that field continue to be studied; in addition, the Board requested the Secretariat of the Fund to prepare a study on the income replacement ratio aberrations in certain duty stations and invited *“those concerned with the issue to submit suggestions to the Secretariat”*.

14. The aim of the above considerations is to throw light on the road ahead which, for the next two years would appear to call for energetic and imaginative action at all levels. The institution has been established, more than half a century ago, on sound legal and financial bases, appropriate to reasonably defined social ambitions. The world is changing but there is no evidence that the changes which occurred have made easier the achievement of these ambitions.

Jean Hanus

YYY

PENSION AMOUNT FLUCTUATIONS – MOST LIKELY CAUSE

For those on the two-track adjustment system, the local-currency track (LCT) is usually stable over a year, only changing when the local consumer price index moves beyond the current threshold of 2% since the last adjustment. The parallel dollar track (\$T) amount adjusted by movements in the New York consumer price index may, when converted into local currency, exceed the LCT amount, thereupon becoming the pension payable subject to the famous 110% or 120% cap*/. Once every three months a comparison between the two tracks is made for all pensioners on the dual track system. Thus the amount of the \$T in local currency will vary according to the UN exchange rate of the local currency with the US dollar for the month preceding each quarter, and the pension payable may switch from one track to the other. It is best to regard the LCT amount as the true pension and any excess of the \$T as a chance windfall, not as a right, even though it may have been received over an extended period.

Robin Perry

*/ The cap was lowered from 120% to 110% for those who received their first retirement benefit on or after 1 July 1995.

YYY

HEALTH

Support for Alzheimer caregivers

The Geneva Red Cross, the Geneva Section of the Swiss Alzheimer Association and Pro Senectute Geneva are introducing a programme for the home accompaniment of persons suffering from dementia and related disorders and dependent on family caregivers.

It is estimated that around 3,000 persons in Geneva and living at home suffer from Alzheimer's or similar diseases. The aim of the programme is **to relieve the caregiver by lending the support of a trained carer** for 2 to 8 hours each week (not including nights). The purpose is not the provision of medical care or domestic

services, but an active and reassuring presence that complements the official home help services. Each carer is trained, supported and supervised by the coordination of the three institutions.

Alzheimer's disease provokes a slow decline in the mental faculties of the affected persons through the specific and progressive destruction of their brain cells, and consequently makes them dependent upon those in their immediate surroundings. The close relatives who look after an Alzheimer's victim suffer tremendously from the repercussions of the disease. The physical and mental burden is such that it seriously endangers the health of the main caregiver who, in ensuring the safety and assisting the dependent person 24 hours out of 24, carries the whole burden of daily organization. The progressive deterioration of the cherished person causes sorrow and suffering and disrupts the relationship between the ill person and his/her close relatives, who must continually adapt themselves in fulfilling a sorrowful task. Sooner or later the relative concerned needs to be relieved.

The assistance, in offering outdoor walks and stimulating activities, may enable the sufferer to stay longer in his/her home and give the caregivers a time to breath and contemplate the future.

There is no way at present of preventing Alzheimer's and of predicting who will be affected by it. Alzheimer is a disease that definitely concerns us all, and constitutes a challenge to our society at medical, political, social and ethical levels.

For all information: **Pro Senectute Geneva** % 022 807 0565
Mme Jacqueline Cramer, Management
Mme Béatrice Surber, Coordination

YYY

New benefits to be introduced in the WHO Health Insurance plan

The Chairman of the WHO/AFSM, Dr David Cohen, informed the last FAFICS Council that the WHO Health Insurance had decided to introduce full reimbursement for annual check-ups, as well as for regular preventive checks for breast, colon and prostate cancers. Details of the relevant improvements are not yet available.

YYY

Improvements in the Medical Insurance Plan (MIP) for UN Overseas Local Staff

The MIP is a global health insurance plan available to local staff of UNDP, UNFPA, UNHCR and UNICEF field offices. Recognized dependents are admitted under certain conditions. It is also available as an after-service health insurance.

The Insurance Service at UN Headquarters has announced a number of benefit improvements in the MIP. Effective 1 January 2003, the maximum reimbursable levels for hearing aids, optical lenses and mental health treatment are increased.

The Plan's next annual enrolment campaign will take place during the first two weeks of June 2003. AAFI-AFICS members who are insured under this Plan may request detailed information on the above modifications by contacting Mr. Jerald Simkin, Officer-in-Charge of the Insurance Service at UN Headquarters; eMail simkin@un.org or telephone +1 212 963 5507.

YYY

Important message to former UN, UNDP, UNICEF, UNRWA and overseas UN Economic Commission international staff, who are insured with the "Van Breda Overseas" health insurance plan

The September 2002 AAFI-AFICS *Bulletin* announced that signatures were being collected for a petition addressed to the Secretary-General of the United Nations, asking for Long-term Care benefits to be introduced into the UN's Van Breda Overseas health insurance.

The collection of signatures continues.

AAFI-AFICS members who are insured under this plan, or who know of former colleagues who are so insured, may request copies of the petition by contacting one of the following:

Gualtiero Fulcheri
79 rue de Brancas
FR-84210 Pernes-les Fontaines
France
Tel : +33 (0)490 616 688
eMail : Gfulcheri@aol.com

Anders Tholle
« La Crémaillère »
Route de la Patinoire
CH-1875 Morgins, Switzerland
Tel. +41 (0)24 4773551
eMail : tholle@cytanet.com.cy

YYY

TAXATION

Taxation in France

We reproduce below a detailed article by our colleague Jean-François Santarelli on French taxation, published in the letter to former ILO officials dated May 2002, with the kind permission of Mario Tavelli, Secretary of the Former officials' Section of the ILO Staff Union and Carl Krummel, Editor of the Letter to former ILO Officials dated May 2002.

The intention was to publish this article in the previous issue of our Bulletin (Vol. 61, no. 4, September 2002) but it was inadvertently omitted at the time of printing. We therefore decided to include it in the present issue preceded by an up-dated version of the comments published last time. We apologize for any inconvenience caused.

This article deals with the question of the tax for social contributions (CSG and CRDS) levied in France on benefits paid by the UN Joint Pension Fund under Order n° 2001-377 dated 2 May 2001. (see AAFI-AFICS Bulletin 62 n° 2 of April 2002)

Uncertainty remains at the time of writing regarding the date of application of the measures prescribed by the above order, but at the present stage, one can draw the following conclusions.

Retirees living in France who receive a pension from the United Nations Joint Staff Pension Fund and are not insured by French compulsory insurance scheme (*Sécurité sociale*) should not or no longer have to pay social contributions **on their UN pension** in 2002. If, in the autumn of 2002, they have nevertheless received a taxation return requesting the payment of those taxes on their UN pension, they should submit a claim to the tax office (address given on the form) requesting the reimbursement of the amount under dispute.

Amounts paid in 2000 and 2001 on UN pensions

If in 2000 and/or 2001 you have paid social contributions on your UN pension and you are not insured by the French compulsory insurance system (*Sécurité sociale*), you may consider that the Order of 2 May 2001 should be applicable since February 2000, date of the judgement of the European Court of Justice. If you so decide, you could then request the reimbursement of the amounts you paid in 2000 and 2001 from the office which established the relevant taxation form. In view of the prevailing uncertainty on the subject, you will therefore have to decide whether or not to submit this claim.

In any case, requests for the reimbursement of amounts paid in 2000 on UN pensions received in 1999 should have been submitted before 31 December 2002. Request concerning the reimbursement of amounts paid in 2001 on UN pensions received in 2000 should be submitted before 31 December 2003 (i.e. 31 December of the second year following the year during which the claim was established).

French taxation

Liability of retired persons for payment of the French CSG and CRDS taxes

Insurance under French Social Security (S.S.) and its consequences for payment of the CSG and CRDS taxes and joint use of S.S. and SHIF sickness benefits The case of foreign residents – Additional clarifications

This section of the article published in French completes and clarifies the article published in our previous letter No. 30 of December 2001, namely as regards the fiscal situation of retired foreigners residing in France and concerning the subjection of their UN pensions to the French CSG and CRDS taxes. Further details may be found in the French version of the article.

Extract from the regulation:

“Article L. 136 of the Social Security code reads as follows:

“Article L 136-1. A social contribution is instituted, for earned income and for replacement income, and payable by: “individuals who are concurrently considered as being domiciled in France for the payment of income tax and who are insured, on whatever grounds, by a compulsory French sickness insurance scheme”.

IV – The case of retired foreigners residing in France

a) The retired person has never worked in France and does not enjoy Social Security benefits. In conformity with the provisions of the regulation of 2 May 2001, his pension is not subject to the CSG and CRDS taxes. His other taxable income in France is subject to these taxes.

b) The retired person has worked in France and was insured under Social Security for at least one quarter.

He will be considered as the responsibility of Social Security only if he has claimed his rights and in this case he will meet the conditions required by the regulation of May 2001 for his ‘international’ pension to be subject to the CSG and CRDS taxes. He will however be able to enjoy sickness benefits under Social Security (see para. V the modalities for the joint use of Social Security and SHIF sickness benefits).

c) The retired person receives a pension under the Social Security scheme of his country of origin or, in accordance with his former activities in that country, he is entitled to sickness benefits under its national Social Security scheme.

i – the country is one having a Social Security agreement with France

The interested party is entitled to enjoy sickness benefits by way of French Social Security but, in accordance with the compensation mechanisms provided for international agreements, the expenses incurred by the French Social Security scheme are reimbursed to it by the Social Security scheme of the country in question. Thus, contrary to appearances, this person is not in the final analysis **the responsibility of** the French Social Security scheme. He does not therefore meet the second condition foreseen in the regulation of 2 May 2001 and **his pension** is not subject to the CSG and CRDS taxes.

ii – the country is not one having a Social Security agreement with France

The interested party is not entitled to enjoy sickness benefits under French Social Security. He does not meet the conditions foreseen in the regulation of 2 May 2001. His pension is not subject to the CSG and CRDS taxes.

V – Reminder of the possibilities for joint use of Social Security and SHIF benefits Utility of complementary insurance

When the retired former official residing in France is insured under Social Security and SHIF, he can obtain the reimbursement of his medical expenses by these two schemes. It is compulsory for him to submit his bills firstly to the Social Security scheme, which constitutes his primary scheme. He then submits a photocopy of his bills and the original of his Social Security statement of account to SHIF which accordingly plays the role of a complementary scheme. If the amount which is not refundable by Social Security is less than or equal to 80 % of the initial bill, SHIF will reimburse the whole of this amount in accordance with its reimbursement rate which provides for its responsibility for 80 % of expenses. The interested party will thus benefit from a total reimbursement of 100 %.

Such a reimbursement of 100 % thanks to the intervention of the two schemes is of course possible only for care prescribed and received in France. As regards medical expenses incurred in other countries, one can dispose only of SHIF benefits (80 %).

Some insured persons have subscribed on a voluntary basis to complementary insurance; however, for those who have claimed their Social Security pension and are entitled to sickness benefits under that scheme, the utility of such complementary insurance is questionable depending on the one hand whether they reside in France or not and nearly always seek their care in that country, and on the other hand whether the complementary insurance is valid only in France or in other countries as well. Those who may be claiming their Social Security pension should, before doing so, ask themselves the same questions.

It is therefore for each individual, according to his needs (reimbursement at 80 % or 100 % for care received in France, outside France or in any other country) to take into account the various elements touched upon in the present article: country of residence, conditions for subjection of the 'international' pension to the CSG and CRDS taxes, costs of these taxes, amount of the Social Security pension, cost and types of benefits under possible complementary insurance.

J.F. Santarelli

NB : The reference in J.-F. Santarelli's article concerning the possibilities for the joint use of Social Security and ILO/ITU SHIF benefits (para. V) applies also to the health insurance schemes of the WHO and UN/HCR/WMO in accordance with their own regulations and most likely also to all the health insurance schemes of the various organisations of the United Nations system. In case of doubt, it would be advisable to enquire with your own insurance system before taking a decision on this matter.

YYY

OF CABBAGES AND KINGS

International Year of Mountains

This is the International Year of Mountains. Whatever for? Because they're useful for skiing and climbing?

Well, perhaps a bit more than that.

Mountains are home to ten per cent of humanity; this includes many ethnic groups whose cultures are being damaged, whose traditional knowledge is being lost.

Mountains provide solace to millions; they are places of pilgrimage. Even jaded city folk find their spirits lifted up just at the sight of a mountain.

Mountains are the water towers of the world. While one person in ten lives in the mountains, one person in two depends on them for water. The glaciers and mountain snows provide over two thirds of the earth's freshwater supplies; the great rivers of our planet are born in the mountains.

The natural flow of water is threatened by deforestation, overgrazing, overbuilding, overdevelopment, and over tourism. So we have disastrous floods and searing droughts. Add to this that underground water is being pumped out faster than it can be replaced.

Global warming is playing havoc with glaciers. In the Alps and the Himalaya, they are receding in spectacular fashion. Alaska's glaciers are melting at more than twice the rate previously estimated. Sixty seven Alaskan glaciers monitored by lasers are melting at an average rate of two metres a year, and the rate is accelerating; the perma frost is thawing and the consequences are dramatic: crumbling villages, distorted roads, sinking pipelines, increase in insects which destroy spruce forests, disruption of marine life. And as I write this on 21 September, we learn that a huge section of the Maili glacier in the Caucasus, about 2.8 million cubic metres in size and about 100 m. thick, broke off burying a village and killing about 150 people. Yet another of Nature's warnings.

Biodiversity is a resounding slogan of our age. Mountains are islands of biodiversity in oceans of monocultures and man-made landscapes. The extreme variations in mountain climates and soils and the changes with altitude, make for a multitude of microhabitats. Most of the world's endemic species are in the mountains; of the 20 plant species that supply 80% of the world's food, six originated in the mountains. The potato first appeared in the Peruvian Andes (which is now home to 200 varieties), maize in the Sierra of Mexico, sorghum in the Ethiopian highlands, while Nepal has 2000 varieties of rice.

The Alps have 5000 flowering plants, or 42% of Europe's flowers; 350 species are endemic. No other area in Europe has such rich diversity. 1200 km in length, and 300 km wide, it is hundreds of valleys and a wide range of altitude zones.

All this makes the ecology of mountains more fragile and the human impact more devastating than elsewhere.

In 1991, Ministers of the eight European countries adopted the Alpine Convention, which would define objectives in 12 areas such as energy, transport, agriculture, environment, tourism. Protocols are being worked out for each and these must be ratified. Is it significant that two days after Switzerland voted to join the UN, a politician in Berne announced the creation of a committee to fight ratification?

Mountains often form frontiers between countries and constitute flash points for conflict. There are 27 armed conflicts in the world today; of these 23 are in mountain areas. The Balkans have been a conflict area since the 14th century; the longest running armed conflict is on the longest mountain glacier in the world: the Siachen. Thanks to the IYM, mountaineers from India and Pakistan made joint climbs in the Alps this summer to focus attention on the need for a Siachen Peace Park.

Most of the world's large rivers flow through more than one country; 214 river basins, covering more than half the earth's surface and home to 40 % of its population, are shared by two or more countries. In 1995, the inability to manage mountain waters was the source of 14 international conflicts.

Those of us who live in Switzerland, the mountain country *par excellence*, bear a special responsibility for the protection of the mountains. What, you may ask, can one individual do? Not too much, but you can support organizations that are working to protect the mountains. Here are some of them:

World Conservation Union (IUCN), tel: +41 (0)22 999 0001.

WWF International (+41 (0)22 364 9111). Membership Manager: dbritton@wwfint.org

WWF Suisse, tel: (+41 (0)22 939 3990). service.info@wwf.ch

Pro Natura, Tel: (+41 (0)22 311 1010) pronatura-ge@pronatura.ch

ProMONT-BLANC: International umbrella NGO for the protection of Mont-Blanc:

Barbara Ehringhaus tel: +41 (0)22 776 5722; Fax: +41 (0)22) 776 7754. b.ehringhaus@freesurf.ch

Mountain Wilderness: Barbara Ehringhaus, as above.

This we know: the earth does not belong to man; man belongs to the earth. Man did not weave the web of life, he is merely a strand in it. Whatever he does to the web, he does to himself. Chief Seattle (who knew this long before the word 'ecology' was invented.)

1 October 2002.

Aamir Ali

YYY

SWITZERLAND IN THE SECURITY COUNCIL ?

Interview by Jean-Michel Jakobowicz (Editor of UN Special) of Ambassador François Nordmann, Permanent Representative of Switzerland to the international organizations at Geneva and Permanent Observer to the United Nations Office at Geneva since December 1999.

What did it feel like to be Ambassador to the United Nations and yet not a member of the Organization?

Switzerland was, indeed, not a member of the United Nations itself but it is a member of all the specialized agencies. Within these Switzerland is on par with and has the same rights as all other countries. It is only in its relations with the United Nations Office at Geneva that there was a difference, for instance within the diplomatic

committee. Everyone knew that Switzerland would eventually become a member, but the evolution was slow. For my colleagues, it was more a topic of conversation than a real issue.

What will be different since September?

Mainly that some files examined by commission in Geneva will have to be followed up in New York, for instance, those on human rights and disarmament. Up to now, we could voice our opinions in the Commission but thereafter we had no say in the matter. Now, we will have to ensure that there is a follow-up in the General Assembly.

What did you do personally to promote the adherence of Switzerland to the United Nations?

On the political side, the campaign was led by the political parties, by an *ad hoc* committee and by representatives of the Swiss economy. It was a national effort with repercussions in all the cantons. The role of the Missions in New York and Geneva was one of information to the public. Our task was to say what the UN was, how things work in practice. We gave talks to those who asked; we gave interviews to the press, since our role was essentially to support the position of the Federal Council.

How are things going to change for your successor?

Basically, the UN is in New York. In Geneva the change will be mainly psychological. However, it is much more agreeable to go into the Palais des Nations with one's head held high rather than to hug the walls hoping not to meet someone who will reproach that Switzerland had turned its back on the international community. I had colleagues who had speeches on any matter fully prepared. I knew exactly what they were going to say. My successor will be part of a large company well rated on the stock exchange.

... That is perhaps not such a good example in this day and age ...

What I mean is that he will participate with other States in drawing up texts, supporting candidates, voting ... Up to now, Switzerland had not been in a position to do this and was not therefore an interesting partner. The others listened politely but we knew that at a certain point we had no influence. This is no longer the case.

Will this modify the position of Switzerland in the entente between the great powers?

Yes and no. No, because Switzerland has always been careful to declare that it will maintain a policy of neutrality. Yes, because Switzerland will have to take a stand on a certain number of themes, problems which it has not up to now dealt with, if only on resolutions in the General Assembly. Switzerland will have to find its place and accept the challenges that will certainly arise. It will be able to play the game of give and take which characterises the General Assembly.

What do you have in mind when you say that Switzerland must find its place?

At present, Switzerland sustains points of view in a number of areas, which touch on many different aspects of human security – these include security *per se* but also sustainable development, the fight for peace and disarmament, etc. More specifically, it is a question of international humanitarian rights, of a policy for peace, the development of democracy. We will certainly take an interest in all these and we will strengthen our contacts within the network of States which are already working together in these areas. We must develop a policy at the international level while maintaining our neutrality, and look for partners in the same way as we are already doing in other organizations (OSCE, WTO, OECD, Council of Europe, etc.).

Will entering the United Nations have an impact on your country?

With a new instrument and a larger field of action, our foreign policy will take on a new dimension. Many countries will be watching our first steps on this scene and we will be confronted with new problems, which will certainly have an impact on public opinion in Switzerland, always very attentive to what the UN is doing.

Switzerland, a permanent member of the Security Council?

We must first consolidate our membership. By this I mean that we will need a few years to master the mechanisms and to feel at ease. We must also assert ourselves in our geographic group. We will then have to

consider our candidature in the different bodies in light of our priorities and interests. For the time being, the Security Council does not fall within these criteria. The day will come when we will be able to contribute usefully to the Council. For the present, we will start by being a good Member State of the General Assembly.

At the moment, there are no high-ranking Swiss officials in the Organization. Will this change now?

Up to now the Secretary-General has had each time to justify the appointment of a high-ranking Swiss official. This will no longer be the case. It is up to us to find valid candidates, to train people, to encourage young people to join the Organization as a career.

Will this change the number of Swiss officials in the Secretariat?

As we were not members of the Organization there were very few Swiss officials. From September 2000, we will have a quota like all the other countries, which means that more Swiss will certainly be employed in the United Nations.

You are now going to be Swiss Ambassador in Paris. Will your next task be that Switzerland join the European Union?

First of all, Paris is not the headquarters of the Union and, secondly, this is a far more complex problem of domestic policy than joint the UN. Many more elements are at stake. It would mean a modification of the very function of democracy, the transfer of sovereignty, and changes in the economic structures. The debate is open and is far from being closed. The future will tell. All I will be able to do is to report, from Paris, on the evolution of the Union. The decision must be with the Swiss people.

???

CHRISTMAS AT ST. PETERSBURG

By *Olga Thayer*

St. Petersburg is busy preparing. It's Christmas eve and the last day for shopping. Christmas, Christmas is here...

The streets are densely crowded with pedestrians and vehicles. Everyone is excited. A few elderly *babushkas* carrying their bundles, hastily cross themselves, "*Bozhe.moi*, Merciful Lord". One can never be too careful and a little divine protection is always useful at such a time.

The elegant carriages, lackeys on the running board, do not want to be overtaken... a matter of prestige. Honour to whom honour is due, and the crowd steps aside so as not to be crushed.

Light and elegant English carriages, driven by their owners, haughty and somewhat scornful; many phaetons, and other more modest vehicles trying to get by, grumbling.

As usual, the star is the "Troika". The Troika is a three-horse carriage. I think it has always been the emblem of Russian, immortalized on the famous lacquer boxes from the village of Palekho. These boxes are unique and inimitable. They are veritable jewels known world-wide, and are sold like hot cakes in the souvenir shops.

Troikas were also pictured on calendars, trays and many other objects.

Hurry, let's go, driver. I'll give you a good tip to buy some vodka. Hurry, let's go!!! The troika has always been the fastest means of transport with relays all over the country.

This year, however, there is something new. A shining metal monster has arrived, roaring, with four wheels.

"Has it come from outer space? Is it a devil?" whispers the trembling crowd. He's turning something that looks like a wheel. Is it the end of the world? What a terrifying monster! He has a head like a balloon with two protruding eyes.

And the monster is furious.

He is wrathfully pressing something like a rubber ball which makes strange noises, and the crowd, which has until now been as silent and peaceful as a mountain lake, suddenly bursts into a torrent. *Bozhe-moi*, Merciful Lord. What's happening? Even the most hardened onlookers start to run.

No one was left to see the tragic end of the iron monster. It landed in a ditch in the poorest district of St. Petersburg with its driver storming and swearing in German, "*Donner wetter...*" Having taken off the special glasses made by a famous German enterprise, he took off his hat, grumbling, "... and to think that I was supposed to introduce them to modern techniques and explain how it worked so that they could train others and prepare for the future...! *So was bloder*"

This is the true story of the Daimler Benz my father had ordered in Germany. The Russian driver soon learned how to drive the new car.

After this anecdote, let's go back to St. Petersburg, filled with the spirit of Christmas.

A man has stopped, fascinated by the glittering window of the most famous confectionery in St. Petersburg. He is livid and shivering in his patched clothes. His shoes have holes and are held together by bits of string. His feet are frozen and he tries to warm them by stamping up and down on the pavement. But he cannot take his eyes off the wonderful sight of the pyramids of chocolates: dark chocolate, almost black, soft brown chocolate, like an autumn leaf, resting on a bed of whipped cream giving an impression of lightness. Gaily scattered with candied fruit. Magnificent boxes of chocolates, wrapped in glistening satin...!!

The pastry cooks and confectioners have surpassed themselves. Father Christmas' sack is bursting with delicacies for both small and big.

And the man is still there, fascinated.

Two men come out of the shop, loaded with parcels, laughing and talking.

One of them, my father, sees the man, immobile, gazing at the window. He goes up to him, offers him a box of chocolates, wishes him, "Happy Christmas", and goes on his way.

YYY

THE EVOLUTION OF SWISS GLACIERS

The Glaciological Commission of the Swiss Academy of natural Sciences monitors changes in the length of selected glaciers each year when conditions allow reliable measurements to be made (usually in late summer). In this context, a year begins in October and ends the following September. The latest figures relate to the year ending September 2001.

The mean annual temperature was +0.4°C above normal (i.e. averaged over the period 1961-1990), making it the twenty-third successive year with an 'excess of heat'. It was the warmest month of May since records began in 1860, after the wettest month of March. For the year as a whole there was a pluviometric excess almost everywhere, Chablais and an area from Biasca to upper Engadine getting 160 to 180 % of normal.

In the previous note (*Bulletin* 60; 5; p.49), it was explained that the most reliable indicator of climate change is from changes in the mass balance of a glacier rather than simply changes in its length. Regular mass balance assessments are made for three glaciers: Gries, Basòdino (both in the Nufenen area) and Silvretta (above Klosters). Between October 2000 and September 2001, the Gries Glacier had shrunk a little (-0.05m water equivalent), whereas the other two had put on weight: the Basòdino Glacier by 0.64m and Silvretta by 0.86m water equivalent. Abundant snowfall over the southern slopes of the Alps is the most likely reason for this interruption in the declining trend in ice volume. A year ago the figures were respectively -0.91m, -0.8m, and +0.15m.

Changes in glacier length are much more arbitrary, especially the case of smaller glaciers. Out of 91 glaciers observed, eight had grown, six were stationary and 77 had retreated.

Robin Perry

Source: *Les Alpes*, No. 10, 2002, Swiss Alpine Club

YYY

LETTERS TO THE EDITOR

News of Frederick Flottmann

Frederick Flottmann, now 81, former official of ILO, writes from his home a little way east of Perth in Western Australia with the sad news that he is losing his sight. Fred's retirement has been nothing if not productive. Realising his UN pension would not be enough to give his daughter the education he wanted her to have, in the mid-1980s he started a business producing hose reels made of aluminium. From the beginning these proved a great success, and soon all the fire services of Western Australia were equipped with his Real Ezy patented hose reels.

These he continued to improve, offering models powered by 12v, or 24v batteries. Tasmania ordered his product, and they were exported to New Zealand and Indonesia. In a country where bush fires are a major scourge, he has no doubt contributed to saving trees, property and perhaps even lives.

He has no truck with modern information technology, holding that a one-man business cannot spare the time for that. When he sold his business the annual turnover was A\$320,000.

YYY

Retired but not tired ? Then join the Golden Group!!!

Below is some information about the Golden Group, which comprises many activities, including walks, lunches, theatre, films, talks on various subjects. The members are very friendly and pleasant.

Contact: Ms. Maya Marcus
Tel. 022 950 03 03
E-mail: maya-marcus@dplanet.ch
Web site: <http://www.swisscities.com/golden>

The **Golden Group** is a small, congenial, multi-cultural group of retired (early retirement and semi-retirement included). This is a non-profit group with a social and cultural aim.

Livia Varju, Petit-Lancy

YYY

NOUVEAUX MEMBRES – NEW MEMBERS

septembre – décembre 2002

AHMAD Anees (ILO)	chemin Moïse-Duboule 35, CH-1209 Genève % & FAX. +41(0)22 7989539 anees.ahmad@freesurf.ch
AMIRDIVANI Said # (UNDP)	chemin Valmont 116, CH-1260 Nyon samirdiv@bluewin.ch % +41(0)22 3612717
AMMAN Jakob (UNHCR) BAGLIONE Janet (ILO)	Sportszentrum 2.34, CH-3825 Mürren % + 41(0)79 4015171 chemin de la Menuiserie 27, CH-1293 Bellevue % & FAX. +41(0)22 774 1622
BARNERIAS Carole A. (UNHCR)	236 chemin du Chatelard, FR-01220 Divonne-les-Bains % & FAX. +33(0)450 204530 c.barnerias@wanadoo.fr
BELCOURT Sandra V. (UNOG)	9 Herbert Mews, Tulse Hill, GB-London SW2 24F

BIANCHINI Roberto (UNOG) % & FAX.+ 44 208 6716426 | s.belcourt@btopenworld.com
 1 rue de la Centenaire, FR-30210 St. Hilaire d'Ozilhan
 % +33(0)466 370461

BRAND Bernard (UN/ECE) 5 rue de la Prairie, FR-01630 St.Genis-Pouilly | bernard@brand-tessier.net
 % +33(0)450 421412

BUCHILLIER Eliane (UN/ECE) rue de Vermont 42, CH-1202 Genève % +41(0)22 7402129
CHAMBERS Brian (UNCTAD) 10 Champ Verdon, FR-01220 Divonne % +33(0)450 200473
 | chambers@leman.com

CHRISTEN Danielle # (UN/NY) rue de Vidollet 13, CH-1202 Genève % +41(0)22 733 0910
CORNWELL Sally C. (ILO) rue Marie-Brechbuhl 2, CH 1202 Genève
 % & FAX.+41(0)22 7400194 | cornwell@bluewin.ch

DEFRANCISCO Christiane # (UNCTAD) La Résidence, 23 avenue Voltaire, FR-01210 Ferney-Voltaire
 % +33(0)450 407344

DEMOLIS Chantal L. (WHO) 5 allée des Fris, FR-74240 Gaillard % +33(0)450 39836
 | demolis.chantal@euroman.com

DICHTL Luis # (UNDESA) Mar de Fora 15, der. Bajo C, ES-28400 Villalba
 % & FAX. +34 918 515063 | luisdichtl@mi.madridtel.es

DYSLI Sandra # (UNOG) rue Beau-Site 6, CH-1203 Genève % +41(0)22 3447666
EPALZA FERRERI Ana M. (UNOG) chemin François-Lehmann 20, CH-1218 Grand-Saconnex
 % +41(0)22 7982413

FOUDRAL Odette (UNOG) chemin des Ecoreuils, FR-74100 Ville-la-Grand
 | odette.foudral@wanadoo.fr

GARCIA ENGELKE Edda (WHO) chemin des Grandes Vignes 18, CH-1297 Founex
 % +41(0)22 7762230

GRASER Edwige (UNOG) rue du Centre 44C, CH-1025 St- Sulpice % + 41(0)21 691 9229
HELMER Richard (WHO) chemin de la Remettaz 48, CH-1234 Vessy % + 41(0)22 784 0142
 | richard.helmer@bluewin.ch

HUGHES Michael (UNFS) 17 Ashfield, Templedene, IE-Dublin 6W
 | hughesmj1@yahoo.com

KLEIN Helga # (OHCHR) rue Rothschild 60, CH-1202 Genève
 % & FAX: +41(0)22 732 5966 | geohelga@freesurf.ch

LEE Ki-Soo (ITU) rue de Genève 98, CH-1226 Thônex
 % & FAX. +41(0)22 3483407 | ki-soo.lee@ties.itu.int

LENEMAN Nina K. (UNOG) avenue de Budé 13, CH-1202 Genève % +41(0)22 7347356
MacMILLAN-TOMMASI Sarah N. #(UNOG) rue de l'Encyclopédie 7, CH-1201 Genève % +41(0)22 3402180
 | sarahmac@bluewin.ch

MATTHIESEN Hanne # (WHO) Strandvejen 18-I, DK-2100 Copenhagen Ø % 45 39293973
MEIJER Peter (UNHCR) 268 boulevard desEpinettes, FR-01220 Divonne-les-Bains
 % +33(0)450 200285 | krat.meijer@wanadoo.fr

PACE John P. (OHCHR) c/o Pieters, "La Clarté", 290 Ancienne Route de Mouxex, FR-01220 Grilly
 | johnppace@hotmail.com

PEREZ-GORDIDO Ana Maria (UNOG) rue de Fort-Barreau 31, CH-1201 Genève
 % & FAX: +41 (0)22 734 9919 | gordidoch@yahoo.fr

REYMOND BERTSCHY Sylviane (ILO) Le Coin d'en Haut, CH-1261 St.George % +41(0)79 461 6367
SAMUELSSON Hans-Fredrik # (UN/ECE) Résidence Le Cygne, 121 chemin des Bergeronnettes,
 FR-01280 Prévessin-Moëns
 % & FAX : +33 (0)450 408 247 | b.samuelsson@wanadoo.fr

SMITH Michael (UNDP) 73 chemin des Pres Lullins, FR-01220 Divonne-les-Bains
 % & FAX : +33 (0)450 990411 | michaelledsmith@hotmail.com

TOBIN-SAMMERN Helga # (UNCTAD) chemin des Ancolies 17, CH-1292 Chambésy % +41(0)22 7581073
TOH Anne # (ICC) chemin Taverney 9, CH-1218 Grand-Saconnex
TSOUROS Dimitrios (UNIFIL) 129 Donnybrook Manor, Donnybrook, IE-Dublin 4, Irlande
 % +353 1 288 9146 | tsouros@eircom.net

TRUTTMANN Mary (UNOG) chemin du Châtelet 4, CH-1205 Genève % +41(0)22 3200576
VAN ROOYEN René # (UNHCR) 61 Blenheim Gardens, GB-Kingston, Surrey, KT2 2BJ
 % + FAX +44 208 9746436
 | renevanrooyen@dawsonshepherd.freeserve.co.uk

VASAMILLET Claude M.E.G. (ILO) 48 rue du Dix-Neuf Janvier, FR-92380 Garches
 | vasamillet@yahoo.com

VISSERS Antonius H.J. (UNDP) Vivienstraat 44, NL-2582 RV The Hague % +3170 3628655
 FAX +3170 3656840 | toon.vissers@planet.nl

WARWICK-RONGÈRE Laura # (WHO) 81B route du Lavoret, FR-74200 Anthy-sur-Léman
 % +33(0)450 263 734

ZAMMIT CUTAJAR Michael (UN) rue de l'Encyclopédie 8, CH-1201 Genève

YYY

CHANGEMENTS D'ADRESSE – CHANGES OF ADDRESS

<p>AHAMAD Aziz AYOUB Salah BELLCHAMBERS William</p>	<p>Flat No. A/5, House No. 27, Road No. 44, Gulshan-2, Dhaka 1212, Bangladesh └ ayoubsa@aol.com “Tanglewood”, Lockhams Road, GB-Curdrige, Hampshire SO32 2BD % +44(0)1489 782933 FAX +44(0)1489 799471 └ william.bellchambers@ukgateway.net</p>
<p>CABOUSSAT Mary CARTER Janine & Gordon CLARKE Sandra CHOSSUDOVSKY Eugene DEBIEZ Alain DEREK Elisabeth M. DESAUZIERS Jean-Marie DI GIOVANNI-MOURET Régine ENGVALL Lars</p>	<p>avenue de Budé 36, CH-1202 Genève Les Jardins d’Arcadie, 6 rue Jules Henriot, FR-29000 Quimper La Chenalette, CH-1264 St. Cergue % +41(0)22 3600213 Glen Lion House, IE-Baily, Co.Dublin % +353 1 8390197 Immeuble La Cascade, Apt. No. 9, CH-1897 Bouveret % +43 1 317 4932 3445 Drummond, Apt. 803, CA-Montréal, QC. H3G 1X9 % +1 514 9821955 route de Boiran 7, CH-1260 Nyon % +41(0)22 3403943 Blaportsgatan 3D, SE-371 42 Karlskrona % & FAX. +46 455 21021 └ lars@engvall.org</p>
<p>HINTZY-PIERLÉ Rose-Marie HOOLEY Brian & Celia JENKINS Michael</p>	<p>rue de Vidollet 11, GE-1202 Genève avenue de Budé 5, CH-1202 Genève Le Petit Cornaud, route de St. Vincent, CH-1183 Bursins └ michaelhl@hotmail.com</p>
<p>LAMARTINE YATES Paul and Sheila</p>	<p>9 chemin de l’Abbaye, App. 208, FR-74940 Annecy-le-Vieux % + 33(0)450 230162</p>
<p>LOGAN William P.D. MAHLER Halfdan MEIJER Bert & Myriam</p>	<p>16 Southview Road, GB-Bognor Regis, Sussex, PO22 7JA % +41(0)22 755 1301 └ halfdan.mahler@bluewin.ch Postbus 199, NL-3880 AD Putten % +31577 462477 └ bert.meijer@worldonline.fr</p>
<p>MESFIN Gabre-Michael MOGENET Monique MILSTIEN Julie</p>	<p>avenue de Mategnin 61, CH-1217 Meyrin chemin de la Gradelle, CH-1224 Chêne-Bougeries % +41(0)22 3494692 Résidence Parc de Clementville, 3 bis rue de Coranilles, FR-34070 Montpellier % +33(0)46706 5779 └ Julie.milstien@laposte.net</p>
<p>NORRIS Derek G.W.</p>	<p>26 St. George’s Court, 458 Ringwood Road, GB-Ferndown, Dorset BH22 9BS % +44 01202 854608</p>
<p>PALLAS Jean-Claude</p>	<p>Le Moulin d’Aizet, Aiet, FR-16140 Marcillac-Lanville % +33(0)545 212133 └ jcpallas@aol.com</p>
<p>PETERSEN DYGGVE Helena PHILIPPE Jean-Marie PHIPPS Edna PREVOSTO Marcelle ROUSSEL Corine SETHURAMAN Salem V. SHEPPARD Sybil VAN DER ESCH Eric P. VAN PERNIS Adrian</p>	<p>Kasarmikatu 6 A 21, FI-00140 Helsinki % +358 9 675171 └ philippe.jmao@wanadoo.fr 18 Honeylands Drive, Priory Green, GB-Exeter, Devon, EX4 8QP Maison de retraite, Chambre 4410, avenue Trembley 12, CH-1209 Genève 122 rue du Chemin Vert, FR-75011 Paris 312 Prettyman Drive #4109, US-Rockville, MD 20850 52 rue Victor Hugo, FR-01210 Ferney-Voltaire % +33(0)450 405 968 via Enrico di Nicola 52, IT-67037 Portoferraio, LI └ vanpernisa@bluewin.ch</p>

CHANGEMENTS DE NOM – CHANGES OF NAME

<p>Jenifer PAYNE</p>	<p>CEFFA-PAYNE Jenifer</p>	<p>└ payne-ceffa@bluewin.ch</p>
<p>Christine MISZCZOREK</p>	<p>STANFORD-MISZCZOREK Christine-Marie</p>	

YYY

DÉCÈS-DEATHS

UNOG-ONU GENÈVE

BIHLET Diva	29 01 2002
BILOTTA James Christopher	03 02 2002
BOTCHAROFF S.	10 12 2001
CANTA Leon Pierre	26 10 2002
CHIDZERO Bernard T.	unknown
CRETIN C.	02 01 2002
DEERATANA Sumeth	12 08 2002
EL NATOUR Issaaf	unknown
FOURNIER T.H.	15 08 2002
GENOUD Joseph	05 10 2002
GEORGANDOPOULOS Ekatorini	31 05 2002
GOERG Béatrice	08 10 2002
KAPANDA Grace C.M.	20 12 2000
KING Liliane	07 11 2002
KOEHLE Guillermo	16 10 2002
KRIEGER Paule	06 04 2002
LIONDJO Fataki	03 02 2002
MARION Elisabeth	16 09 2002
MUSY Ernest	unknown
PILLONEL Yvonne Marie	23 02 2002
REVERCHON A.	12 12 2001
SUBRTOVA M.	25 01 2002
THIBOUD Christine	16 07 2001
TSAROUCHAS Marica	24 01 2002
UNSWORTH G.L.	21 06 2002

UNCTAD – CNUCED

GRISÉ Isabel	25 11 2002
MALINOWSKI Halina	22 07 2002
PARMENTIER Micheline H.	07 09 2002

UNHCR

SIMMANCE Alan	23 05 1999
---------------	------------

ILO - BIT

BECTARTE Claude	15 06 2002
BRUNIER Robert	29 06 2002
BURRIDGE David	29 05 2002
CACHELIN O.H.	02 06 2002
CHU Rose Ho-Wei	06 10 2001
COHEN Beila	01 12 2002
DIDRIKSEN A.	31 07 2002
EBERSTARK Hans	19 12 2001
FREY-ROULET Liliane	12 01 2002
GATTI U.	10 08 2002
HAMAIZU Geirges Toufic	unknown
HIDALGO RUIZ Segunda	11 04 2002
HOUYOUX Adolphe	27 05 2002
JACQUET G.	17 07 2002
JONES (LEWIS) Constance	unknown
KAITE Masako	unknown
KAUL Narendra N.	27 11 2001
KAZIMIRSKI Janusz	unknown
LANDERTINGER Willem J.	28 11 2001
LA SERRA Raffaele	16 04 2002
LUNT George Richard	11 01 2002
MAZZONE Romolo F.	21 06 2002
MOWAT Muriel	unknown
MUNCH-PETERSEN Peter M.	01 04 2002
O'NEILSEN Rita Margaret	unknown

PAK J.N.	10 02 2002
PEREGRINA Rose Erna	14 11 2002
PRASAD M.	11 12 2001
RAMOIN Raoul	unknown
RICHARD Marcel	23 12 2001
SAWICKI Tadeusz	21 08 2001
WALLACE John Jr.	unknown
WISWALD Françoise M.	28 06 2002
ZAVALETA I.	24 11 2001

ITU – UIT

BOONE Edward Henry	15 05 2002
CLAVEYROLAS Claudine	31 07 2002
DAVID Adrian Graham	10 11 2002
DE BUSSCHER E.	21 07 2002
DESTA Beyene	19 07 2002
EWALD Pierre	29 11 2002
METZLER H.	05 01 2002
RAVEL Jeanne	08 01 2002
ROUVIERE A.	24 12 2001
SCAMMEL L.	15 01 2002

WHO - OMS

ACHAM Randolph A.	27 05 2002
ADENIYI Rubi	02 05 2002
AMAH Uella	28 05 2002
AMARU Barbara J.	10 01 2002
ATANASSOV Madeline	17 05 2002
ATKINS Josephine H.	30 10 2001
BAGGA Des Raj	31 05 2002
BANZRAGCH Tserenjvav	03 07 2002
BATAYIO Zambadi	25 11 2001
BHATIA Svama	16 06 2002
BIHAN-POUDEC Lucien	11 12 2991
BIMPAGE Jane	29 05 2002
BLAESKE Grace	30 06 2002
BOMBO-N'DJIMBI Daniel	22 03 2002
BOSCHI Ivo	09 01 2002
BROWN Doreen Maria	13 11 2002
CHELHOT Alexandra	20 01 2002
DAHAB Hassan H.	28 04 2002
DASS Albert Anthony	12 09 2001
DAVIES Peter R.	23 05 2002
DEL VALLE DOMENECH Vicenta	12 02 2002
FAROOQ Rabia	09 07 2002
FOLDES Joysef	22 12 2001
GARMANA Agusnama	05 01 2002
GEORGE Joseph C.	06 11 2001
GRANT Francis C.	06 05 2002
GRUER Natalio P.	06 10 2001
GUEYE Jeannine	05 12 2001
HOUËL Guy	29 12 2001
HOUËSSINOÛ Marcel	05 05 2002
KABAGEMA Perpetue	16 12 2001
KAPUR O.P.	01 05 2002
KIM Yong Sung	unknown
KUCHUK Alexander A.	15 04 2002
KUTHRANON Sombhong	08 01 2002
LANGE Per	05 05 2002
LESZCZYNSKI Hanna J.	01 08 2002
LOUHENAPESSY Andreas A.	unknown

KHANNA A.	12 11 2001	SILVA Derrick Paul	20 01 2002
KRASKER Simone	26 08 2002	SIMONE Edgardo Jorge	09 02 2002
MASSAUX C.	unknown	SIMPSON Alice	20 01 2002
MIYANO Seiho	22 11 2001	STAMENKOVIC Rados M.	03 02 2002
NANAVATTY M.	12 08 2002	UOTILA Mauri E.	14 12 2001
RITHIKRAIKRIANG Matthana	16 01 2002	URIODAIN Marie	24 02 2002
		VAN SCHELVEN C.	08 04 2002
		WEAVING Thurston F.	22 06 2002
		WHITEMORE Charlotte	10 04 2002
		WYLIE G.	27 07 2002
FAO		GATT	
AKOI-WONTUMI Florence	27 02 2002	LAFRANCE Georges F.	unknown
ANNAN Elizabeth	22 12 2001	PATTERSON Evelyn	02 12 2001
ANGELESCU Victor	12 06 2002		
AUDEN Sheila	04 01 2002	IAEA – AIEA	
BAILLE A.	27 11 2001	BURLEY DE DOW Ella	23 06 2002
BALDISSERI Miranda	16 12 2001	CANERIB Heab	05 12 2001
BANZI-CIOCCOLONI Paola	02 06 2002	CROSS Bradford P.	26 07 2002
BARAKAT Mohmed M.	11 07 2002	GILMAN Evelyn C.	27 07 2001
BARDUCCI Giuseppe	20 12 2001	HANSER D.	10 07 2002
BARWELL C.	18 02 1999	HAWKE Allen	22 11 2001
BECKMAN William	11 05 2002	MOCAER Yves Jean-Pierre	27 06 2002
BRANDHORST W.	03 01 2002	PATERNINA Enrique	05 01 2002
BUONACCORSI Carlo Maria	23 08 2002	SABBAGH Tarif	14 12 2001
CASSIDY S.M.	23 02 2002	TAHEDI Michael	12 12 2001
CASSOLA Mario Giovanni	28 11 2001	ZOBOR Ervin	12 07 2002
COURTNEY-UNGARO Anne	31 01 2002		
COTES-RICHICHI Caroline	22 09 2002	ICAO – OACI	
D’COSTA Francis	18 06 2002	BOLYARD Helen Green	24 12 2001
DEHERVE Louis	06 01 2002	BONILLA Gabriel	15 05 2002
DE MAN Victor	25 08 2002	DE LOESCHNIGG Lilue	19 12 2001
DENDRING Alexander	01 11 2001	DE VIENNE Jacques	07 12 2001
DEWAN A.P.	21 09 2002	DESJARDINS Claire	25 12 2001
DHARMADASA Kumara Siri	16 12 2001	FONTAINE Michael A.	04 06 2002
DOTTO Luigi	26 05 2002	GABRIELLI Jose	30 12 2001
EL-HOMMOSANY Esmat	21 06 2002	MAJOR Marie B.	01 01 2002
ERIKSON Robert	04 06 2002	QUESNEL Jean	20 09 2002
EVANS D.	unknown	RUSHWORTH G.	03 06 2002
FABEL Roger Richard	09 01 2002	THERDSUWAN Boonsong	21 11 2001
FERNANDEZ Bailon Angustin	04 06 2002	TREMBLAY Georges H.	03 02 2002
FISCHNICH Otto	20 12 2001	UHLIR Karel	12 08 2002
FINN Florence	unknown		
FITZSIMMONS William	13 01 2002	ICJ – CIJ	
FORINO Massimo	unknown	VANDERLEEDEN Hendri	01 01 2002
FRANCOIS Patrick	05 07 2002		
GARLANDA Alberto	01 06 2002	IFAD - FIDA	
GARM Richard	unknown	HYDE-SMITH June Pamela	unknown
GENTILE Rosina	17 06 2002	MALHOTRA Ram C.	22 11 2001
GOUDIE Alexander	10 12 2001		
GRCE Z	11 07 2002	IMO – OMI	
HASSANEIN Mohamed A.	unknown	ALMEIDA Isabel M.	13 12 2001
ISKANDER Sami	04 11 2001	EDDY Donald B.	15 07 2002
JIMENEZ Herrera	19 05 2002	SABRI Ali Abdalla	09 05 2002
KANAAN Samitra T.	25 06 2002	SRISAILAM Tirumalai	31 07 2002
KERNICK Malcolm	21 11 2001		
KOVACEVIC Matija	28 05 2002	UNDP – PNUD	
KRISHNAMORTHY C.	08 12 2001	DEBALANSKY Elsa	12 12 2001
LAMMING Goodwin Norman	08 11 2001	ESPINOLA Emilio Adolfo	24 05 2002
LANDES Hugh	04 01 2002	FAGBEMI S.I.	09 06 2002
LAZIC Slavko	20 12 2001	FERNANDO Gladys Evelyn	24 12 2001
MA Fengechow	04 07 2002	GABRALLA Hassan Mohamed A.	29 11 2001
MARKILA Elsa	19 01 2001	HASSAN Mustafa Osman	08 08 2001
MEHARY Margaret	30 04 2002	HUSSAIN Zulfiqar	27 06 2001
NIKIEMA Joanny	20 12 2001	KAHALA Nabil	16 06 2002
OJALA G.	27 07 2002	KHALIFA Adel Mahfood	07 10 2001
POIKOLAINEN Eili Marja V.	08 12 2001		
RAUHA Onni F.	12 06 2002		
ROCCHI Teodorico	26 07 2002		
RUSSO Grace	07 08 2002		
SEETHARAMAN ChlIttathur	08 12 2001		

KYAING Tun	unknown
LO-UTHAL Boonsong	23 10 2001
MAIGA Allou	02 02 2002
NEG HABAT Mohammad-B.	08 04 2002
OSAJ Q.A.	14 01 2002
SAW Ba	09 07 2002
SAYMAN Constance D.	01 07 2002
SMITH Richard I.	20 01 2001
SOZEN Hyseyin	06 01 2002
TSAKPORNU Alphonse A.	06 04 2002
WHITELEY-CASTRO Shirley	07 04 2001

UNEP – PNUE

SANDA MATUNDU Asnaketch A.	02 07 2002
ZEVELAKIS Margaret N.	unknown

UNESCO

ACLAND Audrey	13 01 2002
ALMIRALL Michel	09 06 2002
ATANASIAN Levon	unknown
BARGHOUTHI Abdullatif	07 05 2002
BARTELS Janine Andrée	unknown
BAYATTI Akram	31 05 2002
BENARD Jeanne-Françoise	03 12 2001
BERBAUM Jean	17 04 2002
BISHOP George	30 11 2001
BRAIN Roger	28 12 2001
CALOUDIS Jean	16 05 2002
CANAVAN Eunice	23 01 2001
COCHRANE-TYURIN Sally	29 12 2001
DE CHANTAL Jean	13 12 2001
DE OLIVEIRA Carlos E.	24 01 2002
ENCARNATION LOZANO Jose	22 12 2001
FAWTIER M.	22 12 2001
GANGULY A.	07 07 2002
GRAHAM Alexander B.	21 11 2001
GRANGER Lauren	11 07 2002
HAIGHT Theresa M.	unknown
HORN C.	24 01 2002
KHIN Khin Yee	unknown
LEGRAND A.I.	31 01 2002
LEHMANN Danielle	unknown
MAFFINI Emile	16 06 2002
MAKAGIANSAR Makaminan	21 07 2002
MARQUEZ A.	30 12 2001
MAUNDRELL-SEAGE Michele	28 12 2001
MICHEL Jacqueline	22 07 2001
MORUJA Ramon Juan	22 01 2002
NICHOLSON Judith	14 05 2002
NIELSEN Oda M.	12 07 2002
ORTEGA Carmen	24 01 2002
PECK Hebert	17 08 2002
PERERA Damasco	unknown
PERISTIANY J.	03 01 2002
PIETRZYKOWSKI Jerzy	24 07 2002
POSTEL Louis	20 06 2002
PRATAS-FRESCATA Eduardo	18 01 2001
PREVOT Yvette	03 01 2002
REICH Lajos	25 06 2002
RONQUILLO E.M.	16 11 2001
ROSE Harold	19 12 2001
SCHOUCHANA Joan	04 05 2002
TELLIER Roger	10 01 2002
VELASCO-JOFFROY Rosario	18 06 2002
VON RUNDSTEDT M	26 04 2002
WARD Charles	unknown
ZAITSEV Valentine	07 01 2002

UNICEF

AMIN TURUDIJA Lydia	unknown
BABA Rama	17 08 2002
BALMIKI Harphool Singh	05 08 2001
BALMIKI Ramesh	15 09 2001
CONCEPCION H.S.	15 05 2002
DEPREE Mildred F.	19 12 2001
HEYBDERUCJX J,J.	unknown
HUSSAIN Anowar	28 03 2002
IDRIS Abdulhamid T.	unknown
LEHRMAN H.	05 07 2002
MATHESON William M.	08 12 2001
MATTHEWS Catherine	21 09 2001
MERTZ I.	25 12 2001
MONDARULI Frank	unknown
MORAN DE CHAVARR Maria	29 12 2001
PAGDAGDAGAN Adelaida	unknown
PAROI J.	19 12 2001
QUARM Joseph E.	17 05 2002
RICHMAN Jack	31 01 2002
SUHENDRA Kartika Junita	01 01 2002
TEFERRA Hailu	18 01 2002
WALWER Robert	12 07 2002
WILSON Bassirou	11 07 2002
ZAID Abdul Rakeeb M.	21 01 2002

UNIC

KARMALENGOS Juliette	unknown
MENDEZ Maria I.	unknown
YATRACOS N.	18 01 2002

UNIDO – ONUDI

BASSI-ZAMBELLI Danilo	26 06 2002
COLBOURNE Peter	unknown
ELASS Hicham	25 08 2002
FARAH Musa	13 12 2001
FERLAN Maks	02 12 2001
LEMANSKI G.	07 12 2001
NIEDERLE Viktoria	17 06 2002
PRUVOST Jean C.	11 09 2001
SANNERGREN A.	01 05 2002
WILSON Yvonne	23 07 2002

UNMOGIP -

JALADIN J.	30 11 2001
------------	------------

UNTCOD

MOLEDINA Leilaba Hassanali	14 06 2001
TATHEOSSIAN S.	unknown

UNTSO

ADWAN Ali Mahmoud	18 06 2002
KOSTANDI Jean Norma	03 06 2002
SIRHAN M.	05 06 2002

WIPO – OMPI

WOODLEY Maureen	29 07 2002
-----------------	------------